

VERBATIM

Ce document est issu du travail de mise en accessibilité en direct d'un événement par un interprète de l'écrit. Son contenu peut comporter des approximations : il ne constitue pas un compte-rendu officiel et ne peut être diffusé en tant que tel.

LÉGENDE

La transcription peut être compromise ou interrompue momentanément pour diverses raisons :soyez attentifs aux mentions explicatives qui s'affichent en temps réel.

[Propos hors micro] : Les propos d'une personne qui s'exprime hors micro ne sont pas clairement perceptibles, ils sont généralement retranscrits de façon incomplète, inexacte ou pas du tout.

[Mauvaise réception sonore] :Un débit internet de faible qualité rend les propos incompréhensibles. Ils peuvent aussi être la cause d'un décalage important entre l'énoncé et l'affichage, l'accessibilité à la communication n'étant plus garantie.

[Propos non compris par l'interprète] :Propos non sous-titrés en raison d'une énonciation trop rapide ou d'une élocution ne permettant pas à l'interprète de transcrire.

[Prises de paroles simultanées] :Propos non sous-titrés parce que plusieurs personnes parlent en même temps et que l'interprète n'est plus en mesure de transcrire.

[Bruits parasites] :Bruits ambiants qui viennent perturber la compréhension de la voix.

* :Mot ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.

** :Passage manquant.

Conseil départemental de la Manche

Vendredi 2 février 2024

DISCLAIMER: Vous bénéficiez d'une prestation de sous-titrage en direct réalisée par un ou des interprètes de l'écrit à l'intention d'une ou de plusieurs personnes sourdes ou malentendantes.

Pour permettre l'accessibilité, veuillez noter que nous serons amenés à traiter vos données personnelles lors de la réalisation de la prestation de sous-titrage en direct.

Une version non relue et non corrigée du texte issu du sous-titrage est transmise au bénéficiaire ou au client à la suite de la prestation. Ce document peut contenir des erreurs et il ne constitue pas un compte rendu officiel.

La diffusion de ce document est réalisée afin de soutenir la compréhension et/ou la rédaction d'un compte rendu.

Il est strictement interdit de publier, reproduire, copier, distribuer ou diffuser ce document en dehors de ce cadre.

_ Bien, il est 9h40. Merci de rejoindre vos places. Je crois que c'est fait pour la quasi-totalité des présents. Il y a quelques absents du fait des ravages d'une grippe redoutable.

Bien. Je déclare la séance ouverte. Il nous faut désigner un ou une secrétaire de séance. Ce serait Christèle Castelein par ordre alphabétique. Sauf un refus de sa part, je peux la remercier. Elle devra signer le PV de séance qui sera approuvé lors de la prochaine assemblée qui ne serait tarder.

Je vais le présenter plus longuement cet après-midi, mais c'est Laurent Chleray* qui va procéder à l'appel.

_ Merci, Monsieur le Président. Hervé Agnès. Philippe Bas.

_ Il est en retard. Il arrive 10 minutes.

_ Emmanuelle Bellée, excusée, pouvoir à Karine Duval. Brigitte Boisgerault. Frédérique Boury. Jacky Bouvet. Isabelle Bouyer-Maupas. Jean-Claude Braud. Éric Briyens*. Lydie Brionne. Catherine Bruny-Ryn*. Christèle Castelein. Jacques Coquelin. Stéphanie Coupé. Valérie Coupel-Beaufils. Michel de Beaucoudrey. Antoine Delaunay. Daniel Denis. André Denot. Hervé Desserouer. Karine Duval. Franck Esnoult*. Marie-Pierre Fauvel. Isabelle Fontaine. Axel Fortin-Larivière. Jean-Marc Frigout. Grégory Galbadon. Sylvie Gâté. Nicole Godard. Philippe Gosselin. Carine Grasset. Dominique Hébert. Adèle Hommet. Sonia Larbi. Maryse Le Goff. Jean-Marie Lebeo*. Brigitte Léger-Lepaysant. Pierre François le jeune, excusé. Pouvoir à Thierry Letouzé. Gilles Lelong. Pouvoir à Stéphanie Coupé. Véronique Martin Morvan. Jean Morin. Alain Navarret. Valérie Nouvel. Jessie Orvain.

_ Merci pour cet appel. Je vais faire une courte prise de parole. Le temps est relativement court. Il faut que nous ayons terminé à midi. En préambule, après un épisode de la séance plénière qui a été vécue diversement, et après les échanges qui ont suivi, parce que j'ai échangé avec quelques-uns d'entre vous, d'un avis général, faut se recentrer sur un point de vue qui semble se dégager progressivement, ne serait-ce qu'en termes d'acceptabilité en ce début de XXIe siècle.

S'il faut réellement faire corps et agir face à ce mur démographique en perspective, il faut aussi et surtout le faire de façon constructive et apaisée.

Voir figurer le nom de son collègue sur une liste de fermeture possible peut paraître dur et difficile aux yeux de certains. Est-ce que cela a cours aujourd'hui, entre les convictions profondes des uns et des autres, il faut travailler ensemble et travailler différemment pour s'orienter vers d'autres possibles dont certains sont assez incontournables. Il faut aussi être conscient que ça ne sera surtout pas ne rien faire, bien évidemment.

Et se figer dans un statu quo, alors que l'horizon 2030 arrive à grands pas. Faute d'un autre horizon, il faudra agir et montrer que c'est la raison d'être du livre blanc du réseau des collèges qui est toujours là.

Et cette séance, nous devons savoir qu'elle va se tenir avec un objectif, c'est de partager quelque part une vision commune qui se dégage majoritairement sur une certaine unité en toile de fond. Une

unité dans l'action qu'il nous faudra mener et de la manière dont elle pourra être menée. Lors de l'installation de l'observatoire départemental des dynamiques rurales efface à la nécessité de préparer les établissements scolaires aux enjeux de ce fameux mur démographique qui se profile en fin de décennie, j'ai exprimé mon souhait de ne plus vrai en silo, mais avec une vision globale des acteurs par bassin d'éducation et dans les minutes qui ont suivi, ces phrases ont trouvé écho auprès de Monsieur le directeur académique qui, spontanément, a fait une proposition de groupe de travail qui se calquerait plus ou moins sur cette entité. C'est encore embryonnaire, mais l'idée est là. C'est approuvé par le préfet. Il faut le signaler.

Je n'ai montré aucun a priori négatif sur cette proposition, bien au contraire. Cela peut être une solution. Pour la première fois, nous aurions la possibilité de rassembler autour d'un groupe de travail quel qu'il soit, mais nous avons une réunion à définir pour la fin février début mars. Nous aurions possibilité de rassembler des représentants de l'État et de l'Education nationale autour d'une même table avec des élus qui seraient les représentants des maires ruraux. Par ailleurs, une conseillère régionale était présente.

Au gré de ce groupe de travail, pourrait se joindre les élus concernés. Cela reste à définir.

Pour le moment, c'est embryonnaire. Je ne vais pas lancer des perspectives dont je ne pourrais vous assurer la mise en place. Donc cette possibilité d'agir ensemble, après avoir réfléchi sur les impacts du premier au second degré.

Si l'on fédère sur l'idée d'agir ensemble sans se focaliser sur une liste de fermeture, au contraire, il s'agit d'étudier quelles pourrait être les actions et les solutions pour arriver à une sauvegarde de l'établissement qui prenne en compte les tenants et les aboutissants, mais aussi les conséquences à court terme. Les conséquences à court terme d'une fermeture, nécessairement si on ferme un groupe scolaire, un groupe primaire. L'impact est certain sur le collège voisin. Cela peut être deux ou trois collèges impactés.

C'est pour ça que cette vision globale est essentielle.

Si je n'ai montré aucun a priori négatif, j'ai précisé que nous devons débattre aujourd'hui, ce 2 février autour de cette thématique. Il me semble que cette séance plénière extraordinaire était judicieusement présente pour que l'on puisse échanger sur ce groupe de travail qui se constituerait ou pas.

Il y a une question de principe que je poserai à l'issue. Il y aura un "dont acte" de ces échanger de ses débats, il y aura aussi une position à prendre sur le groupe de travail. Il s'agit d'une idée dont il faut se saisir. C'est ainsi.

Et je pense que ce serait tout à fait utile et profitable à nous tous, aux enfants, aux enseignants, à toute la Manche que d'aller dans cette direction. J'ai pris contact avec les uns et les autres. Cette idée rencontre un certain succès. Nous allons échanger et débattre d'abord. Jacky Bouvet va nous

présenter un PowerPoint de présentation générale. Mais j'aimerais que nous puissions au travers de nos échanges, non seulement parler de ce qui nous préoccupe au niveau du devenir des enfants, du devenir de nos établissements, mais aussi comment allons-nous ensemble pouvoir agir de façon à ce que l'on construise un avenir, malgré la redoutable démographie qui nous attend. Voilà ce que je souhaitais vous dire en préambule.

Si Karine Duval désire la parole, je la lui donne.

_ Si vous me la donnez, je la prends volontiers. Nous avons appelé cette session de nos voix. Nous nous retrouvons aujourd'hui pour une séance extraordinaire demandée à notre initiative et je remercie à titre personnel et au nom du groupe l'ensemble des 19 collègues qui ont permis à cette séance de se tenir. À suivre les échanges depuis un certain temps, je constate que nous étions nombreux à avoir quelque chose à dire sur ce sujet. Et c'est bien normal. C'est l'expression de la démocratie que de pouvoir débattre publiquement, nous qui sommes des élus du peuple. Nous voulons renforcer l'engagement citoyen, en particulier des plus jeunes.

C'est à nous de donner l'exemple, encore plus sur un sujet qui les intéresse. Ce que nous venons d'entendre reflète toute la difficulté de l'exercice dans une assemblée qui doit voter des politiques départementales, alors que tous, élus de nos cantons, nous ressentons légitimement le besoin de représenter notre territoire.

le risque est de rechercher le plus petit dénominateur commun. Ce plus petit dénominateur a été celui de l'attentisme.

Dans un monde qui bouge à vitesse grand V et qui doit relever des défis fondamentaux, statu quo et débats sont loin d'être les réponses. Elle nous fige et nous font prendre du retard.

C'est tout ce que nous refusons. D'où notre démarche et notre souhait de prendre de la hauteur par rapport à une vision personnelle et cantonale du sujet. À notre grande surprise, nous aurions pensé que pour base de discussion, nous aurions en main le travail réalisé par nos services et qui, autour de votre vice-présidente approfondie le sujet de l'avenir des collèges. Ces documents, nous les avons eus hier. Les délais ne sont pas ce que nous espérions. Mais nous allons faire avec. Un seul document a été joint en annexe, le fameux livre blanc. C'est un document voté sous le précédent mandat. Il est la règle obscure, la référence brandie lorsque l'on pose une question sur les collèges.

Pourtant, c'est un document qui commence déjà à vieillir et qui est loin d'être parfait et à la hauteur des enjeux qui sont devant nous.

Il a le mérite de dresser un diagnostic des collèges. Il s'immisce trop dans un champ qui n'est pas le nôtre, la pédagogie. Il a abouti à mettre les établissements en concurrence les uns avec les autres. Au moment où seuls des synergies et des complémentarités peuvent porter des dynamiques, c'est un fait dommageable. Il est loin d'être complet dans l'étude de l'ensemble des enjeux que doit relever

notre système éducatif dans les années à venir. Il ne propose que des pistes d'action qui relèvent exclusivement des établissements.

Après ce préambule sur la forme, voici un préambule sur le fond. Nous souhaitons appeler des principes importants à nos yeux. L'école est l'outil de l'émancipation. La république a besoin d'esprit libre et élevé. Il faut faire attention à ne pas réduire l'école à sa dimension utilitaire. Le vivre ensemble, la penser par soi-même, les valeurs de la république doit se faire dans la sérénité et dans de bonnes conditions. Le collège est le lieu où se joue en partie l'avenir des jeunes générations. Un âge clé dans le développement des enfants devenant adolescent. Des jeunes à qui on va demander de déjà choisir une orientation pour leurs études et pour leur vie. C'est en ce sens que les départements possèdent un levier d'action important pour accompagner les conditions d'apprentissage et lutter contre les déterminismes sociaux, mais aussi les déterminismes territoriaux. Les collèges sont de notre responsabilité au travers de nos compétences définies par le code de l'éducation, mais aussi par les lois de décentralisation. Il est crucial de répondre aux exigences républicaines en place et mettre l'éducation au centre de nos préoccupations. La bataille constante pour des moyens adéquats, un personnel encadrant suffisant et des conditions de travail appropriés et essentiels pour garantir la qualité de l'enseignement pour la promotion de la mixité sociale et de l'hétérogénéité contribue à atteindre ses objectifs dans le cadre des responsabilités qui sont accordées par la loi comme la décentralisation et la sectorisation.

Au regard de notre compétence, il nous faut contribuer à la réussite des collégiens du département en favorisant l'environnement d'éducation qui est un point essentiel. Pour continuer un peu plus dans le cœur du sujet, il est indispensable de redéfinir le collège en déterminant ses fonctionnalités. Vous avez fait un travail partenariale avec l'éducation nationale sous le précédent mandat. Un principal de collège avait été mis à disposition pour réaliser un audit et permettre la réalisation du livre blanc indexé au rapport.

Ce livre blanc n'est pas quelque chose de nouveau. Il fait déjà partie des textes adoptés par notre assemblée. Pendant les trois années de son élaboration, tous les acteurs avaient été entendus. Depuis le début de la mandature, nous réclamons le projet jeunesse et l'ambition collège. C'est l'une des compétences premières du département pour laquelle une politique volontariste engagée, ambitieuse et nécessaire. Nous n'avons rien vu venir sauf il y a quelques mois avec une présentation perspective par bassin éducatif. Cette fenêtre d'information s'est refermée bien vite quand vous avez choisi de ne pas porter ce débat en assemblée plénière et publique au nom de la proximité et en polarisant le sujet sur la fragilité de certains collèges et le spectre des fermetures.

Ce débat porte sur l'avenir des collèges et concerne tous les Manchois. C'est notre responsabilité au travers de nos compétences d'être à la hauteur de l'idéal républicain, chacun à sa place avec ses responsabilités.

L'État a les siennes et nous ne cesserons de batailler pour que les moyens alloués le personnel encadrant, les moyens, les conditions de travail soient à la hauteur des enjeux. C'est avec les responsabilités que la loi nous a données que nous devons choisir comment agir pour l'avenir des collèges publics de notre département en nous appuyant sur notre rôle premier d'ensembliers des politiques publiques sur le territoire. Nous appelons à la création d'acide départemental de l'éducation. C'est l'une de nos propositions. Je vais maintenant vous exposer quelques éléments de ce que nous vous proposons. Et comme vous le verrez, et pour contrer les critiques entendues de certains qui souhaiteraient nous enfermer dans un rôle, si nous avons demandé cette séance, ce n'était pas pour faire un coup politique. Nous sommes ici pour travailler, pour proposer, pour débattre et pour porter une ambition pour notre Manche.

En quelques diapos, je vais vous exposer notre méthode pour définir l'avenir des collèges dans la Manche.

Le partant des constats. Une baisse constante des effectifs. -115 élèves par an sur les dernières années. Une accélération du mouvement de baisse à la rentrée 2024 pour approcher les -400 élèves par an. Une baisse des effectifs sur le territoire, avilissement des bâtiments qui ne peuvent plus être en adéquation avec les nouvelles méthodes pédagogiques, la nécessité de préparer l'échéance de 2050 sur la neutralité carbone des bâtiments publics, le besoin de proximité des services publics autour des pôles correspondant à la physionomie du département.

Nos objectifs : favoriser la réussite éducative des élèves, se battre pour l'égalité des chances, permettre une orientation choisie, apporter des savoirs fondamentaux et une ouverture au monde et à la citoyenneté, adapter les collèges aux besoins éducatifs des élèves, participer à l'attractivité des territoires par l'offre éducative, décroïsonner les réflexions pour construire des projets partagés avec l'État et les autres collectivités ayant la compétence d'éducation, ne pas enfermer la discussion sur le sujet de fermeture de certains établissements en fléchant en avance des établissements **. Construire des projets partagés pour l'avenir des collèges et de l'offre éducative dans notre département.

50 pour 2050 avec l'achèvement du plan pluriannuel d'investissement pour adapter l'ensemble des bâtiments aux contraintes environnementales dans le respect de la loi énergie/climat de 2019 qui impose la neutralité carbone sur les bâtiments d'ici 2050.

Face à cela, nous devons dépasser les strictes considérations techniques et démographiques pour aller élargir la réflexion pour favoriser le collège de demain de celui qui favorisera l'apprentissage et qui sera adaptée aux enjeux écologiques.

Il nous faut élaborer un schéma directeur des écoles qui nécessitent en premier lieu une programmation pluriannuelle d'investissement dans les collèges.

Pour résumer ce plan, on vous propose une démarche participative, anticipative, volontaire pilotée par le conseil départemental tout en s'inscrivant dans une offre éducative coordonnée avec les acteurs de groupe, avec l'État et l'éducation nationale. Il nous faut pour cela lancer des actions départementales de l'éducation, élaborer un projet éducatif social local à l'échelle du département et enfin, négocier avec l'éducation nationale le maintien des moyens pour améliorer les taux d'encadrement. Le plan collège d'avenir, si on veut le construire, passera par la constitution d'un comité de pilotage et par la constitution de groupes de travail autour de 10 thématiques qui ciblent des enjeux, enjeux éducatifs, numériques, alimentaires, sanitaires, inclusions, sociétales, territoriales, bâtiminaire, environnementales et mobilités. Vont participer le département, les élus locaux, les enseignants, les familles, les jeunes, les associations. On va recueillir les problématiques, des observations et des avis d'experts pour les confronter, et enrichir la vision politique du collège de demain. Ils pourront s'appuyer sur l'audit réalisé ces dernières années afin de constituer le livre blanc. Je vous remercie pour votre écoute et j'attends avec impatience le débat. Merci.

_ Monsieur Philippe Bas a demandé la parole et je la lui donne.

_ Merci. Cette session doit être un exemple de démocratie. La loi donne un droit d'initiative aux minorités et la majorité respecte ce droit. C'est vrai au niveau national. Au parlement, chaque groupe dispose de la possibilité de provoquer des débats qui sont organisés en présence du gouvernement. C'est très bien ainsi parce que cela fait vivre le pluralisme. Et si cela peut permettre de rapprocher les points de vue, tout le monde en bénéficie. C'est vrai aussi au niveau local, dans des communes. Il n'est pas interdit à Cherbourg de provoquer des débats. Je suis certain que la majorité comme ici se réjouit de les organiser.

Ça se passe de la même façon dans les conseils régionaux. Puisqu'il y a débat, il faut qu'il soit utile. Ce n'est pas que le sujet n'ait pas fait déjà l'objet de nombreuses délibérations ou que les données ne soient pas connues, ou que ce débat n'ait pas été indispensable, c'est une chose intéressante que d'en débattre sous le regard de nos concitoyens, en public, et que chacun puisse prendre ses responsabilités et dialoguer sur un sujet qui est essentiel pour l'avenir de notre département, puisque concerne toute sa jeunesse.

Je le disais, il y a eu un travail de fond, un travail très important qui a été mené depuis plusieurs années. Il a d'ailleurs déjà donné lieu à des votes de notre assemblée, avant les dernières élections sous la précédente mandature, l'adoption du livre blanc. Et depuis la mise en place de notre nouvelle assemblée. Tout est public, les données sont connues. Nous avons une très bonne base de travail, le livre blanc. Et je voudrais d'ailleurs saisir cette occasion de rendre hommage à nos vice-présidents successifs, Christine Lebatcheley et Adèle Hommet, qui ont permis que la question soit encore approfondie en lien avec notre direction régionale des services, ainsi qu'avec Eric Dujardin qui ont

approfondi ces questions avec une véritable passion est une compétence remarquable. Je tiens à les saluer.

Nous devons rechercher des consensus. Pas simplement des consensus entre nous, dans notre assemblée, même si je souhaite que ces consensus émergent. Mais des consensus entre le conseil départemental, la communauté éducative, l'éducation nationale, mais pas seulement son administration. Nous avons les bâtiments, ils ont les professeurs et l'un ne va pas sans l'autre. On ne peut pas faire évoluer l'offre d'éducation dans notre collège sans un accord total entre nous et cela ne suffit pas. Il faut aussi que les territoires soient impliqués.

Il ne faut pas que l'on en arrive à prendre des mesures unilatérales. Il y a un processus que l'on doit conduire. Ce processus est aussi important que les résultats qu'il permettra d'attendre.

Et il ne faut pas oublier la région. Il fut un temps où les transports de nos élèves vers les collèges étaient faits par le département. Ce n'est plus le cas maintenant.

La question du réseau des collèges est importante et la question du transport est déterminante.

Je crois qu'il est bon maintenant de sortir d'un travail qui est conduit dans une forme nécessaire pendant un temps d'entre soi pour déboucher vers un travail qui fédère toutes les énergies vers le mieux dans l'évolution de notre appareil éducatif.

Les données démographiques, le nombre d'enfants de la Manche, bien sûr, on espère que des familles vont arriver, que la natalité va se redresser.

Mais tout de même, pour les 11 années à venir, on connaît presque exactement le nombre d'élèves que l'on va avoir dans nos collèges. Pour les années qui suivront, je ne peux rien dire. 11 ans, c'est beaucoup déjà. Je ne suis pas sûr que les tendances de moyen terme qui se sont exprimés soient vraiment transformées. Nous ne sommes pas en train de travailler sur des hypothèses aléatoires, mais sur des certitudes. Je crois qu'il faut l'avoir bien en tête.

Face à cela, Monsieur le Président, il me semble que notre objectif est de proposer aux Manchois un véritable pacte éducatif avec un cap simple à définir et difficile à organiser, celui de maintenir le maillage de proximité le plus complet possible dans l'offre éducative compatible avec une qualité d'enseignement maintenue, voire accrue. C'est la formulation la plus synthétique possible de ce que nous devons porter en commun, quelle que soient nos convictions politiques le service de nos concitoyens. Le maillage de proximité le plus complet possible dans la mesure compatible avec une qualité maintenue, voire accrue de l'enseignement, parce que c'est une dimension essentielle ici et maintenant pour les enfants de nos familles qui sont installées dans la Manche mais c'est aussi une dimension de l'attractivité de notre territoire. La majorité départementale a toujours veillé à cela. Je suis témoin du fait que les principaux de collège qui viennent d'autres départements et qui sont affectés dans la Manche disent tout ce que l'on ne s'est pas contenté d'entretenir nos bâtiments, mais que nous avons apporté une valeur ajoutée en termes de moyens pédagogiques pour un

enseignement de qualité. Soyons fiers de ce que nous avons fait dans la Manche. Ce sont les principaux de collège qui le disent, ils ont la capacité de comparer avec ce qui se fait ailleurs. Nos acquis sont pleinement reconnus. Pour avancer dans cette voie, nous ne pouvons pas le faire tout seul. Pardon si j'enfonce des portes ouvertes. Nous avons les bâtiments, ils ont les professeurs.

Nous avons les bâtiments, ils ont les professeurs, les autres ont les autocars. Comment voulez-vous que l'on considère qu'un seul des partenaires doive, bannières au vent, avancer tout seul. C'est la recette de l'échec.

Je voudrais bien que ce débat ce matin nous permette de partager cette idée que nous devons avancer ensemble.

Voilà ce que j'ai envie de dire. Nous avons besoin d'une démarche qui associe tout le monde quel que soit le nom qu'on lui donnera. Nous ne sommes pas là pour faire de la communication. Nous sommes là pour faire un travail sérieux et l'importance de décrire le processus qui nous permettra de sortir par le haut d'une difficulté qu'il ne faut pas escamoter parce qu'elle est réelle et nous pouvons la surmonter ensemble. Voilà ce que j'avais envie de dire en vous disant que puisque débat il y a, il faut absolument que ce débat soit productif et nous allons nous y engager, bien sûr.

_ Merci. Il est évident que cette matinée qui va passer très vite, parce qu'il est déjà 10h15, nous allons devoir aborder le débat en lui-même. Je vais demander à Jacky Bouvet de présenter les recommandations et les points d'avancement du livre blanc. Je reprends les propos de Karine Duval et de Philippe Bas. Oui, il faut que nous avancions ensemble.

C'est une réalité. Je rappelle qu'à l'issue du vote qui avait eu lieu en groupe de majorités départementales, vote dont les conditions ont été parfois contestées, j'ai bien déclaré à l'issue du vote que nous n'étions pas exempts d'action étant donné qu'à l'horizon 2030 profilait une difficulté démographique énorme. Qu'il faudrait d'une façon ou d'une autre avancer. C'est bien ce qui est proposé ici. Je me réjouis que d'un côté et de l'autre, il y ait une volonté d'agir ensemble. C'est la seule solution. Il ne faut pas non plus que ce soit la solution du plus petit dénominateur commun comme je l'ai entendu à plusieurs reprises. Il faut avoir certaines ambitions. Il faut voir que ces ambitions, nous les aurons dans la mesure où nous serons dotés de moyens. Les collèges, ce sont les bâtiments, c'est le fonctionnement même des collèges qui est confié au département, mais aussi les enseignants qui nous sont attribués par l'Éducation nationale en nombre suffisant. C'est là que je rappelle chacun à ses devoirs. Nous ne les nions pas. Ce décret tertiaire qui nous attend est lourd de conséquences. Nous savons qu'à l'échelle des bâtiments départementaux, c'est plus de 11 millions par an estimés. Dans la nature même du fonctionnement des collèges et dans la construction évoquer comme je l'ai lu dans le message qui nous était proposé, dans la slide groupe d'opposition, oui, il va falloir agir au niveau du bâtiment, oui, cela va coûter un certain montant, mais il faut savoir que nous ne pouvons décliner le PPI aujourd'hui. C'est quelque chose qui a été validé

nécessairement par des élus sur la durée. Autrement, actuellement, nous fonctionnons par AP, autorisation de programme, qui sont le reflet de la démographie au sein de cet hémicycle. Les décisions sont prises de cette façon. Construire un PPI dans les conditions dans lesquelles nous devons le faire, puisqu'il y a une crise majeure concernant l'énergie qui vient se greffer à ces difficultés, concernant le coût de l'action que nous pourrions engager sur l'isolation thermique et sur les gains d'énergie en tout point, le coût pourrait devenir monstrueux. On peut s'enorgueillir dans la Manche d'avoir eu des actions en ce sens, d'avoir eu des réseaux de chaleur avec la filière bois qui est là et qui résiste bien aux chocs gaziers et pétroliers, parce que c'est là que l'on peut constater les plus douces augmentations, des augmentations tout à fait raisonnables, comparés à des augmentations sur l'énergie gaz ou sur l'énergie fioul, où il y en a moins, quasiment plus. Néanmoins, nous avons pris une place, il faut continuer à travailler sur cette filière. Il y a un chantier très important qui nous attend. La difficulté est devant nous. Là où il y a difficulté, on ne peut pas agir s'il n'y a pas d'unité d'action. Et l'objet même de cette journée est d'essayer de trouver et de nous fédérer tous autour de ce projet. Après, j'ai bien compris qu'il y a des propositions qui sont faites. Philippe Bas en a fait quelques-unes, mais nous ne pourrions pas agir de manière isolée. Il faudra agir ensemble. Les enjeux sont tellement importants qu'on ne peut pas écarter cette méthode de faire ensemble. Je vais laisser la parole à Jacky Bouvet qui va, en quelques mots, nous présenter ses slides.

_ Merci. Afin de nourrir un peu nos échanges ce matin, je vous propose le déroulé suivant. Tout d'abord, un rappel du contexte de travail sur le réseau des collèges. Évoquer la mise en œuvre opérationnelle du livre blanc avec ses cinq objectifs, puis la déclinaison et l'avancement objectif par objectif. Afin que ce ne soit pas un monologue, on pourra bien évidemment intervenir aux différentes diapositives, notamment à partir du moment où on arrivera sur la déclinaison et l'avancement, objectif par objectif. En 1982, la partie bâtementaire et 2004 pour les agents techniques, ce sont les deux parties. Cela nous a amenés sur 10 territoires d'études, sur les réseaux locaux éducatifs. C'est une démarche participative qui a mobilisé près de 3000 interlocuteurs. C'était un très gros travail en lien avec la communauté éducative pour établir le portrait de chaque établissement, et ce travail a permis également de positionner les enjeux forts de chaque établissement en proposant une identité spécifique pour renforcer son offre pédagogique. C'est ce que l'on retrouve notamment dans le livre blanc, collège par collège, à la fin, dans différents tableaux. Tout le monde a eu l'occasion d'en prendre connaissance. À cela arrive une proposition de feuille de route pour les élus sur la mandature 2022-2028. Nous sommes en plein dedans. Cela a été validé à l'unanimité lors de l'assemblée plénière du 12 mai 2021. Pour chacun des cinq objectifs, il est proposé une première évaluation des actions réalisées ou qui restent à mettre en œuvre, permettant de mesurer l'engagement politique du département au réseau des 52 collèges de notre département de la Manche. Les objectifs sont rappelés. Ils sont au nombre de 5. Le premier, l'ambition éducative.

Des territoires éducatifs, l'innovation éducative et des conditions de vie et d'accueil nécessaires au bien-être de nos élèves. Et enfin, non des moindres, agir avec les services de l'Éducation nationale, parce que c'est un peu la clé de voûte et c'est quelque chose d'essentiel, mais cela a déjà été rappelé un peu en préambule. Au niveau des objectifs, le premier objectif, bien évidemment, il s'agit d'un soutien financier volontariste aux différents projets, pour mettre l'épanouissement des collégiens, notamment via le dispositif Profil Manche, le PEAC, l'éducation artistique et culturelle, et les appels à projets spécifiques et le 80e anniversaire du département. Ce sont les objectifs ciblés en 2021. Les objectifs vont être présentés à chaque fois de la même manière. Au niveau du plan d'État, au 1er janvier, ce sont 130 000 € de crédit qui ont été dédiés l'année précédente sur le soutien éducatif. 43 collèges publics sur 52 sont accompagnés ici et sur ce parcours d'éducation artistique et culturelle. Nous avons trois orchestres à l'école. Concernant les actions qui restent à mettre en œuvre sur la période 2024-2028, ça va être la finalisation sur l'ensemble des collèges publics et privés de l'accompagnement du parcours d'éducation artistique et culturelle. Nous avons quand même 63 qui sont en place à ce jour sur 70. C'est important. L'évaluation des quatre années de mise en œuvre du dispositif Profil Manche et l'adapter aux nouveaux enjeux. Et enfin, soutenir les actions dans un contexte budgétaire contraint. C'est important également de le rappeler. Voici pour le premier objectif concernant l'ambition éducative. Je ne sais pas si ça appelle des interventions sur le sujet.

_ Oui. Merci, Monsieur le Président. En complément de ce que vient de dire Jacky est un peu en réaction aux premières interventions, on vous décrit très rapidement quelques chiffres en quelques mots. Une politique forte et volontariste du département depuis de nombreuses années pour accompagner les projets pédagogiques. On est bien dans l'accompagnement, la pédagogie n'incombe pas aux missions du département, nous sommes bien dans l'accompagnement. Cette relation avec l'Éducation nationale est très forte. Dans nos jurys de parcours culture ou de PEAC, l'Éducation nationale est présente, on travaille ensemble. Sur les projets qui sont portés sur les collèges et les appels à projets, il y a souvent aussi un travail avec le Pass Culture qui est un financement et un dispositif de l'État, du ministère de la Culture, avec une enveloppe pour chaque élève, mais aussi une enveloppe pour chaque établissement. Cela vient soutenir et conforter quelquefois les financements de nos appels à projets et peut-être quelque chose de plus technique et moins connu, c'est que pour les acteurs culturels puissent bénéficier de ce fameux Pass Culture, ils doivent être enregistrés sur une plate-forme qui a été faite par l'Éducation nationale. Et nous, au département, nous avons nos propres listings de personnes-ressources. Donc lorsque nous faisons les forums culture collège qui ont pour but de se faire rencontrer à la fois les enseignants, les principaux de collège et les acteurs culturels qui vont venir travailler ensemble sur ces projets d'établissement, nous avons ces personnes-ressources qui sont listées dans le département. Nous travaillons avec les établissements aussi pour que ces acteurs soient référencés sur ces plates-formes. Ce ne sont que quelques

exemples pour vous montrer que nous travaillons avec les établissements, l'Éducation nationale et que nous ne travaillons pas en silo sur l'ensemble des projets. Peut-être, souligner ce que vient de présenter Jacky Bouvet. Vous avez un montant de 130 000 € dédiés au soutien éducatif. C'est en plus de tout ce qui peut être fait sur nos missions en tant que département, sur la construction, les travaux, l'entretien des collèges, et l'aide à l'équipement. Philippe Bas le soulignait, je voulais le redire, nous avons tous les ans des témoignages de principaux de collège qui viennent de l'extérieur du département et qui sont incroyablement et agréablement surpris de toutes ces actions et de tous ces soutiens que nous menons, en plus de nos missions légales, et qui disent que dans la Manche, ils sont bien traités et bien dotés. Je voulais quand même souligner ça. Cette volonté d'une politique forte, engagée, elle est là depuis de très nombreuses années. Nous avons un terreau extraordinaire pour pouvoir poursuivre les discussions et la construction. Nous avons cité quelques actions. Il y a Profil Manche, et il y a bien d'autres soutiens. Nous sommes présents dans tout ce qui est l'atelier Canopé, il y a les accompagnements pour les jeunes sapeurs-pompiers, etc. Il y a énormément de choses qui sont faites en dehors simplement des actions ici qui sont soulignées. Je voulais juste le rappeler. Et puis, reparler de l'ambition du PEAC. On a embarqué plus de la moitié des collègues. L'objectif est de les embarquer tous d'ici la fin de la mandature. Il faut rappeler le soutien financier et le soutien humain. Il y a l'équivalent de 1,5 ETP qui accompagne l'ensemble de ces projets et qui accompagne les établissements aussi pour contre ces projets. Je voulais juste apporter ces précisions et souligner la politique forte et volontariste forte que nous avons depuis de nombreuses années pour l'accompagnement pédagogique.

_ Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

_ Je souscris volontiers à tes propos optimistes concernant l'ambition et la politique éducative, et les appels à projets proposés. Cela a été évoqué lorsque nous avons reçu le directeur d'académie et la représentante de la région, la principale difficulté qui se trouve en réceptacle de ces politiques, c'est la multiplication dans nos collèges de postes partagés. Les postes partagées, effectivement, les professeurs qui sont en charge de ces matières éducatives, souvent les arts plastiques, la musique, l'éducation musicale, etc., souvent, ces professeurs en poste partagé ne souscrivent pas volontiers à ces appels à projets et c'est déjà une des premières distorsions et une des premières inégalités dans les opportunités et les chances qui sont offertes à nos collégiens. On sait très bien, et c'est le corollaire, que ces postes partagés sont évidemment multipliés par la dispersion. Une fois que j'ai dit ça de manière très neutre, par la dispersion de nos moyens éducatifs sur le nombre de nos collègues. J'en parle d'autant plus sincèrement et librement que c'est régulièrement ce que j'entends à mon collège, qui n'est pourtant pas un collège affiché comme en difficulté ou en précarité, mais depuis X années les postes partagés ne permettent pas s'emparer de programmes éducatifs donnés par le département. C'est bien regrettable. Cela doit aussi participer à notre réflexion pour rendre plus

opérante et plus efficace la répartition des moyens que nous mettons dans nos établissements. Sinon, c'est se tirer une balle dans le pied.

_ Bien. Elle n'était pas apparue à l'écran. Il y a une demande de parole. Je ne l'avais pas.

_ Merci. Je voudrais parler d'un autre sujet. Karine parlait tout à l'heure de vivre ensemble. Je voudrais vous parler des enfants en situation de handicap dans nos collèges. Il y a un certain nombre d'élèves qui sont dans les dispositifs pour l'inclusion. Les ULIS. Ces élèves sont orientés. En plus des aménagements et des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation, ils nécessitent un enseignement adapté. Justement, ils trouvent dans ces dispositifs ULIS. Ces dispositifs ULIS, il y en a 36 dans le département. Il y en a eu cinq nouveaux que l'Éducation nationale a ouverts à la rentrée 23-24 et l'objectif de l'Éducation nationale est de mettre un dispositif ULIS dans chaque collège pour qu'il y ait la continuité entre le premier et le second degré. C'est un partenariat avec l'Éducation nationale, et bien évidemment, le département. Il faut adapter les établissements pour accueillir ces enfants. De plus, vous savez que ces enfants qui entrent dans un dispositif ULIS, c'est à la suite d'un dépôt de dossier à la MDPH. C'est la CDAPH... Je vais vous dire exactement. C'est la Commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées qui étudie les dossiers des enfants. Quand un dossier est étudié, il est étudié en équipe pluridisciplinaire. C'est-à-dire qu'il y a un infirmier ou un médecin, un assistant social, l'Éducation nationale, un membre de l'Éducation nationale qui siège également dans ces commissions. Donc, à la suite de ces notifications, les enfants sont orientés vers tel ou tel collège. Et puis, vous savez que depuis la rentrée 2023, le département implique de nouvelles modalités dans le transport scolaire. Nous avons voté en session. Si la CDAPH délivre une notification, l'enfant est transporté... Pardon. S'il y a notification avec un transport scolaire, les enfants sont transportés par un transporteur qui est choisi par le département, ou ce sont les parents qui le transportent, et là, il y a une indemnisation pour les parents. En revanche, s'il n'y a pas de notification, ces enfants, dans deux ans, parce que les enfants... Ça n'interviendra pas d'ici deux ans. Dans deux ans, ces enfants ne seront plus transportés par le département. Ils prendront les transports mis en place par la région. Là aussi, comme le disait Philippe Bas, il y a l'éducation nationale, le département et la région qui entre en compte pour les enfants en situation de handicap.

Je voudrais vous parler des AESH. Depuis 2019, il y a 4524 bénéficiaires d'une décision CDAPH pour enfants. Toutes décisions confondues. Donc 2095 décisions AESH. Ça, vous le savez. Ce n'est pas de notre ressort. Nous délivrons les notifications, mais c'est l'Éducation nationale qui met des moyens pour accompagner les enfants qui ont besoin d'AESH. Voilà ce que je voulais dire. Donc il y a vraiment, comme le disait Philippe Bas, un travail qui se fait avec le département, l'éducation nationale et la région via les transports.

_ Merci pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, Jacky va pouvoir continuer son œuvre.

_ N'exagérons rien. Maryse a dévoilé une partie de la diapositive. Ce n'est pas un problème. Le deuxième objectif concerne les territoires éducatifs. Je crois que ce qui est important de rappeler, c'est l'enjeu de la réussite des jeunes manchois qui doit mobiliser tous les partenaires et l'ensemble des territoires. On rappelle ici l'école du socle, les TER. Ce ne sont pas les trains express régionaux, ce sont les territoires éducatifs ruraux. La démarche 100 % inclusive avec le maillage des ULIS. Le travail avec les collectivités locales sur des offres pendant la pause méridienne, et des conventions avec les écoles de musique. Ça, ce sont des objectifs qui étaient ciblés en 2021. Le point d'étape au 1er janvier, c'est un rappel du lien entre les collectivités, les communes et le département, avec l'école du socle, les 36 collèges qui accueillent le dispositif ULIS, dont Maryse nous a parlé tout à l'heure. Les deux territoires éducatifs ruraux. Il y en a dans le Centre-Manche qui sont basés sur le secteur de Carentan Saint-Omer et Mortain Saint-Hilaire.

Dans les actions qui restent à mettre en œuvre sur la période 2024-2028, c'est le déploiement de trois à cinq dispositifs ULIS par an à l'initiative de l'Éducation nationale pour compléter cette offre de proximité. Et puis, pour conforter l'expérimentation des deux TER dont je viens de parler, et si possible, de l'élargir à d'autres territoires qui pourraient se définir prochainement. Voilà le deuxième objectif. La même chose, si un certain nombre de collègues veulent intervenir, c'est tout à fait possible.

_ Alain Navarret.

_ Juste un point pour compléter sur les propos de Maryse et de Jacky. Pour rappeler que je crois avoir entendu par la voie du Premier ministre cette semaine que les AESH allaient être prises en charge désormais par l'État pour la période méridienne. C'est à saluer. Il n'est pas souvent de bon ton de saluer les décisions de notre gouvernement.

_ Dans ce cas, Alain, c'est tout à fait en aparté par rapport au sujet du débat, tu as vu qu'il y a eu d'autres canaux qui se sont glissés dans le panier. Ce n'est pas vraiment ce que l'on espérait. C'est tout. Sylvie.

_ Je voudrais apporter une précision par rapport à ce que disait Maryse par rapport à la société inclusive. Je l'avais déjà indiqué en session au mois de décembre, l'article 53 du projet de loi de finances 2024 lance l'expérimentation des pôles d'appui à la sécurisation en remplacement des pôles d'inclusion personnalisée. L'effet de cet article 53 ne sera pas anodin. L'attribution de l'AESH relèverait désormais de l'Éducation nationale et non plus de la MDPH.

_ Merci pour cette précision. Dominique Hébert.

_ Il faut se mettre à jour des interventions du gouvernement. Il est vrai que les positions du gouvernement sont assez fluctuantes sur ces sujets. Ce que tu évoques, Sylvie, c'est qu'ils sont déjà

revenus dessus. Les parlementaires ont fait en sorte que cette mesure ne soit pas appliquée. Karine Duval qui pilote dans le département trouvait que c'était une mauvaise idée. Pour l'instant, ce n'est pas appliqué. Ça ne veut pas dire qu'ils reviendront pas, mais pour l'instant, les parlementaires et les groupes d'opposition au gouvernement ont réussi à faire en sorte de bloquer cette mesure. Ce n'est pas forcément que la situation soit satisfaisante pour autant, mais ce point n'est plus à l'ordre du jour. Je voulais réagir sur un point par rapport à ce slide. Parmi les objectifs ciblés de 2021, il y avait les TER avec deux territoires qui avaient été mis dans un groupe pilote par le gouvernement à l'époque. Nous en avons discuté cette semaine. Nous en avons discuté ensemble, Monsieur le Président. Le point que l'on a fait, c'était sur les TER que l'on a dans la Manche. Nous avons la chance de faire partie des pilotes au niveau national. Mais ça se limite à une visite des deux réunions. Il ne faut pas non plus phosphorer sur la qualité des objectifs atteints à travers ces dispositifs.

_ Dans l'ordre, Brigitte.

_ Je vous l'ai signalé qu'il faudrait peut-être amender ce slide en précisant que certains territoires sont aussi en réseau d'éducation prioritaire et cela n'apparaît pas. C'est le cas particulièrement de mon territoire. C'est quelque chose qui devrait apparaître dans le point d'étape.

_ Et REP+ également concernant d'autres territoires. Donc c'est important, ça. Tous les objectifs qui sont cités là, autrement, notamment sur l'inclusion, font vraiment partie des objectifs que nous partageons de façon à ce qu'il y ait un maillage du territoire et qu'il ait de l'inclusion dans chaque collège et dans toutes les écoles du département de la Manche.

_ Maryse.

_ Je voudrais vous parler du TER. Il y en a un sur mon canton. Tous les établissements scolaires travaillent ensemble. Effectivement, il n'y a peut-être pas de réunion, mais sur le terrain, on travaille. On travaille avec tous les établissements scolaires, quels qu'ils soient, les primaires, les collèges, le lycée, on travaille avec les associations, les élus, puisque les élus sont aussi entrés dans la boucle. C'est pour donner de l'ambition à nos jeunes élèves. Prochainement, les 22 et 23 septembre, il y aura le forum des métiers et des orientations sur Carentan-les-Marais qui est organisé par le lycée. Il y aura des collégiens et des lycéens, mais aussi bien publics que privés. Tout le monde est en même temps. C'est vraiment pour donner de l'ambition aux élèves du territoire. Là, il y aura une conférence qui va être organisée avec des entreprises, des chefs d'établissement, qui viendront parler des métiers, des différents métiers qui sont dans leurs entreprises, pour, justement, que les jeunes puissent voir tout ce qu'il y a sur notre territoire. Ils peuvent aller faire des études peut-être après. Nous n'avons pas l'offre dans le département, en revanche, de leur donner l'ambition de revenir travailler sur le territoire. Et puis, au mois de mai, le collège de Carentan-les-Marais, le collège Gambetta, va recevoir un collège du Morvan où il y a également un TER. Ils ont fait un jumelage. 55 jeunes vont venir sur notre territoire pour le découvrir. Voilà ce que je voulais dire sur nos TER. Ce

n'est pas quelque chose de dormant. Nous ne faisons peut-être pas beaucoup de publicité, mais il y a des choses qui se passent.

_ Merci de ces précisions. Si je ne vois pas d'autres demandes de parole, je redonne la parole à Jacky Bouvet.

_ Bien, je vous propose donc d'aborder le troisième objectif qui concerne l'innovation éducative. L'objectif signé en 2021, c'était l'aide à l'acquisition des compétences du XXI^e siècle avec des équipements Web et médias. Par le biais notamment de du visioenseignement, l'adaptation des locaux et du mobilier modulable pour les nouvelles pratiques pédagogiques, développer une offre éducative diversifiée et favoriser l'inclusion également. Également l'ouverture culturelle et internationale par ces modes de travail et d'apprentissage. Le point d'étape au 1er janvier, il se traduit par la mobilisation d'un million d'euros par an pour le déploiement du numérique dans les collèges. La réponse aux appels à projets de l'État sur le volet numérique, notamment pour équiper chaque collège avec un parc de tablettes numériques, le partenariat important avec atelier Canopé qui est à souligner, et la prise en compte des besoins de modularité dans les travaux bâtimentaires. En ce qui concerne les actions qui restent à mettre en œuvre sur la période 2024-2028, c'est bien évidemment de maintenir et de renouveler régulièrement les équipements numériques. Ça vieillit. Cela pour permettre d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages et les enseignants dans leur démarche pédagogique. Il est important de souligner le bon investissement et la volonté du département sur l'innovation éducative.

_ Merci. J'ai une demande de parole de Marie-Pierre Fauvel.

_ Merci. Pour conforter les propos de notre collègue Jacky, je voudrais vous donner des chiffres sur le plan départemental de soutien au numérique éducatif, sans s'encombrer de chiffres. Je voudrais également en profiter pour conforter les propos de notre collègue Catherine. Nous sommes tous d'accord, lorsque nous rencontrons les principaux de nos collèges, lors des conseils d'administration ou autre manifestation, ils sont vraiment très heureux et très fiers de nous remercier pour tout ce que le département leur apporte. Ils s'en aperçoivent doublement lorsqu'ils viennent de l'extérieur. Ils sont agréablement étonnés. Au niveau de nos collèges, ils sont vraiment très fiers de nous remercier et de le dire haut et fort.

En ce qui concerne les infrastructures, que ce soit au niveau des serveurs, du raccordement à la fibre et les équipements, il y a eu 6000 postes de travail pédagogiques qui ont été fournis, que ce soit entre les ordinateurs, les accessoires... Les vidéoprojecteurs, également, pour les classes mobiles et des tablettes. Des imprimantes 3D. Au niveau de la robotique également pour les drones. Il y a eu 3855 tablettes, 500 postes administratifs. Je pense que c'est bien de le dire. On le sait, mais c'est bien de donner des chiffres. Les équipes pédagogiques également sont vraiment satisfaites concernant les dotations de matériel et également l'accompagnement du département sur les volets maintenance

et tous les projets innovants. Que ce soit la baladodiffusion, les tablettes, les casques de réalité virtuelle... Il y a également la fourniture de l'espace numérique de travail qui est à relever. C'est un espace numérique de travail avec des sources interactives entre l'ensemble du monde de la communauté. Que ce soient les élèves, leurs familles, les enseignants, les établissements... C'est également apprécié. Le département offre cette solution d'accès aux collèges publics, aux côtés de la région Normandie. Les trois départements, et de Manche numérique qui permettent aux communes de le financer pour leurs écoles et d'assurer un continuum d'usage par une solution unique de la maternelle au lycée. C'est également très apprécié. Je ne sais plus si Jacky en a parlé. Je voulais également parler du visio enseignement, un dispositif original qui permet à des collèges à faible effectif de proposer des enseignements à distance. Comme l'allemand. Cela alterne des séances en présentiel et à distance de l'enseignante. C'est un partenariat avec l'Éducation nationale qui forme des professeurs et le département qui fournit l'ensemble de l'équipement technique et numérique. À ce jour, il y a deux collèges qui sont engagés dans ce travail commun. Il y a le collège de Carentan et Cerisy-la-Salle. Je peux également parler de l'appel à projets national, la Web radio scolaire. On en a tous entendu parler. C'est un journal audio réalisé par nos collégiens avec pour but de favoriser leur libre expression, d'améliorer leur connaissance des médias d'information et déguiser leur esprit critique vis-à-vis des informations auxquelles ils se confrontent tous les jours à la radio, à la télévision ou sur Internet. L'objectif de ces Web radios, le département a l'intention de le généraliser dans les collèges qui ne sont pas encore équipés. Jusqu'à présent, il y en a 11 qui sont équipés ou en cours. Le cofinancement vient de l'État et du département. On a parlé également des ULIS. Cela a été dit. Il y a quatre à cinq nouveaux ULIS qui sont décidés par l'Éducation nationale. Au niveau du département, on équipe également avec du matériel pour les pratiques pédagogiques pour ces classes d'enseignement adapté.

_ Merci. Je vais donner la parole, mais je souligne effectivement que j'étais là au moment où le transfert a été fait de toute l'informatique et la charge de l'informatique en 2013. Je crois que la Manche a répondu largement. Lorsque je visite des collèges, que ce soit les proviseurs, les enseignants ou les élèves, et parfois les parents d'élèves qui constatent des efforts qui ont été consacrés, nous avons répondu, mais nous sommes allés bien au-delà. Quant aux Web radio que je peux découvrir au gré de mes récits, il y a un fort investissement des enseignants et des enfants sur cela. Quelque part, je pense que nous avons pris même une certaine longueur d'avance. Je laisse la parole à Dominique Hébert.

_ Merci. Je vous avoue que je suis un peu désemparé par la teneur des débats. J'ai l'impression qu'on est plus dans un bilan de ce qui est fait par le département depuis X années auprès des collèges. On regarde le passé, alors qu'on était plutôt là pour se tourner ensemble et se tourner vers l'avenir. Qu'on se le dise directement. Est-ce qu'on est là pour faire le bilan de ce qui a été fait par le

département ? Cela a été dit, le livre blanc, ça a été voté à l'unanimité. Nous l'avons donc voté à l'époque avec un certain nombre d'objectifs et de plans d'action partagés. Aujourd'hui, ce matin, l'objectif est de regarder autre chose, le devenir des collèges. On vous a proposé une méthode autour de 2020 pour les collèges du XXI^e siècle. Des travaux ont été faits par le ministère de l'Éducation nationale sur le concept du collège du XXI^e siècle. Ça vaudrait le coup de regarder et de s'y intéresser. Le collège à horizon 2030, par rapport à la démographie, sur lesquels on fait les constats partagés, et le collège 2050 avec des obligations légales en termes de neutralité carbone. Ce matin, depuis tout à l'heure, j'ai l'impression d'être là et d'entendre une forme d'autosatisfaction sur ce qui est fait en direction des collèges. Je voudrais juste nuancer d'autres choses. Quand on regarde le graphique des financements des départements dans les collèges par an et par élève, le département de la Manche, 502 par an par élève. 78^e au classement national. Arrêtons de nous gargariser. Arrêtons de faire de l'autosatisfaction. Tournons-nous et travaillons collectivement pour débattre de la méthode que nous devons choisir pour contre le collège de demain et permettre l'accomplissement des objectifs que nous partageons sur l'accomplissement des élèves, leur réussite éducative, les conditions de travail et d'apprentissage pour les élèves et les enseignants. C'est de ces éléments que nous souhaitons débattre ce matin. Ce n'est pas que la Web radio soit bien ou pas. Ce n'est pas le sujet de ce matin. Serait-il possible de recentrer le débat sur le sujet essentiel qui doit nous occuper de devenir des collèges des départements de la Manche ?

_ Avant de laisser la parole à Philippe et la demande, je voudrais modérer votre empressement. Je sais que le temps est compté, mais ce n'est pas aujourd'hui, ce matin, que nous allons résoudre ce problème. Il faudra se revoir assez souvent, je pense. Là-dessus, je suis très clair. Si nous voulons travailler sur l'avenir, il faut trouver les racines quelque part de ce qui a été fait et produit. Je reconnais qu'il faut évidemment avancer, mais je reconnais votre empressement habituel, mais quelque part, au travers de ces échanges, c'est là que naîtra le débat. Si la raison des collèges, qui porte toute notre attention, si cette thématique des collèges peut se résumer dans les quelque 60 minutes qu'il nous reste, ce n'est pas jouable. Évidemment. J'en suis bien conscient. Ce n'est pas une fin qu'il y aura à l'issue de cette séance plénière. Ce sera un début de travaux. Je peux vous le dire. La parole est à Philippe Bas.

_ On ne peut pas à la fois vouloir un débat et récuser les expressions qui visent à mettre sur la table un état des lieux à partir duquel on peut construire l'avenir. Je ne comprends pas du tout l'intervention de notre collègue. Je voulais juste le dire. Le débat est libre. Chacun doit pouvoir s'exprimer et apporter sa contribution en donnant les éléments qui vont être incontournables pour pouvoir préparer l'avenir.

_ Continuons.

_ J'ai l'impression que nous avons des positions à géométrie variable. Aujourd'hui, il faut entendre les expressions de chacun. Je ne suis pas là pour interdire le débat. Je dis juste que nous avons un sujet. Nous sommes limités dans le temps. Effectivement, ce matin, nous n'allons pas sortir avec le devenir des collègues, mais l'idée est d'essayer de tomber d'accord sur une méthodologie. Le président dans ses propos liminaires a évoqué, même s'il nous la dit, alors qu'on a l'impression... Il y a un travail de fait depuis de nombreuses années, c'est une réalité. Je reprends les mots du président. "Une proposition à l'état embryonnaire". Il faut débattre de cette proposition à l'état embryonnaire. Nous vous avons fait également une proposition sur les groupes de travail. Monsieur Bas, vous avez évoqué des problématiques de moyens qui sont à la disposition de l'Éducation nationale. Les problématiques des autocars qui sont à la disposition de la région. Nous, dans notre proposition, c'est de travailler autour d'une dizaine d'enjeux, parmi lesquels il y a les moyens de demander plus à l'Éducation nationale, en contrepartie des efforts faits par le département sur le bâtimentaire, en investissement, pour améliorer les conditions de de l'apprentissage et atteindre les objectifs de neutralité carbone, comment l'Éducation nationale contribue-t-elle aussi à l'amélioration de ces conditions en mettant les moyens existants pour améliorer les taux d'encadrement tel que c'est demandé par les organisations syndicales de l'Éducation nationale ? Comment on améliore également la limitation des temps partagés des enseignants. Cela peut nuire à la qualité des projets pédagogiques, au suivi des élèves, etc. C'est tout ça. Quelle méthodologie va-t-on mettre en place autour de ça ? Nous ne sommes pas là pour limiter les débats des uns et les autres, mais la géométrie variable, c'est que certains doivent être plus concis.

_ Là, on est en train de perdre un peu de temps. Il faut aller sur le fond des sujets, mais puisque vous préférez introduire les choses de cette manière, quand je lis le document de Karine Duval, qu'il faut négocier avec l'Éducation nationale le maintien des moyens pour améliorer le taux d'encadrement, je vais vous répondre que ce n'est pas votre proposition, c'est aussi la nôtre. Par conséquent, si on avance comme ça sur la voie du consensus, je m'en réjouis. Mais alors, rentrons pour cela dans les sujets, en cessant d'interrompre pour dire qu'on voudrait que le débat soit organisé différemment. Mettons les choses sur la table pour pouvoir en débattre et la méthodologie en résultera naturellement. Là aussi, je crois que nous avons peu de chances d'avoir entre nous de forts clivages, parce que l'intérêt du territoire, je crois que nous le partageons les uns et les autres.

_ Nous continuons.

_ Mes chers collègues, il ne reste que deux objectifs. Je vais essayer d'être rapide. Il est quand même important, sur un sujet aussi important, avant de savoir où on va, il est important de regarder d'où l'on vient. C'est pour ça que la présentation telle qu'elle a été faite rappelle les objectifs qui avaient été ciblés en 2021, le point d'étape au 1er janvier de cette année et les perspectives.

Le quatrième objectif, ce sont les conditions de vie et d'accueil nécessaire au bien-être de nos élèves. Le rappel des objectifs ciblés en 2021 garanties à chaque collège niveau d'accueil standard. Ce sont des choses qui peuvent paraître pratiques, mais elles sont importantes. Les préaux, les salles de permanence et sanitaire. Cibler des établissements pour des opérations globales de restructuration, c'était les objectifs.

On va pouvoir passer à la diapositive suivante. Nous avons les 15,7 millions que l'on retrouve auxquelles il faut ajouter deux établissements qui ont été ciblés pour des opérations de restructuration. Cela nous fait une enveloppe de près de 32 millions d'euros. Concernant les objectifs ciblés qui restent à mettre en œuvre sur la période 2024/2028, il s'agit de finaliser le programme de travaux sur le niveau d'accueil standard que j'ai évoqué plus haut. Au niveau de la performance énergétique, c'est la mise en œuvre d'un programme de travaux pour répondre au décret tertiaire avec une évaluation à ce jour de 55 millions d'euros pour le collège et au niveau des mobilités poursuivre l'expérimentation du plan vélo pour permettre le déplacement des collégiens avec le recours à la mobilité douce.

Voici les points importants que je souhaitais évoquer avec vous ce matin sur les conditions et l'accueil nécessaire au bien-être de nos élèves.

_ Merci. Chers collègues, j'attendais de voir la fin de cette présentation pour parler d'un sujet important qui a été un peu évoqué sur les travaux. Vivre sa scolarité autrement. Profitez de ce débat pour apporter une pierre supplémentaire à la réflexion engagée pour les collèges de notre département. Dans la Manche, quatre collèges ont un internat labellisé internat d'excellence. L'objectif des internats d'excellence est d'accompagner les collégiens au plus près de leur besoins éducatifs et pédagogiques en offrant un cadre propice au travail.

Contrairement aux idées reçues, le label internat d'excellence n'est pas réservé à une élite ni aux élèves à parcours atypique. En effet, ce label valorise les établissements qui, de par leur organisation, leur localisation, leurs objectifs et les projets qu'ils proposent, met à disposition des élèves les meilleures conditions pour réussir leur projet de vie, loin des clichés du pensionnat d'il y a 50 ans.

Le levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat d'excellence est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique ambitieux qui permet un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles. Il offre aujourd'hui aux collégiens la possibilité d'une mobilité en étend héberger dans un cadre d'étude propice aux apprentissages.

Nos quatre internats que compte notre département doit être valorisé et servir d'exemple deux solutions à proposer dans le cadre d'une réflexion sur l'avenir des collèges. À ce titre, il est essentiel qu'ils bénéficient d'un accompagnement financier important pour la construction et la rénovation des bâtiments, là où c'est nécessaire dans le cadre du programme de cofinancement État collectivités locales de France relance.

_ Merci. Grégory Galbadon a demandé la parole.

_ Le sujet de ce matin n'est pas la décision de fermer tel ou tel collège. Mais l'on comprend tous que c'est vers là où les choses se dessinent.

Comment faire pour que cela se passe bien avec un sujet aussi compliqué que celui-là ? La démocratie participative est de plus en plus réclamée par les citoyens et par les élus qui ne sont pas simplement là pour voter pour, contre ou s'abstenir. Ce que je souhaiterais vivement ce matin, c'est que ce débat débouche sur une méthode et sur du concret.

Avec la démocratie qui est en baisse pour les jeunes, des fermetures de classes s'annoncent. Le président a décidé de constituer un groupe de travail pour faire participer les gens concernés pour avoir une décision éclairée. Pareil pour prendre quelque chose que je connais sur mon territoire. Nous arrivons dans des difficultés parce que nous avons tous nivelés vers le point haut. Nous avons promis des choses pour les petits villages nous sommes incapables de les mettre en route aujourd'hui. J'avais mis en place les assises du sport. Aujourd'hui, on arrive au fait que les équipements structurants sont faits par la communauté de communes et les équipements de santé seront à nouveau gérés par les communes. J'attends ce matin que l'on définisse une méthode concrète. Par exemple, des assises du collège qui permettrait de réunir la région, les élus, parents d'élèves, le personnel de l'éducation. Cela nous permettrait d'avoir une décision éclairée et concrète pour l'avenir.

Êtes-vous prêt, monsieur le président, à organiser les assises du collège ? Et ensuite, nous pourrions voter de façon éclairée sont heurtés les parties prenantes. L'éducation et la santé sont au-dessus de tout. Quand on est éduqué et que l'on est en bonne santé, cela permet de créer des citoyens lucides, cultivés et autonomes, et des professeurs et des agents qui travaillent dans le confort. Avec des conditions de transport qui doivent être raisonnables aujourd'hui.

Les élèves prennent le car à sept heures du matin pour arriver à huit heures dans mon village. Il y a quelque chose qui coince là-dessus. Merci à tous pour votre écoute.

_ Merci. Pour reprendre très vite sur les interventions des uns et des autres, je vais laisser Damien qui a demandé la parole aussi. Nous allons pas sortir aujourd'hui avec une méthode achevée. Ce qui compte aujourd'hui, c'est de réussir à rester dans le délai que nous nous sommes imparti. Il faut quitter cette pièce avec une volonté de faire ensemble. En préambule, et avant de définir une méthodologie, il faut que nous nous retrouvions autour de cette idée d'œuvrer ensemble. C'est ce que nous avons manifesté lors de la séance du 15 décembre dernier. J'avais entendu le mot main tendu. Si aujourd'hui nous pouvons sortir de cette salle avec une volonté affirmée, ne va pas travailler aujourd'hui sur la méthodologie, mais on devrait travailler ensemble. Et je serai le garant de cette marche en avant. Je la porterai personnellement. Il faudra que les réunions... Ce sera un schéma directeur ou des assises. Il faut que nous soyons efficaces et désireux d'agir dans un délai suffisant

pour que nous puissions répondre aux enjeux. C'est un challenge que nous devons relever aujourd'hui.

Nous aurons peut-être un gain dans les collèges, mais cela n'évitera pas les difficultés que nous aurons dans un proche horizon.

Je vous demande de prendre acte aujourd'hui de cette volonté avant toute chose et cela me semble essentiel. Il y a eu quelques impatiences sur le déroulé de la séance, nous pouvons repartir sur des bases aujourd'hui. Je veux rassurer ceux qui douteraient et qui trouveraient que l'on met des choses en avant ce matin qui vont retarder le débat. L'objet n'est pas là. On veut travailler sur ces bases et prendre acte de ce que l'on peut faire.

Voilà ce que je vous propose. La parole est à Damien Pillon.

_ merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de parler de l'avenir pour répondre à notre collègue Dominique.

Je voulais parler du bilan du livre blanc sur les questions bâtementaires des collèges. Nous devons répondre aux enjeux de la transition et de la performance énergétique avec l'application du décret tertiaire. Et les travaux nécessaires répondant aux objectifs du livre blanc.

Le montant estimé pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 119 millions. 15 millions déjà été réalisés au cours de 2021/2023 et 55 millions pour le décret tertiaire d'ici 2030.

Indépendamment des problématiques de démographie scolaire et donc des trajectoires d'effectifs, nous ne pourrons pas tout faire. Même si notre grand argentier vice-président aux finances va pouvoir mettre cette belle enveloppe dans un coffre bien scellé pour parvenir à tous les besoins. En tant que gestionnaire élu référent du on bâti, je vous rappelle que les collèges représentent 60 % de la surface totale appartenant à la collectivité et que nous devons bien optimiser et réfléchir et trouver de nouveaux usages. Avec la baisse des effectifs comme l'a rappelé notre collègue Philippe Bas, nous allons devoir travailler notamment sur l'optimisation de l'occupation des locaux pour rationaliser le fonctionnement de nos collèges.

Nous avons quelques exemples. Je ne vais en citer que deux. Avranches, il y a le projet d'une antenne GRETA*. À Saint-Vaast mais nous avons un projet pour satisfaire aux besoins de Tatihou. Nous devons les priorités en fonction des moyens et du diagnostic qui ressortira du livre blanc. Pour 2024/2025, les travaux sont déjà programmés. Nous avons des exemples avec le collège de Ville-Dieu*, notamment. Sans oublier le sinistre au collège Prévert, à Coutances à l'occasion de la tempête Ciaran. Voilà ce que je voulais rappeler.

_ Merci, cher collègue. Christèle Castelein.

_ Merci. Je voulais d'abord vous préciser que je ne suis pas dans un déni de responsabilité. Nous sommes un département rural. Depuis ce matin, dans tous les propos que j'ai entendus, il y a quand même un partenaire très présent sur notre territoire qui n'a pas encore été cité. Je veux parler de

l'enseignement privé. Il est précisé dans le code de l'éducation que le département assure le fonctionnement des collèges privés, mais également apporte une aide de fonctionnement aux collèges publics, mais apporte également une aide de fonctionnement aux collèges privés calculé sur les mêmes collèges que ceux du public. Comment expliquer aux parents que sur le secteur nous fermerons un collège public qui pour certains a un nombre supérieur au privé et que nous allons continuer à apporter une dotation au privé. Aujourd'hui, je n'ai pas envie d'entrer dans une bataille public/privé. Cela n'apportera rien. Je voudrais que l'on arrête de travailler en silo car les enseignants publics comme privés relèvent de l'État. Simplement, aujourd'hui, travaillons dans un esprit d'ouverture. Pour moi, évoquer une fermeture sans connaître le territoire est un illogisme.

Et je voudrais finir ce propos en faisant une citation. C'est une citation d'Hélène Keller : "Seuls, nous pouvons faire si peu. Ensemble, nous pouvons faire beaucoup". Travaillons ensemble sur notre territoire pour le bien de nos enfants.

_ On fait un bon binôme avec Christèle Castelein car je m'apprêtais à dire exactement ce qu'elle vient de dire. Depuis ce matin, j'ai le sentiment que nous n'avons que 52 collèges dans le département alors que je crois que nous en avons 70. Je crois qu'on pourra pas non plus s'exonérer de discuter aussi avec le privé. Pourtant, nous ne nous sommes pas concertés. Mais je crois qu'elle a raison. On ne peut pas faire l'impasse de la discussion avec le collège privé.

Je n'ai pas du tout envie de lancer la guerre privée/public. Ce n'est pas du tout la raison. Mais cela me choque quand même que dans certains cas, on puisse évoquer la fermeture d'un collège public alors qu'un collège privé continue et va peut-être même continuer d'en bénéficier. Nous ne sommes pas là pour faire la part belle aux collèges privés. C'est le complément de ce que vient de dire Christelle. Mais je crois qu'elle a tout à fait raison sur le sujet.

Je voulais rajouter un point. Rappelons-nous que si nous avons autant de collèges dans notre département, c'est parce que nos prédécesseurs l'ont souhaité ainsi. Et chaque conseiller général époque voulait avoir son collège dans son canton. Et s'il voulait avoir son collège dans son canton, c'est parce qu'il y avait des raisons à cela. C'était aussi les transports. Philippe Bas a eu raison d'évoquer ce sujet parce qu'il est très important.

Dans toutes les cérémonies de vœux auquel j'ai participé, j'ai évoqué le sujet des collèges avec les élus et je disais que nous serions attentifs à ce que nos élèves ne passent pas des heures sur la route. En masse n'est pas le nombre d'élèves dans un collège qui est important, mais c'est que les élèves s'y sentent bien. Il ne faut pas que l'on se substitue à l'éducation nationale. L'éducation est nationale, pas départementale.

Il faut aussi que le gouvernement prenne ses responsabilités et nous apporte les professeurs dont nous avons besoin. Ce n'est pas à nous de le faire. C'est vraiment à l'État d'apporter le soutien aux collèges de notre département. Voilà ce que je voulais dire.

_ Merci, cher collègue. Jean-Marie Lebéhot.

_ Merci. Merci pour toutes ces informations. Je pense qu'elles sont nécessaires, surtout lorsque nous sommes nouveaux dans le conseil départemental. On s'aperçoit que cela a bien évolué dans le fonctionnement des collèges. On le voit à travers les principaux, la dynamique qu'il peut y avoir. Je ne sais pas si cela doit déboucher vers quel est le projet demain éducatif et de quelle façon on doit éduquer les enfants dans les collèges.

J'avais une question sur les réseaux locaux éducatifs. Le périmètre qui a mis en évidence 10 réseaux locaux éducatifs, suite à 2017, la loi NOTRe, pourquoi ce périmètre n'est pas celui des agglomérations ?

L'agglomération intervient aussi dans le réseau des collèges. Ils doivent gérer des salles de sport. Peut-être que par transfert de compétences, ils gèrent du transport scolaire aussi. Est-ce qu'il ne faudra pas impliquer aussi les agglomérations dans la réflexion aussi ? Je ne le remets pas en cause. C'est pour comprendre.

_ J'apprécie ce rappel. Quand j'avais été interviewé par le journal, j'avais dit qu'il fallait que les EPCI soient parties prenantes. Ils ne sont pas décideurs, mais il faut que leur avis soit demandé de façon à contribuer pour que le trait soit fait localement sur les issues et les possibilités d'avancer sur ce schéma des collèges.

Je ne sais pas qui demande la parole. Nicole Godard.

_ Merci, président. Comme le disait notre collègue Jean-Marie Lebéhot. Nous connaissons bien nos collèges de territoire et leurs valeurs. Je voudrais rappeler les travaux qui ont été menés pour l'élaboration du livre blanc avec la rencontre des élus, les enseignants et les parents qui ont prévu ce diagnostic et qui ont permis de constater la diversité et la richesse de nos collèges de la Manche en mettant en valeur leurs spécificités. J'ai entendu parler de concurrence, mais il n'est pas question de concurrence au niveau de nos collèges. Force est de constater que malgré une baisse des effectifs, le collège offre toujours des enseignements de qualité. Et les résultats du brevet sont là pour en témoigner.

Au niveau national, nous sommes bien placés avec des professeurs investis. Tous nos collèges, quel que soit la taille se mobilisent pour répondre à de nombreux appels à projets. Il y a la sensibilisation à l'environnement, l'art, la culture... On veut apporter le meilleur à nos élèves. Nous faisons partie des conseils d'administration et nous voyons bien ses actions et la politique forte qui est menée par le département dans ce domaine.

Et le maillage de nos établissements, Jacques Coquelin en a parlé, répond aussi à une volonté et à la proximité attendue par nos habitants pour permettre à nos élèves d'être plus proche de leur collège. Et c'est aussi la volonté du département de développer l'accessibilité vélo des collèges. Et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pensons aussi aux partenariats et aux nombreux équipements de nos collègues. La mutualisation pour certains d'entre eux qui est faite avec des écoles primaires, grâce à des réfectoires communs permettant à nos primaires une première adaptation au collège et les incitant à continuer leur scolarité dans cet établissement. Cela peut être aussi des réflexions sur l'école du socle. Pour certains établissements qui en ont la capacité. Et les annonces de priorité avec de nouvelles perspectives de création de postes. Un enseignant devant chaque classe. Un effort en termes de moyens d'enseignement et de remplacement. Et malgré la baisse démographique, je veux croire que chaque collégien continuera à bénéficier dans son collège de proximité de cet enseignement de qualité avec la réussite scolaire. Et c'est pourquoi le département doit continuer à travailler et à favoriser cette proximité d'enseignement.

Un autre point aussi, ce qu'il ne faut pas oublier toutes les communes concernées par l'environnement démographique de leurs collèges, sur les créations de lotissements et l'attractivité. Il est important de tenir compte de tous les engagements forts, de les prendre en considération et que des questions soient posées. Imaginons l'impact en cas de fermeture pour ces communes et les communes périphériques.

_ Axel Fortin-Larivière et Karine Duval après.

_ Très rapidement, sur le débat que nous avons aujourd'hui sur les collèges, il ne faut pas oublier que nos communes ont les mêmes problématiques sur leurs écoles. Les lycées, c'est-à-dire la région sont peut-être en train de se poser les mêmes questions au même moment.

La préoccupation principale de notre débat, c'est de donner la même chance à nos élèves, quand il arrive à l'école primaire et jusqu'à ce qu'il la quitte. Nous avons des lycéens qui partent, on espère, confiants et bien éduqués vers un parcours qui va les amener vers un métier de demain. Aujourd'hui, nous avons un débat au niveau des collèges, mais la région n'est pas uniquement là pour les transports. Ils peuvent aussi être partenaires car ils ont les mêmes problèmes que nous en ce qui concerne les lycées.

Quand on voit que l'éducation nationale, quand elle met des moyens... Ils ne mettent plus des professeurs, mais des heures. Il faut aussi demander à l'éducation nationale si par hasard, sur un même territoire, un professeur qui intervient au lycée ne pourrait pas aussi intervenir au collège.

Il y a tout à revoir. On ne peut pas les laisser nous segmenter et gérer individuellement parce que nous avons uniquement le périmètre des collèges. Il faut que l'on travaille avec la région parce que nous avons les mêmes problématiques qu'eux. Je pense à Cherbourg, à Coutances ou à Saint-Lô. Ils ont les mêmes problématiques. Nous avons des lycées qui ont des mètres carrés non utilisés. Nous aussi. À Nous aussi, il nous manque des profs en allemand, par exemple. Il faut que l'on fasse ce travail collaborativement avec tout le monde pour être plus fort vis-à-vis de l'Education nationale. Merci.

_ Merci. Karine Duval.

_ Merci. C'est vrai que tout ce qui a été dit aujourd'hui est important. Ce qui est important de retenir, c'est que l'on voit bien qu'il y a un débat et que de toute façon, le sujet va perdurer et il va falloir trouver des solutions et des façons de travailler ensemble.

Je rebondis sur deux choses, Nicole, par rapport à ce que tu as évoqué. Les collèges sont dans un écosystème. C'est important de travailler avec les acteurs du territoire. J'ai entendu Jean-Marie Lebéhot parler de transport. Ce n'est peut-être pas toi mais effectivement, il y a les compétences transport. On parlait du taux d'occupation des collèges et d'un espace de stockage. C'est peut-être avec les partenaires du sport, comme tu le disais, Grégory, ou avec tous les investissements que l'on fait sur le culturel, comme tu le disais, Catherine.

C'est de voir en face la politique logement. Quels sont les projets sur un territoire ? C'est pour cela que l'on a voulu élever le débat. Sur la proximité, Nicole, c'est aussi cela.

L'image sur la qualité des collèges et les taux de réussite, pour représenter le peuple, on arrive avec son parcours, son travail et ses valeurs. Maintenant, je vais prendre ma casquette de politique avec un travail d'enseignante. Le brevet des collèges, 100 % de réussite, on en pense ce que l'on n'en veut. C'est le résultat de tout un parcours, avec un pourcentage qui reflète des compétences acquises tout au long de la scolarité. Ce n'est pas un examen terminal. Ce qui fait la valeur ajoutée et la qualité de l'enseignement, l'éducation le définit par des critères de valeur ajoutée par rapport aux attendus que l'on peut avoir, par rapport à un bassin de population, des catégories socioprofessionnelles. On attend un résultat qui arrive. Là, on voit la valeur ajoutée des collèges. Il ne s'agit pas de dire que c'est bien ou non. C'est parler de l'ambition derrière tout ça. Pour nos jeunes, pour la jeunesse, est-ce qu'on leur offre toutes les chances ? J'ai un trou. Comment, avec cette proximité, on a une égalité des chances ? On a un moyen d'action. Si nous sommes à la manœuvre, nous avons aussi la sectorisation dans nos compétences, si nous mettons les gens autour de la table et que l'on a de l'initiative, on a les moyens de négocier les choses avec l'Éducation nationale. Dans les petits collèges, effectivement, il y a des taux d'encadrement privilégié. Est-ce une aberration ? Je ne le pense pas. C'est à nous de défendre cette proximité d'avoir une politique volontariste en face, en disant à l'Éducation nationale que nous avons fait le travail et qu'ils doivent le faire en mettant des moyens à la hauteur des attentes et à la hauteur de la constitution de notre département rural, urbain, périurbain, avec des ZEP rurales et en ville, et des publics qui ont tout le droit à la même chance. C'est l'enjeu. Je pense que l'on a quelque chose à faire. C'est à nous d'être à la manœuvre. C'était le message que je voulais porter. J'ai bien entendu, c'est normal, on fait des choses avec l'action éducative du département sur les collèges, la politique volontariste, les parcours éducatifs. Jamais nous n'avons dit que ce n'était pas bien. Qui pourrait le dire ? C'est vraiment ce la fédération

d'un projet, d'un PESL départemental au niveau des collèges qu'il faut y aller. Mon message, c'est : allons-y ! Merci pour votre patience et votre écoute.

_ Merci. Je constate que le débat attendu est là. Tout de suite. Certes, il nous reste un temps contraint, mais je ne vais pas hésiter à aller au-delà de midi. C'est trop important. Néanmoins, je constate que le débat est là. Certes, il y a eu un petit préchauffage qui a impatienté certains, mais je suis ravi de la dimension que cela peut prendre aujourd'hui. Les uns et les autres, vous vous exprimez avec sérénité dans un esprit constructif. J'appelle de mes vœux de continuer dans cette voie. Parmi les demandes de prise de parole, il y a Sylvie Gâté.

_ Un petit mot juste pour dire qu'effectivement, plus riche sera le débat, mieux ce sera. Je suis tout à fait d'accord. Nous avons eu le débat entre nous. C'est une vraie promesse, même si c'est embryonnaire, que ce débat soit partagé avec ceux qui sont automatiquement en situation d'agir face à ce péril démocratique, face à ce défi démographique. C'est-à-dire l'éducation nationale, les maires, la région et tout le monde puissent être réunis pour travailler au devenir des collèges. au-delà de cette assemblée, au-delà de cette structure de cet embryonnaire qui pourra être efficace à l'avenir, il y a aussi d'autres personnes... Il faut élargir ce cercle. Il faut l'élargir aux personnes concernées aux personnes concernées et aux familles. À ce titre, le savoir-faire est important, mais le faire savoir est très important. Vous le savez comme moi. Un projet comme celui qui nous concerne pour les collèges, dans une période de mutation telle que la nôtre, il est important que ce soit expliqué, vulgarisé, communiqué. Une réforme comme celle-là, un projet comme celui-ci, sans succès, tient autant à la manière dont on le prépare, dont on l'argumente, dont on le travaille, mais aussi, surtout, la manière dont on l'explique. Mais on l'expliquera, de manière la plus simple possible aux populations, mieux elles comprendront cela. Dans les échanges que l'on a pu avoir avec les uns et les autres, au sein des commissions, il y a des gens qui se sont exprimés sur le refus des populations face à une éventuelle fermeture de collège, face à des adaptations qu'il va falloir. Je pense que c'est très important d'avoir aussi cette volonté, avec des outils de communication que nous avons aujourd'hui, avec un vocabulaire très précis, que nous expliquions. Je crois qu'expliquer une réforme, c'est le meilleur moyen de la réussir. Au-delà de nos débats, il faudra aussi que l'on sache vraiment vendre, en termes de communication, ça aux populations. Cette pédagogie m'apparaît essentielle pour réussir.

_ Philippe Gosselin.

_ Merci. Je voudrais d'abord rendre hommage, c'est important de le faire, aux équipes enseignantes, aux personnels techniques et administratifs qui font tourner nos boutiques, collèges, au quotidien. Ce n'est pas rien. Il ne faudrait pas non plus que les débats que nous engageons et qui sont tout à fait nécessaires laissent à penser que nos collèges ne sont pas des lieux où les savoirs sont transmis, seraient déjà en difficulté telle que nos élèves seraient eux-mêmes en difficulté et cela renverrait aux

familles quelque chose de forcément anxiogène. C'est un hommage. Ce n'est pas simplement une pétition de principe. On le voit au quotidien dans les CA où nous sommes impliqués. Il y a une vraie implication des équipes enseignantes et des personnels techniques dans les cuisines, la restauration, il faut le dire, ça fait aussi partie du quotidien de près de 21 000 gamins. C'est-à-dire autant de familles et des dizaines de milliers de concitoyens avec les parents et les grands-parents. Ce n'est pas rien. C'est un vrai maillage du territoire. Le débat que l'on a aujourd'hui est contraint. Pas parce qu'il y a eu l'article 9 qui s'est appliqué. Mais contraint par la démographie et le sujet que nous abordons, il nous pousse un peu à accélérer un peu dans nos retranchements. Le statu quo, c'est plutôt pas mal, quand on peut ne pas bouger les choses, parce que ça marche bien, que c'est en proximité, mais quand on regarde un peu de l'autre côté des frontières administratives et départementales, il y a d'autres départements qui ont enclenché cette réflexion. Et eux aussi, sous la contrainte démographique. Les départements de montagne, ils s'arrachent les cheveux depuis bien avant nous. Vous pourriez en parler avec les Cantaloux, ils ont le même sujet. Il y a l'ancien président du Conseil départemental, ce sont des sujets qu'il connaît bien. Ils ont abordé la question il y a une dizaine d'années. Je reviens chez nous. Chez nous, Saint-Lô, Cherbourg, je regarde Dominique et d'autres, le Cherbourg a fermé des écoles, a restructuré comme Saint-Lô l'a fait parfois avec un certain nombre de difficultés. Des questions que les villes et nos communautés n'ont pas toujours eu le choix de faire. Ça a parfois été plus brutal avec l'Éducation nationale. Nos communes, vous vous êtes posé la question et vous avez agi. Je crois que ce qui est vrai et réel pour les villes et communes, cela se doit de l'être aussi pour nous. Donc le débat doit avoir lieu. Quand on a dit ça, je crois qu'il faut associer l'ensemble des acteurs. Le département est un acteur essentiel. C'est un acteur essentiel pour le patrimoine immobilier. Ce n'est pas rien. Dans les années 70, il y a eu une réforme de l'éducation. On en a terminé avec les cours complémentaires, on en a terminé avec les examens de passage en sixième. Le collège unique, l'égalité des chances, dans un département comme le nôtre où la démographie était encore forte à l'époque. On avait fait ce choix de la proximité. Je crois qu'il est toujours très important de le mettre en avant. C'est aussi près de 550 personnels et agents départementaux qui sont dans les collèges. C'est dire le poids en fonctionnement et en investissement. Nous sommes un peu trop en silo. Je reprends ce qui a été dit. Chacun est un peu comme dans la piscine, dans son couloir. On ne regarde pas trop. L'État attribue des moyens, il fait ses ratios et la dotation globale horaire diminue, mais après tout, il faut se débrouiller et faire ses choix. C'est facile quand ça diminue. Nous, nous sommes orientés sur certains investissements, n'empêche que savoir ce que l'on va faire, dans tel ou tel secteur et avec telle ou telle démocratie, cela peut avoir des incidences sur notre niveau d'incidence, mais investir, si dans quelques années ça ne sert plus, ou si ça n'a servi à rien, ce n'est pas pertinent. Il y a un moment où l'argent public est nécessaire, mais il n'est pas si courant que ça. On doit avoir la meilleure allocation possible des

ressources. Mais il ne faut pas que l'État nous piège. L'État doit être aussi devant ses responsabilités. Ça été dit. C'est l'idée de ces groupes de travail. Il y a toutes les collectivités locales, quelles qu'elles soient, les intercommunalités, les communes en région, sans oublier personne, c'est aussi important, il faut associer les familles, les associations de parents d'élèves. Ce n'est pas rien. Et puis, travailler aussi sur un certain nombre de sujets avec les enseignants. Il faut écouter ce qu'ils disent. Ils ont souvent des choses à dire. Cela sort strictement des compétences de l'éducation nationale. Ce sont aussi des acteurs dans nos territoires. Souvent, ils habitent aussi pas très loin de chez nous. Cette notion de proximité est importante. Je crois que si on met tout ça sur la table, on peut constituer sur le modèle des territoires éducatifs ruraux quelque chose d'intéressant. C'est ce que l'on avait fait il y a presque 20 ans maintenant sur le territoire de Marigny, avec l'ancien canton. C'étaient les bassins de formation. J'étais président de la communauté de communes à ce moment-là. Nous avons vécu de l'intérieur avec plusieurs collègues. Ce bassin de formation mettait tout le monde dans la boucle. Il y avait déjà ces liaisons importantes école-collège. Eh oui, aujourd'hui, c'est les écoles, les collèges, on emmène nos petits jeunes de nos écoles pour découvrir le collège. Ils voient le circuit, mais ça allait au-delà. On faisait travailler ensemble les enseignants du primaire avec ceux du secondaire, du collège, les maires étaient associés, les parents d'élèves avec les APE. Il faut peut-être moderniser ce bassin de formation. Il faut peut-être ne pas se fixer uniquement sur les territoires éducatifs ruraux, les TER, mais sur d'autres secteurs. Il y a parfois des TER qui n'arrive pas toujours en gare, qui arrive en retard, mais cette idée de TER est peut-être à s'approprier pour avoir cette notion de réseau qui paraît essentielle. Et puis, définir une méthodologie. Il y a des propositions qui sont faites. Philippe en a évoqué pour la majorité d'autres. Je crois que tout le monde est prêt aujourd'hui ici à montrer que l'ensemble des conseillers départementaux, nous sommes bien des élus de notre territoire, nous nous estimons bien élus d'un canton, nous sommes porteurs de ceux qui nous ont élus pour notre territoire, notre vision est départementale. C'est important de le rappeler. Je me réjouis de voir que collectivement, on peut avancer, ne rien mettre sous le tapis. Il n'y a pas de décision à prendre immédiatement, mais nous sommes quand même un petit peu sous contrainte. Il faut le dire. Ne pas penser... Ce n'est pas être pessimiste. C'est la réalité des choses, ne pas penser que la démographie pourrait s'arranger du jour au lendemain. Non. Philippe le disait. On sait que les naissances d'une année font les petits bizuts d'école maternelle trois ans après, etc. On peut croire au miracle. Peut-être qu'il se produira. Il y a beaucoup de compétences dans tous les secteurs qui travaillent à l'attractivité, je pense notamment à Catherine, du territoire. Mais la démographie, ce n'est pas un sujet qui ne nous touche que nous. C'est national. Il y a quelques jours, on était sur la première marche du podium sur la démographie. On est passé à 1,83 ou 1,84, et maintenant, on est à 1,60 et cela va continuer pour différentes raisons. Des problèmes de logement, de société, de vie, le pouvoir d'achat, d'interrogation chez des couples nouveaux qui ne veulent pas d'enfants. C'est un choix. Il

faudra bien le prendre en compte. Je pense aussi à une politique familiale qui n'existe plus au niveau de l'État. Les familles ont des difficultés parce qu'elles n'ont pas les revenus pour accueillir les enfants. Ce n'est pas qu'une question de logement, transports, mais ça compte aussi. Les voitures, les vélos cargos, peu importe. Sans accompagnement des familles, on ne donnera pas l'envie d'avoir des enfants ou la capacité d'avoir des enfants. Après, c'est un choix individuel et de couple. Chacun fait ce qu'il veut. Nous sommes en 2024. Mais ce n'est pas non plus un gros mot. C'est ce qui financera nos politiques sociales dans quelques années. Le modèle social sans enfants, il s'écroule. Ce sera autre chose que nos collègues. Je me réjouis de toutes ces bonnes volontés. On devrait y arriver. Pour terminer, puisqu'il faut faire sa petite citation, celle de Girardin du 19e qui a été reprise en 55 : "Gouverner, c'est prévoir."

_ Brigitte.

_ Je voudrais m'exprimer sur la proposition qui nous est faite pour poursuivre la réflexion sous le maillage de nos collègues dans la Manche. La Manche a la chance d'avoir un maillage dense de collègues grâce à l'action de ceux qui nous ont précédés. Ce matin, on nous a rappelé combien l'engagement du département est important aussi bien en investissement avec des millions qui sont investis chaque année pour garantir un bon accueil de nos collégiens, et puis, beaucoup d'argent aussi en fonctionnement pour montrer une politique volontariste de soutien à la réussite éducative et à l'ancrage dans nos territoires.

Aujourd'hui, nous avons une situation démographique qui confirme des perspectives à la baisse pour les effectifs des collèges manchois. Pour ma part, je considère que notre ambition, l'ambition des élus du département, doit être d'imaginer pour chacun de ces collègues, les conditions de son maintien sur le territoire. Pour ma part, je ne peux pas me résoudre à imaginer enfermer certains d'entre eux pourrait être une solution. Aussi, la proposition qui nous est faite d'intégrer un groupe de travail autour de Monsieur le Préfet, du directeur départemental, des présidents de l'association des maires de la Manche et des maires ruraux peut être une occasion de poursuivre de manière collective la réflexion sur le meilleur maillage de notre territoire. Toutefois, ce groupe de réflexion ne doit en aucun cas se contenter d'être le groupe de la calculette dont l'aboutissement ne serait que l'agrégation de données statistiques et chiffrées dont on a peut-être un peu souffert.

Le collège est un des équipements les plus structurants dans un bassin de vie et il contribue pleinement à son attractivité. Aussi, toute évolution de la carte scolaire nécessite une étude fine du fonctionnement et des caractéristiques de ce territoire scolaire. Là, je voudrais évoquer celui que je connais peut-être le mieux, la situation du collège de Saint-Vaast, il me préoccupe. Il est dans une situation de fragilité. Il est listé parmi les collèges qui pourraient, à court ou moyen terme, être fermés. Sa situation doit nous interpeller. Tout d'abord, du fait de son implantation géographique. Situé sur la côte est, ce collège est dans un territoire enclavé. Il n'y a aucune alternative avec le

secteur privé comme ça peut être le cas ailleurs. De plus, son classement au réseau d'éducation prioritaire démontre la fragilité d'une population pour laquelle la proximité est une condition essentielle et un facteur de réussite. Nous parlons de futurs jeunes adultes qui sont en phase de structuration. Ces années sont essentielles et leur cursus éducatif contribue à leur attachement à leur territoire. Ces évolutions doivent également s'appuyer sur les atouts et les potentialités des territoires. C'était d'ailleurs tout le sens de la réflexion échafaudée dans le livre blanc. Je reprends l'exemple du collège de Saint-Vaast. Tout naturellement, des actions liées à la spécificité marine du secteur ont été mises en place, en lien notamment avec le Conservatoire du littoral, les services de l'île Tatihou et d'autres partenaires. Cette réflexion doit se poursuivre pour tous les territoires avec ceux qui connaissent les territoires et qui y vivent. Ce sont eux qui sont les plus à même d'être porteurs de propositions innovantes. Oui à la poursuite d'une réflexion collective, sous réserve de la prise en compte de ces éléments, et dans laquelle tous les acteurs locaux seront associés pour maintenir le maillage de proximité auquel nous sommes tous très attachés.

_ Merci, chers collègues. La parole, normalement, si cela le veut bien, à Sylvie Gâté.

_ De nombreuses choses ont été dites. Je souhaite parler du vieillissement de la population de notre département rural qui est une réalité qui n'est pas sans conséquence sur nos politiques publiques. Nous devons prendre la mesure de la baisse des élèves de collège. C'est un sujet qui nous réunit aujourd'hui. Nous sommes tous des élus responsables, des élus de proximité, que nous défendons et que nous déclinons dans nos politiques publiques. Nous sommes attentifs à la population comme à nos communes que nous accompagnons dans leur projet. Je n'opposerai pas le rural et urbain, mais si une fermeture de collège devait avoir lieu dans le secteur rural, cela pénaliserait une large partie de la population déjà impactée par la disparition de nombreux services. Soyons vigilants et défendons la proximité du service public. L'excellent travail effectué par Christine* et Adèle dénonce la pertinence de nos collèges, de la richesse éducative et de la richesse intrinsèque des collèges que l'on catalogue parmi les plus fragilisés, uniquement du fait de leur effectif, sans tenir compte pour autant des efforts importants réalisés par les communes pour les consolider ou faire force d'attractivité. Alors, oui, il nous faut prendre le temps de travailler avec l'ensemble des parties prenantes, l'Éducation nationale, ayons l'assurance que chaque collège dispose du nombre d'enseignants et des moyens nécessaires dans la durée, avec la région, les EPCI, pour que chacun de nos élèves dispose d'un transport scolaire avec un temps de trajet acceptable. Il faut prendre le temps de travailler pour offrir à chacun de nos jeunes les meilleures conditions pour un enseignement de qualité. Que chaque élève puisse satisfaire sa curiosité et s'épanouir tout au long de sa scolarité avec ses facultés, quel que soit le parcours choisi et non subi. Ces deux qualificatifs me font grincer des dents. Un parcours choisi du plus modeste à l'excellence. J'ai la volonté de participer au groupe. Voilà.

_ Merci. Aujourd'hui, nous connaissons les enjeux pour notre jeunesse. 20 % de collégiens en moins en 20 ans. On le dit souvent dans cette assemblée, les chiffres sont parlants. Faut-il se résigner ? Certainement pas. Ce n'est pas ma vision de l'avenir de la jeunesse de la Manche. Nous devons préparer demain en faisant des choix courageux auxquels la situation actuelle nous oblige. Nous l'avons dit ce matin à plusieurs reprises, ces choix doivent se faire sans enjeux politiques ni partisans. Nous devons simplement agir en responsabilité. Le débat aujourd'hui est un temps nécessaire. Il est utile, pertinent, et ce matin très efficace. C'est en responsabilité que nous devons décider de cet avenir ambitieux que nous voulons pour cette jeunesse. Réduire le projet politique du département avec des fermetures, c'est une erreur. Les fermetures sont une possibilité à envisager sérieusement, mais c'est d'abord la volonté de donner les moyens aux collégiens de choisir leur avenir. C'est une phrase que j'ai prononcée à plusieurs reprises. Ce sont leurs collèges. Ce ne sont pas les nôtres. C'est leur avenir que l'on dessine aujourd'hui. C'est ma priorité. Nous l'avons démontré ce matin, le département agit chaque jour pour nos collégiens. C'est le choix de notre assemblée dans son intégralité, parce que c'est au bénéfice de nos habitants, de nos jeunes, de leurs grands-parents et de leurs parents et de chacune des associations des lieux de vie auxquelles ils participent. Profil Manche est un dispositif qui ouvre l'horizon de nos jeunes, les sections sportives, les classes à horaires aménagés, tout cela fonctionne, mais nous devons faire en sorte que cela continue. Je te le disais au début du propos, les chiffres sont têtus. Ne les oublions pas. Nos dispositifs, je le redis, parce que je ne veux pas que l'on pense qu'aujourd'hui, ça ne va pas dans les collèges de la Manche. Il faut que ça continue vraiment. Les difficultés que les établissements rencontrent et certains de nos jeunes, nous les avons évoquées. C'est notre rôle d'élus de prendre les décisions qui se dessinent aujourd'hui. Je ne veux pas être longue. Nous avons parlé de statu quo, nous avons parlé d'avenir à écrire ensemble. Je crois que vous connaissez tous ma position. Faisons le choix de donner à nos jeunes les moyens de continuer à profiter d'un système qui est efficace aujourd'hui. Le département s'y associe aux côtés de l'Éducation nationale, aux côtés des mairies via les Contrats de pôle de services ou les fonds d'investissements ruraux, aux côtés des parents par le dispositif SPOT 50, notre politique fonctionne, mais il faut que cela soit inscrit dans le temps. Vous le savez, je soutiendrai tous les travaux qui iront dans le sens de la continuité de la force et de la perspicacité de notre politique. Je n'ai pas été tendre ces derniers mois. Les choix qui se profilent devant nous doivent être courageux, ils devront s'inscrire dans le temps aussi. Ce sont leurs collèges. Juste, soyez assurés ensemble, l'énergie, on l'aura pour porter cette politique qu'il faut pour nos jeunes. Nous l'aurons tous ensemble.

_ Merci. La parole est demandée par Hervé Desserouer.

_ Oui. Je suis content que nous ayons cette réunion et cette possibilité de travailler sur cette problématique. Ce n'est pas une problématique. Je ne le vois pas ainsi. Je le vois comme une chance. Nos collèges fonctionnent bien, globalement. Nous avons des parents contents. Il y a des élèves qui

sont contents. Il y a des détails de collèges qui peuvent être différents. Il peut y avoir des philosophies de collèges qui sont différentes. C'est différent parce que notre territoire est grand, il est différent. Il y a du rural, du très rural, et du rural un peu moins rural. C'est très varié. Quand nous avons eu cette réunion avec les représentants de l'Éducation nationale, ce qui m'avait fortement inquiété, c'est que globalement, ils nous disaient qu'on choisisse nos orientations et qu'ils nous suivraient. Mais il y avait quand même une idée de dire que l'on nous suivrait, mais que ce serait compliqué. En général, quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage. À un moment, on fait en sorte que cela marche moins bien. L'autre aspect, qui est important, c'est dans nos communes rurales, comme le disait Nicole, quand vous avez un collège, il y a une fonction d'attractivité. Aujourd'hui, on est sur des territoires en charge des médecins. Les médecins peuvent avoir envie de mettre leur gamin dans un collège qui n'est pas loin. Il y a plein de choses autour de ça. Quand enfin collège, comment on accompagne la commune de ce collège pour aider à cette fermeture ? Et après, on voit aussi... C'est pareil. On nous a dit qu'il fallait faire des internats. Que ce serait chouette. Ou alors, l'école du socle. Sauf qu'à chaque fois qu'on a demandé des écoles du socle, à ma connaissance, il n'y avait plus d'interlocuteur au niveau de l'Éducation nationale. Quand on dit qu'il faut travailler ensemble, oui, il faut mettre tout le monde autour de la table. Personnellement, je serais partisan de participer au groupe de travail. C'est quelque chose qui me tient à cœur. Je considère que tous ensemble, on peut réfléchir en se disant que la Manche, ce n'est pas un monolithe. La Manche, c'est l'agrégat de tout un tas de communes avec des spécificités qui nous obligent aussi à réfléchir dans ce cadre. Ce qui est présenté est très intéressant. Je suis très heureux qu'il y ait cette présentation. Ça démontre aussi tout ce qui se fait. À partir de tout ce qui se fait, on peut imaginer ce que l'on peut faire. Tout à l'heure, j'entendais quelqu'un qui parlait d'ambition. Oui, il faut avoir de l'ambition en se disant : est-ce qu'on peut pas réfléchir de façon différente dans un certain nombre de cas ? On a Manche numérique. J'ai entendu parler des cours à distance, des choses comme ça. Les hôpitaux, par exemple. Vous avez un directeur pour plusieurs hôpitaux locaux. Est-ce que l'Éducation nationale ne peut pas réfléchir de la même façon en se disant qu'il faut peut-être revoir la façon dont on gère nos structures ? C'est aussi à nous de porter cela. De dire que c'est peut-être embêtant de déplacer les professeurs, et que c'est peut-être aussi embêtant de déplacer les élèves. Après, est-ce qu'on a les moyens de les transporter ? Je pense que... On a un gros travail à faire. Je pense que tout le monde est d'accord et il faut le faire tous ensemble pour arriver à trouver des méthodes, à trouver... Il faut avoir des méthodes en fonction de la mission que l'on veut pour nos jeunes et notre territoire. Je considère aussi que ça fait partie du développement de notre territoire. Après, concernant la certitude que nos populations diminuent, c'est vrai. Mais il y a aussi le fait qu'il y a des mouvements de population. Parler de moi, ce n'est pas bien. Mais pour les écoles de Mortain, il y a quatre ans, on voulait faire une classe. Là, on en a ouvert une. À Notre-Dame-du-

Touchet, pareil. À chaque fois, ce sont des chiffres assésés. Mais la réalité a donné raison au fait qu'il ne fallait pas fermer les classes. Et après, il y a la typologie. Sur un certain nombre de territoires, il y a... C'est bien s'il y a des ULIS partout. Il y a un certain nombre de territoires où il n'y a pas la possibilité de faire des ULIS. Il y a donc des AESH pour aider. Mais ça peut être compliqué. Quand on regarde la variabilité du territoire, la typologie des populations, c'est surtout ça qu'il faut travailler. C'est de voir comment on peut arriver de façon réfléchie à avoir une approche qui permette de répondre aux besoins des familles, aux besoins des enfants. Et aussi, à l'avenir. Il faut penser aussi à l'avenir. Les décisions que l'on prend engagent pour l'avenir, quand on ferme un collège. Un bâtiment est là. Qu'est-ce qu'on en fait ? Ainsi de suite. Tout cela, il faut vraiment y réfléchir à chaque fois. Voilà ce que je voulais dire. Je suis très heureux que nous puissions discuter de tout ça aujourd'hui. Encore une fois, je suis aussi volontaire pour être dans ce groupe de travail.

_ Merci, cher collègue. Je vais laisser la parole à Alain Navarret. Simplement vous dire que je reviens très vite sur la participation de chacun au sein de ce groupe de travail. Je pense que ces groupes, il y en aura plusieurs. Il y aura toujours une entité en tant que telle départementale, avec les personnes que je vous ai citées, mais je pense que l'on va s'orienter... J'en ai échangé un peu hier avec Monsieur le préfet, on va s'orienter sur quelque chose de territorialisé. Dans quelles limites ? Je ne peux rien vous dire tout de suite, mais je sais que les bonnes volontés seront là. J'en prends note. Ce qui ressort de l'ensemble des débats, c'est justement le mot "ensemble". J'ai noté que chacun désire que nous avancions sur ce terrain ô combien difficile. Ça fait des années que tout le monde en parle, ça fait des années que les idées jaillissent en mettant en avant les difficultés qui sont liées aux territoires mêmes. Vous avez noté qu'il y a des territoires qui font partie de territoires prioritaires. Je peux vous parler des Marais où se trouve ma circonscription, le canton, je regarde Maryse et Hervé en même temps, les difficultés sont là. Le choix de l'établissement dans ces cas-là, ce n'est pas sur la qualité éducative, c'est la proximité qui régit, tout simplement. Je prends note des demandes de chacun. Je vois qu'une chose ressort de ces débats. Il ne faut pas se laisser limiter quelque part et enfermer, je crois que ce sont des mots qui ont été écrits dans les slides de l'opposition, la fermeture ne doit pas capter toute notre attention en disant qu'il faut tenir compte aussi des efforts qui ont été réalisés. C'est ressorti au travers d'un certain nombre d'interventions, sur le territoire, par les maires, par la commune, le Conseil municipal. Il y a eu des volontés d'avancer, de préserver l'habitat, le commerce, tout cela mérite une écoute attentive. J'ai bien noté que tout le monde prend acte qu'il ne faut pas flécher d'avance avant d'avoir repéré les efforts réalisés par les uns et les autres. Autour de cela, si nous sommes tous réunis, c'est un mot important. Si nous sommes tous d'accord au travers de cette vision, nous pourrons avancer. Alain Navarret.

_ Oui. J'étais un peu inquiet. J'avais cru un temps que ma collègue vice-présidente à la jeunesse, au sport et au collège, ait perdu sa langue. Je suis rassuré de l'avoir entendu. Je voudrais très

sincèrement et simplement saluer ici Adèle. Ton courage, ta perspicacité, ta détermination, ta responsabilité, ta loyauté, je les salue.

_ Merci. Quelques mots. Je voulais réagir aux propos de notre collègue Philippe Gosselin. Je voulais dire que j'étais 100 % d'accord avec ce qu'il a dit. Aussi, de s'associer. Je pense que c'était une bonne chose de rappeler que nous avons des enseignants, des agents de département, toute une communauté qui travaille dans les collèges qui fêtent un travail remarquable. C'était important aussi de le dire. Je voulais aussi appuyer ce point pour ne pas qu'on laisse penser qu'il y a aujourd'hui une situation dramatique dans les collèges la Manche. Ce n'est pas le cas. Comme il l'a dit, je crois que c'est collectif, vu la teneur des débats, même si j'ai été peut-être un peu impatient en début de session. Les débats sont là. Je m'en réjouis. Néanmoins, il y a un principe de réalité devant nous, avec un mur démographique. -100 par an dans les collèges, et à partir de 2024, c'est -400. On voit dans nos écoles une baisse démographique aussi. Cette baisse démographique dans les écoles, c'est la baisse de demain. Je ne vais pas paraphraser. Comme le disait Philippe, décidément, nous avons beaucoup de terrain d'entente ce matin. Ça change de certains autres moments. Tout arrive à qui sait attendre. On verra cet après-midi. Ça rééquilibre les choses. Néanmoins, on a "gouverner, c'est prévoir". Ce matin, je m'en réjouis. Ça montre qu'il faut peut-être aussi rendre hommage à notre groupe. Si cette matinée... On souhaitait des débats utiles. Je suis content de vous faire réagir. Les débats ont été utiles. C'est bien de travailler avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, l'ensemble des collectivités locales, c'est bien, pour prendre la problématique dans sa globalité. C'est une façon d'atteindre des objectifs qui nous sont partagés autour de la mixité sociale, la mixité éducative, et d'avoir une offre éducative de qualité sur nos territoires. Les investissements dans l'avenir dans les collèges, etc. Il n'y a pas que les médecins qui ont envie d'avoir une offre à proximité. Tout le monde le souhaite. Les médecins souhaitent aussi avoir une offre de qualité qui permette la qualité pour leurs enfants pour leur permettre de choisir leur avenir. Je voulais quand même dire qu'en tant qu'élus responsables, il n'y a pas toujours des choix faciles à faire. Parfois, il y a des choses bien et il faut les annoncer. Parfois, il y a des choses plus difficiles. Comme Philippe le dit, gouverner, c'est prévoir, mais c'est aussi anticiper aujourd'hui pour demain. Il faut réussir à travailler cela autour de la table. C'est quand même au département, c'est notre compétence, légalement, d'être au pilotage. On peut associer les services de l'État et tous les autres, de façon à produire un travail partagé, de qualité et qui soit compris par les habitants, les enseignants et toute la communauté éducative. Merci pour ces échanges.

_ Je vais donner la parole. Je vois que le voyant vert est allumé.

_ Je souhaitais... Je n'osais pas mettre le voyant vert. Il est assez déstabilisant.

Ce n'est pas évident de parler après tout ce qui a été dit. Je vais essayer de faire passer des petits messages. La conclusion que je pouvais déjà donner à mon propos, c'est que je suis d'accord avec les

positions qui sont de travail. Je l'ai réclamé. Je suis adjoint aux affaires scolaires de ma commune depuis 2014. J'ai toujours fait partie des gens qui ont été auditionnés dans le cadre du livre blanc. Je mesure parfaitement les enjeux. Les pouvoirs que l'on a entre nos mains, de faire évoluer ce réseau des collèges. Je vais juste répondre sur Dominique. Le statu quo n'existe pas. Nous n'avons jamais été dans cette position. Ce n'est pas parce qu'on a refusé de passer par la fermeture des collèges que nous ne travaillons pas localement à des évolutions. Nous sommes conscients des évolutions démographiques. Nous travaillons ardemment sur l'école du socle. Nous travaillons sur le domaine de l'inclusif. Nous ne nous sommes jamais reposés sur nos lauriers. Nous sommes conscients des difficultés. Moi, je formulerai juste un souhait, que l'on sorte de cette session en balayant l'image de considérer qu'un petit collège ne fait grandir des enfants sans ambition et sans avenir. C'est la petite musique que nous avons entendue, notamment au travers des statistiques de l'État qui faisait penser que nos enfants, dans les collèges... Je remercie les propos de Carine tout à l'heure pour les résultats de taux de réussite. Le collège de ma commune est numéro 1, le plus petit collège, l'avant-dernier petit collège, mais dans les taux du CVA, notamment, il est numéro 1. C'est simplement le souhait que je formule. Que l'on arrête de penser que petit collège, petite ambition, petite réussite. Je milite ardemment pour ça. Je ne milite pas parce que je suis concernée. Je milite parce que je crois que la proximité, le petit collège, même le gros collège, peuvent fonctionner. Il n'y a pas de modèle petits, grands et moyens pour ce qui compte, c'est ce que l'on met dedans et ce que l'on veut en faire. C'est le message que je veux passer. Petite alerte aussi, petit collège, petits tribunaux, petite gare, petite route, petit commerce, on a fermé beaucoup de choses. On affermit les tribunaux. Aujourd'hui, on rouvre des petits tribunaux. Attention à cette petite musique du petit. Je reprends ce qui a été dit à droite et à gauche. J'adhère sans langue de bois aux choses qui ont été dites à partir du moment où si vous êtes d'accord avec moi, on ne peut pas considérer un petit collège comme une petite ambition.

_ Je vous propose de reprendre cette séance sans tarder. Nous commençons sans tarder cette séance plénière que je déclare ouverte, la deuxième de la journée. Est-ce que nous désignons une nouvelle secrétaire de séance après Christèle Castelein eut égard aux efforts de ce matin ?

D'accord, merci.

Laurent Schléret va faire l'appel.

_ Merci. Hervé Agnès. Philippe Bas.

_ Il est dans les parages.

_ Emmanuelle Bellée est excusée et donne pouvoir à Karine Duval. Brigitte Boisgerault, Frédérique Boury. Jacky Bouvet. Isabelle Bouyer-Maupas. Éric Briand*. Lydie Brionne, Catherine Brunaud-Rhyn. Christèle Castelein. Jacques Coquelin. Stéphanie Coupé. Valérie Coupel-Beaufils. Michel de Beaucoudrey. Antoine Delaunay. **. André Denot. Hervé Desserouer. Karine Duval. Franck Esnouf. Marie-Pierre Fauvel. Benoît Fidelin. Isabelle Fontaine. Axel Fortin-Larivière. Jean-Marc Frigout. Grégory Galbadon. Sylvie Gâté. Nicole Godard. Philippe Gosselin. Carine Grasset. Dominique Hébert. Adèle Hommet. Sonia Larbi. Maryse Le Goff. Jean-Marie Lebéhot. Dany Ledoux. Odile Lefaix-Véron, excusez, pouvoir à Dominique Hébert. Brigitte Léger-Lepaysant. Pierre François Lejeune, excusé, pouvoir à Thierry Letouzé. Nathalie Madec. Hervé Marie. Véronique Martin Morvan. Jean Morin. Alain Navarret. Valérie Nouvel. Jessie Orvain. **. Yvan Taillebois.

Merci beaucoup.

_ La quasi-totalité de l'assemblée est ici représentée. Nous allons commencer les travaux. Je vais tenir quelques propos préliminaires à cette assemblée.

Cela fait deux fois qu'il fait l'appel, Laurent Schléret et le directeur général des services qui nous est arrivé le 15 du mois de janvier dans un délai court et à notre grande satisfaction. Cela fait déjà trois semaines. Au nom de toute l'assemblée, je vous souhaite la bienvenue au sens du conseil départemental de la Manche.

Je sais que vous êtes un homme d'action qui intervient depuis longtemps au niveau des départements. Vous avez une spécialisation affirmée au niveau de l'action sociale. Et je suis ravi de vous compter parmi nous aujourd'hui.

Je sais que nous avons gagné un DGS, mais également un Manchois qui viendra nous rejoindre très vite avec sa famille. Merci, Laurent. Et bon vent. On l'applaudit.

On m'avait dit que j'accueillais des élèves d'un collège qui ne sont pas encore arrivés. Il s'agit des jeunes d'un collège qui viendront nous rejoindre.

Cette seconde étape de la journée nous ouvre la voie vers l'année 2024. À quelques jours d'intervalle entre fin mai et le mois de juin, la Manche sera au rendez-vous pour accueillir le monde avec deux symboles de cheminement vers la paix. Tout d'abord, le parcours de la flamme olympique en mai

prochain qui se déroulera du nord ou sud du département avec une affluence, puisque c'est une fête populaire très marquée.

Elle fera étape dans la Manche avec un temps fort au Mont-Saint-Michel quelques jours plus tard. Les commémorations suivront. Le débarquement allié sur nos plages.

Début janvier, nous avons connu une magnifique entrée en matière. Pendant trois soirs, la maison du département a accueilli plus de 6000 personnes pour découvrir une fresque sons et lumières. Elle a été faite pour s'adapter à l'envie et à cette façade de la maison du département. Et cette fresque a attiré nombre de personnes, puisque cela a été un véritable succès. Plus de 6000 personnes sont venues à ce rendez-vous. Nous avons eu des témoignages nombreux de la satisfaction générale, mais aussi des articles de presse élogieux. Tellement élogieux que nos amis de la presse nous disaient qu'il fallait reproduire et refaire. Ce sera fait. En mai prochain, à la maison du département ce déroulera l'opération Pierres et lumières. Il y aura deux nouvelles soirées. Si vous voyez quelques-uns de vos concitoyens qui souhaitent le faire, il ne faut pas hésiter à leur dire. Je les ai rencontrés cette semaine. Mais tous les agents et tous les acteurs de la maison du département, des services, des directions, du cabinet, de la communication qui ont participé à cet événement ont été remerciés. C'était totalement réussi pour une première. La première fois que nous avons un son et lumière.

J'avais vu qu'ils avaient fait d'autres mapping sons et lumières.

Une session budgétaire évidemment aujourd'hui. Je me retourne vers Jacques pour le confirmer.

C'est un temps fort pour l'assemblée, évidemment. Je tiens d'abord à saluer le travail de la direction départementale des finances publiques pour le travail réalisé.

Ils nous ont largement accompagnés dans le passage délicat vers les nouvelles normes comptables. On les appelle gentiment M57. Mais cela n'a pas été de tout repos pour aller vers la M57. Nos équipes et celles de la DGFIP pour travailler. Il a fallu prendre des risques tout le monde a travaillé d'arrache-pied. Les services de Bercy ont pesé de tout leur poids pour que les prestataires puissent réaliser cela.

Nous sommes au cœur de l'action sociale. Nous avons le devoir de trouver des solutions qui nous permettent de verser les salaires et les sommes que nous versons aux habitants de la Manche. Boucler le budget n'a pas été simple. C'est une expression consacrée. Au-delà du discours, il y a eu de réelles difficultés qui n'ont pas été simples. Je n'ai pas connu d'années antérieures très difficiles, mais c'est la première fois depuis longtemps que nous nous heurtons véritablement à ces charges contraintes non compensées.

Quand, au bout de la ligne, vous avez une somme de quasiment 26 millions qui s'inscrit, vous entendez parler de cela sur d'autres départements sur des sommes encore plus conséquentes. C'est là que nous pouvons prendre conscience qu'au-delà de la volonté de l'État, on nous dit de supprimer des strates.

C'est facile de supprimer des départements. Mais s'ils continuent comme ça, on va mourir asphyxier. Nous allons véritablement dans cette direction. C'est une asphyxie organisée. Il y a l'allocation de solidarité au niveau des chômeurs qui va nous être transférée. Et tout cela sans compensation aucune. On entend parler d'un uniforme pour les collègues. Ce sera l'État et les collectivités. Que ce soit pour l'école primaire, pour les collèges ou lycées, je pense qu'il faudra mettre encore la main au portefeuille.

Je ne m'attarde pas, vous savez ce que j'en pense. Il va falloir travailler sur de nouvelles modélisations budgétaires pour 2025 et nous allons nous y attaquer dès le premier trimestre 2024 parce qu'il nous faut vraiment calculer, nous projeter en avant et voir quelles peuvent être les impacts des futures difficultés budgétaires et de ne pas nous consacrer à cela au mois de septembre ou d'octobre. Il faut vraiment prendre ces sujets à bras-le-corps et de nous donner la possibilité de pouvoir assumer. Vous serez invité à une rencontre afin de poser les bases de cette nouvelle approche. Nous aurons besoin d'être accompagnés afin de poser un autre regard sur le budget sur plusieurs exercices. Il faudra prendre en compte 25,26 et 27. La difficulté est devant nous. Pour ce budget, je voudrais vous remercier pour le travail accompli et d'avoir su vous rendre disponible les uns et les autres afin que nous puissions aussi évoquer ensemble cette vision 2024. Ce fut un dur travail.

Je me réjouis de l'avancée d'un dossier majeur pour la Manche. Vous entendez parler de cela comme de l'arlésienne. La tourbière, nous entendons parler de cela depuis longtemps. Nous agissons directement sur 400 ha de terres cultivées. Mais de façon différenciée, sur pratiquement 1000 ha.

Ce sera certainement la plus grande tourbière d'Europe, un poumon qui nous permet d'emmagasiner le carbone. Le Marais du Cotentin absorbe près d'un quart du carbone français. Et là aussi, nous aurons un piège à carbone qui sera tout à fait pertinent. Je vous le dis aujourd'hui parce que j'ai appris, j'en ai échangé hier, nous avons des exigences, il ne faut pas oublier de payer les conséquences du foncier, je voyais le temps passé et que venant, nous allons peut-être nous trouver contraints. J'ai confirmation. Des fonds vont être débloqués pour les acquisitions foncières parce qu'il y a urgence. Il y a des exploitants agricoles qui sont en passe de pouvoir vendre leurs terres. Il faut réagir très vite. Je suis en lien assez souvent sur cette affaire avec les représentants du monde agricole et de la chambre de l'agriculture pour vous dire que nous devrions pouvoir agir suffisamment vite et évoluer rapidement de façon à ce que tout cela se mette en forme. L'arrêté est au 1er janvier 2026. Après, la forme de ce qui deviendra une réserve... J'ai entendu parler de réserves nationales. J'entends parler de réserve régionale. Ce n'est pas la même chose. Il faudra en discuter. Depuis le début, nous avons eu communication autour d'une réserve nationale. Je souhaiterais que tout cela puisse se faire dans les délais impartis, mais puisque c'est un site exceptionnel, je crois qu'il mérite cette appellation. Nous avons deux autres réserves nationales dans la Manche. La collaboration avec l'État se passe bien. Ce site mérite amplement ce titre. Donc il faudra travailler en ce sens pour ce site

majeur. La concertation préalable au projet de contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin débutera le 26 février et se déroulera jusqu'au 26 avril inclus. Le dossier de consultation est disponible en ligne sur le site manche.fr

Il est également à disposition du public dans les mairies des communes concernées. En lien avec le garant de la commission nationale, trois réunions publiques seront ouvertes à tous. Il y aura une table ronde dédiée aux associations qui se tiendra au mois de mars. Six permanences seront assurées dans les mairies concernées. Un courrier sera adressé à plus de 70 000 personnes vivant aux environs concernés par le projet. Il s'agit pour le moment de permettre à la population de s'informer du projet sur des impacts et des avantages, afin que ceux qui souhaitent s'exprimer puissent donner leur avis. Il ne s'agit pas encore d'une enquête d'utilité publique aura lieu plus tard.

On peut vous dire aussi que nous avons mis tous les moyens de communication possibles, puisque la CNDP... Je salue les enfants du collège qui arrivent. Bonjour à toutes et à tous. Cette concertation sera alimentée sur les réseaux mêmes sociaux et que nous allons agir tous azimuts. Y compris pour que soient entendus les riverains, mais les usagers mêmes le matin de bonheur, ceux qui empruntent cette voie actuelle et qu'ils puissent donner leur avis largement. Ils seront contactés jusque dans leurs entreprises. Un dernier mot avant de laisser la parole à ma collègue Karine Duval. Un mot sur le RSA et France travail. Je l'ai évoqué tout à l'heure. Lancé nationalement depuis le 1er janvier, c'est une refonte d'une approche de la réinsertion par l'emploi. Le gouvernement s'est peut-être inspiré de nos bonnes méthodes. Développer de bonnes initiatives locales comme ici. Notre GIP Tandem lancé en 2020 a pris une certaine longueur. Je me tourne vers Sylvie Gâté qui connaît le dossier particulièrement bien. Nous sommes sur une passe de réussir le challenge, tout simplement parce que des contacts avec les parcours concernant le RSA sont nombreux. L'efficacité est aussi au rendez-vous. 70 % des personnes du parcours RSA obtiennent un rendez-vous d'orientation dans les 17 jours. Et puis, les contrats d'insertion. Les bonnes idées sont partout. L'État applique ce que nous faisons déjà depuis un certain temps. 70 % des personnes que nous accompagnons dans le cadre du GIP Tandem retourne durablement vers l'emploi. C'est 70 % de ces personnes qui retournent vers l'emploi. Le constat et sans appel entre décembre 2020 et juin 2023. 674 qui sont sortis du RSA grâce à ce projet de retour à l'emploi. Ce sont des chiffres intéressants d'être communiqué aujourd'hui. Il y a une forte conviction. Parfois, ce n'est pas toujours reconnu à la juste valeur, mais nous agissons clairement et fermement dans cette décision, dans cette direction, pardon, et nous comptons continuer de façon à ce que le nombre de RSA diminue constamment. Il y a un paysage de l'emploi particulièrement favorable aujourd'hui, mais les efforts méritent d'être soulignés. Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui, chers collègues.

_ Je demande la parole. Merci. Je n'ai plus de voix. Merci. Notre journée de plein exercice démocratique se poursuit. Je vais faire quelques propos introductifs qui ne seront pas longs. Je me

permettrai quelques points de réflexion. Notamment par rapport au contexte national avec une actualité particulière. Ça impacte nos politiques. Je reviendrai sur trois éléments. Rapidement. La loi immigration qui a été largement votée... Pardon, lapsus, censurée par le conseil. Politiquement, si nous nous réjouissons et nous nous rappelons comment étaient traités les présidents de gauche qui se refusait à appliquer des dispositions abjectes de loi empreinte de relance qui ressemble à tout sauf la fraternité est inscrite dans notre devise républicaine, nous nous interrogeons sur la manière de faire société autour de lois qui sont construites et votées dans une attitude d'hypocrisie la plus totale autour d'un texte manifestement anticonstitutionnel et qui laisse aux sages le sale boulot de la censure. Tout cela dans l'incompréhension la plus totale de l'immense majorité des concitoyens, à des années-lumière des méandres juridico-politico-constitutionnels. Le législateur n'en sort pas grandi. La confiance en la politique en prend encore un coup. Dès le début de ce mandat, j'ai parlé d'urgence démocratique. À continuer à ce petit jeu, nous allons droit dans le mur. Pas le mur démographique. Je m'arrête là, car cela dépasse largement nos compétences. Néanmoins, je ne cesserai de le demander, soyons exemplaires, gardons et renforçons surtout comme nous l'avons fait ce matin nos liens avec les concitoyens, accueillons-les dans nos dispositifs, modernisons nos fonctionnements et montrons que nous avons l'intelligence du débat, l'intelligence de l'intérêt collectif. La Manche est agricole. C'est au quotidien que nous vivons avec ces hommes et ces femmes qui ont choisi d'être paysans. Ils sont à la croisée des chemins d'exigences parfois contradictoires. Ils doivent produire pour une population qui est de plus en plus nombreuse, tout en respectant l'environnement, alors que l'inflation réduit les budgets, que la part de l'alimentaire dans les dépenses des ménages ne cesse de baisser. Ce sont bien souvent les paysans, anonymes, qui se retrouvent écrasés par ce poids. Cela n'est pas nouveau. La colère, la révolte du monde paysan est cyclique. Ce matin, cet après-midi, en l'occurrence, nous voulions qu'ils aient notre soutien. Nous avons peu de leviers pour les aider au sein du conseil départemental contre des aides directes et des subventions, ou des associations. Voyons dans nos achats de produits alimentaires des centaines de milliers de repas dans les collèges et un moyen de rendre le marché public vertueux et solidaire des paysans. Privilégions les approvisionnements de proximité, dans le respect de la loi EGAlim. Il convie de poursuivre un accompagnement vers une agriculture à la fois plus durable et rentable. Lors d'un changement de gouvernement, on écoute tous attentivement le discours de politique générale du Premier ministre. Nous donnant des indications sur la manière dont nous allez être souvent confrontés à l'État dans les semaines et mois à venir. L'intervention de Gabriel Attal mardi dernier n'a pas manqué à la tradition. Insertion, immigration, grand âge, éducation. Là aussi, la mobilisation des enseignants marque bien la défense des services publics et l'éducation qui doit être une priorité. De nombreux sujets touchent directement nos compétences. Comme souvent, le gouvernement se place en prescripteur et plus rarement employeur. Nous en reparlerons juste après lors du débat de

l'orientation budgétaire du budget 2024. Il y a des sujets pour lesquels il faudra batailler collectivement. Par exemple, il est inconcevable de faire reposer sur les seuls départements sans moyens supplémentaires le vieillissement de la population. C'est une réalité factuelle et même une bonne nouvelle. Pourtant, sans une ambition nationale, de nouveaux modes de financement, il sera impossible d'assumer comme il se doit le virage domiciliaire et de nouvelles caractéristiques du passage en établissement. Sur un autre sujet, je ne parlerai pas de l'uniforme à l'école, nous en débattons le jour venu si ce jour arrive, mais c'est l'insertion. Comment lancer des idées à ce populiste qui flèche les pauvres qui profitent du système ? À chaque fois que ce discours revient, on peut avoir mal. J'en parle d'autant plus librement que nous avons, dans la Manche, expérimenté des choses. On voit à travers nos expérimentations... Vous avez parlé d'un retour de 70 % de personnes qui sortent du GIP Tandem avec un résultat. Moi, je m'interroge aussi sur ceux qui retournent au RSA. Nous en avons parlé, mais ils ont le droit aussi à notre intérêt. Je crois qu'il faudra vraiment trouver d'autres façons. Après, je crois aussi qu'il faut relever le niveau du débat et admettre que souvent l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, c'est un travail sur le temps long, fait de petites avancées, fait de plafonds parfois infranchissables. Quoi qu'il en soit, notre rôle est aussi de celui de la solidarité, en particulier envers ceux qui ont le droit à une vie digne, malgré leurs difficultés, leur souffrance et leur pauvreté. Je m'arrêterai là, mais je trouvais utile de partager ces propos avec vous. Merci.

_ Merci, Monsieur le Président. Je veux m'associer d'abord à vos mots de bienvenue pour notre nouveau directeur général des services dont je me réjouis de l'arrivée. Il bénéficie déjà d'une très grande expérience, notamment dans le domaine des solidarités. Et je veux l'assurer du plein concours de la majorité départementale pour l'entière réussite de sa mission dans le département de la Manche. J'espère qu'ils seront très heureux. Je n'en ai pas de doute. La deuxième chose que je voulais dire, puisque nous nous exprimons à un moment qui est un moment de très grande crise et de tension avec le monde agricole, que nous adressons notre soutien entier à nos agriculteurs. Nous sommes dans une situation où les négociations entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs ont été extrêmement difficiles. Elles ne sont pas complètement achevées. Beaucoup d'agriculteurs ne parviennent pas à s'assurer un revenu décent par leur travail. Ils méritent de ce point de vue notre plein soutien. Ils vivent très mal l'accumulation de normes qui sont élaborées en prétendant faire à leur place les choix dans la combinaison de leurs moyens de production, alors que cela relève essentiellement de leur métier. Et enfin, ces normes conduisent à freiner la production européenne, alors que la population mondiale ne cesse d'augmenter, et à développer des courants d'importation vers la France avec des produits dont la fabrication ne respecte ni les mêmes normes ni les mêmes contraintes. Ceci est inacceptable. Il faut comprendre la colère qui s'est manifestée au cours des dernières semaines. Oui, nous pouvons soutenir aussi, et pas seulement en paroles, nos

agriculteurs. Nous le faisons, parce que nous soutenons notre chambre d'agriculture dans ses actions pour permettre de développer la qualité, la compétence, les pratiques d'excellence dans notre agriculture, car la qualité, c'est le principal atout dont nos agriculteurs peuvent jouer pour être gagnants dans cette compétition. Et puis, nous le faisons aussi en soutenant des organismes comme le mouvement de défense sanitaire dont je salue le président. Je voudrais dire à mon tour un mot du 80e anniversaire du débarquement. C'est un symbole très fort. Il y a des enjeux nouveaux qui doivent être relevés. On sera progressivement passé du temps des acteurs, des témoins, des confidents, autant des acteurs de mémoire. C'est totalement différent. Ces acteurs de mémoire, dont nous faisons partie, sont indispensables pour des raisons justement qui tiennent à l'essentiel dans la vie d'une nation. Si nous sommes à ce point attachés à la mémoire, c'est pas simplement pour célébrer une victoire militaire, importante, mais c'est essentiellement pour qu'il y ait une sorte de rappel permanent de la nécessité de réactiver un vaccin de la société, pour nous immuniser contre toute forme de retour du totalitarisme, du fascisme, de la barbarie génocidaire. Nous voyons bien que ce n'est pas des épouvantails artificiels, ce sont des réalités dans le monde contemporain. Aujourd'hui encore, il y a des forces que nous devons combattre pour préserver les équilibres de notre société et le bonheur des habitants. Nous savons que de génération en génération, tout est toujours à recommencer. La liberté, la paix, l'Europe ne sont jamais définitivement acquises. C'est donc un événement essentiel qui se prépare. Je suis heureux de voir que notre président et notre assemblée à peser pour avoir tout le relief national nécessaire. Tout ceci ne me paraît tout à fait essentiel. Il ne s'agit pas simplement d'un événement qui va avoir un caractère pour la vie locale avec une dimension festive que je ne veux pas oublier. Cette dimension festive n'est pas l'essentiel. C'est le moyen de rendre présent des enjeux fondamentaux pour notre pays. Et pour descendre un cran en dessous, on a un budget, pardon, ce n'est pas une offense que je fais à notre vice-président chargé des finances, mais enfin, il y a une chose très importante qu'il faut que nous ayons à l'esprit, c'est qu'il y a eu, au fil des années, de grands changements. L'impôt local a pratiquement disparu. Nous étions responsables dans la définition de nos politiques publiques de ne pas augmenter les impôts. Et si par malheur les charges que nous devons assumer l'imposaient, nous avions à prendre des décisions qui étaient très difficiles, mais c'était de notre responsabilité. Maintenant, l'essentiel de notre budget est composé, soit de dotations, soit de part d'impôts qui nous sont affectés. Or, la constitution, depuis 2003, prévoit que les collectivités territoriales doivent représenter une part déterminante des budgets. Les ressources qui viennent directement de l'État sont votées chaque année par le Parlement. Nous ne votons ni pour leur assiette ni pour leur taux. Et depuis que la taxe d'habitation a été supprimée dans les communes, on a donné aux communes la totalité de la taxe sur le foncier bâti. Je me permets de signaler qu'elle présente en pire, exactement les mêmes défauts du point de vue de la justice fiscale que la taxe d'habitation qui avait été tellement critiquée, avec une différence près que la taxe

d'habitation, même si beaucoup de personnes en ont été exonérées, c'était théoriquement appliqué à tout le monde, aux locataires et aux propriétaires. Alors que la taxe foncier bâti est restreinte à une part relativement faible de la population. Plus d'injustices dans le financement des communes, plus de dépendance dans le financement de nos collectivités. Or, une grande partie de nos dépenses sont liées à des prestations légales. Nous n'en déterminons que très marginalement les conditions d'attribution, même s'il ne faut jamais renoncer à gérer ces ressources, parce que quand elle... Quand ces prestations ont été transférées sous notre responsabilité, nous avons tous dit que ce serait mieux géré qu'avec l'État. Nous étions plus près de la population et nous pouvions personnaliser l'appréciation des besoins. Mais nous ne renonçons jamais à exercer pleinement cette faculté que nous avons de bien gérer, mais il n'empêche que pour l'essentiel, la dépense est contrainte. Dépenses contraintes d'un côté, ressources non maîtrisées de l'autre. Je crois que l'expression qui a été utilisée par le président, l'asphyxie, même si nous augmenterons en avalant un grand bol d'air et en regardant vers le haut ces risques d'asphyxie pour l'exercice à venir, cette expression d'asphyxie progressive est une réalité et non pas simplement une sorte de fantasme. Je crois que là, il y a, pour nous tous, face à nos responsabilités, une exigence d'extrême mobilisation pour que l'avenir des collectivités comme la nôtre qui sont si précieuses dans la proximité de nos habitants puisse être assuré.

Enfin, pour ne pas mettre en avant simplement un très gros souci pour notre avenir, je voudrais quand même relever ce que le président nous a dit. 70 % des allocataires du RSA que nous accompagnons avec l'institution que l'on appelle le GIP Tandem, que nous avons créée nous-mêmes et qui prouve bien que nous avons quand même une certaine liberté d'action pour être plus efficace en matière d'aide aux personnes vulnérables, 70 % qui ont trouvé du travail ! Je n'ai jamais connu de tels chiffres depuis des décennies que je me suis occupé d'affaire sociale. Vraiment, que toutes les personnes qui s'occupent de nos allocataires obtiennent de tels résultats soient encouragées à poursuivre. Je ressens une très grande fierté que oui, en accompagnant les gens, sans se contenter de solidarité via des clichés pour distribuer de l'argent, en aidant les habitants à s'en sortir, ils demandent que ça. C'est un sujet pour retrouver leur propre dignité à leurs yeux et aux yeux de leurs enfants. Il y a des solutions qui fonctionnent. Vous en avez cité une. Je crois que ça mérite vraiment d'insister là-dessus. Chère Karine Duval, notre tradition ici, quelle que soit, la passion que cela peut nous assurer comme citoyen, c'est de ne pas importer des débats de politique nationale dans notre hémicycle. Nous avons déjà bien assez à faire pour trouver des terrains d'entente sur les sujets qui concernent le service de nos habitants et l'avenir de notre territoire. La loi sur l'immigration, vous aviez commencé avec un très beau lapsus en parlant du vote. Deux tiers des députés, des sénateurs, la représentation nationale, avec l'accord du gouvernement, sans 49.3.

Quant à la censure du Conseil constitutionnel, il n'a pas censuré de disposition "abjecte". Il a considéré que les dispositions qui avaient été avancées par le Parlement ont excédé son pouvoir. C'est donc une question de procédure qui a été invoquée. Sur ces sujets qui intéressent sur la cohésion nationale, je souhaite que l'on s'entende entre Français sur des dispositions respectueuses de nos traditions, de l'État de droit, mais efficace. J'observe que le soutien des Français pour satisfaire à cette exigence est un soutien massif. Je ne serai pas exprimé sur le sujet, et je ne le fais pas sur le fond, si la question n'avait pas été abordée. Je suis vraiment très soucieux que nous nous en tenions à ce qui relève des affaires du département. C'est ce que nous allons faire cet après-midi, je pense.

_ Merci pour ces paroles. Dominique.

_ Merci. Un petit mot par rapport à cette dernière remarque de notre collègue Philippe. Effectivement, c'est mon deuxième mandat ici. Tu as toujours été sur cette ligne de dire qu'il fallait éviter d'introduire les débats nationaux dans cette assemblée. C'est vrai, mais tout se tient dans la vie. Nous l'avons évoqué ce matin. On a évoqué les politiques en silo, etc. La vie n'est pas... On n'est pas tous isolés les uns des autres. On dépend aussi de décisions nationales. D'ailleurs, tu l'as très bien dit par rapport au financement des collectivités locales. Donc, sur ces questions de loi d'immigration, insertion qui a été évoquée par Karine par rapport à des faits d'actualité forte aujourd'hui, et le soutien aux agriculteurs que tu as aussi évoqué, ça relève aussi des politiques nationales. En tout cas, dans l'actualité nationale. Tout se tient. C'est pour cela que même sans faire de la politique politicienne, nous avons voulu évoquer ces sujets ce matin, parce qu'ils nous semblent extrêmement importants. Et il faut aussi reconnaître qu'il y a des résultats. 70 % qui sont invoqués, ce sont de bons résultats. C'est difficile d'atteindre les 100 % et de réussir à réinsérer 100 % des personnes. Malgré des choses qui sont tentées, on a parfois des plafonds de verres qui sont difficiles à dépasser. Il faut aussi, pour l'atteinte de ces très bons résultats, 70 %, féliciter les travailleurs sociaux qui accompagnent ces personnes. Il faut aussi reconnaître une chose. On a une dynamique du territoire qui est en termes de développement économique incroyable. Le département de la Manche est un des départements où le taux de chômage est le plus bas au niveau national. Je vous invite aussi à lire le Journal de la Tribune d'hier. Vous y verrez un article avec un économiste qui a fait une étude sur le développement économique de l'agglomération du Cotentin. Il montre... Il le dit, à sa très grande surprise, quand il a découvert les chiffres, tout le monde parle de Toulouse et de Nantes qui sont des locomotives économiques au niveau national, qui ont un développement de 80 %, ils montrent que Cherbourg-centre est à 72 %. On a donc une situation économique est incroyable et qui permet aussi de réinsérer par le travail tout un train de gens. Il faut le reconnaître. C'est aussi la résultante de tous les élus, de toutes les collectivités et du travail collectif qui est fait sur le département. En tout cas, rien n'est jamais déconnecté de ce qui est décidé à l'Assemblée nationale. Si je me permets de refaire une petite entorse aux règles indiquées, tu évoques quand même que la politique gouvernementale

ne va pas dans le sens que tu souhaites, ne serait-ce que par rapport au financement des collectivités locales. Lundi, il y aura une motion de censure contre le gouvernement. J'invite les parlementaires à la voter. On pourra peut-être mettre en place d'autres politiques, d'autre financement des collectivités qui nous iront un peu plus. Je vais terminer juste sur une note positive à ton instinct sur le 80e, par rapport à tout ce que tu as dit. Effectivement, c'est un grand moment cette année. Un moment de festivité, mais aussi un moment de devoir de mémoire. Je crois qu'il y a de jeunes collégiens ici, c'est important de travailler sur ce devoir de mémoire, de transmission des valeurs que nous partageons tous dans cette assemblée. Nous en parlions tout à l'heure à midi avec Philippe Gosselin. La France n'est pas isolée. Nous avons vu récemment des mouvements en Allemagne, des mouvements fascistes qui nous laissaient penser à un retour en arrière dans les années 20 ou les années 30 en Allemagne. On a aussi vu une réaction positive des Allemands qui ont fait des manifestations importantes. On a vu aussi récemment, je pense que vous l'avez tous vu, les vidéos en Italie, à Rome, de groupes fascistes avec le salut nazi et qui chantaient. Cela nous a tous un peu horrifiés. Il faut aussi faire attention à tout ça. Je reviens à ton discours et le devoir de mémoire. Rien n'est jamais acquis. On le voit d'ailleurs avec la guerre en Ukraine aujourd'hui. Heureusement que nous sommes là pour soutenir le pays. On ne sait ce qui adviendra derrière si l'Ukraine tombe. Je l'ai vu encore dans un débat par rapport aux décisions qui étaient prises au niveau des affaires européennes. Ce que l'on défend ici, ça joue au niveau national, européen. Je voulais aussi témoigner de notre attachement à ce qui sera fait lors du 80e. Je voulais aussi remercier le président, comme le maire de Cherbourg-en-Cotentin l'a fait, le travail qui a été fait pour reconnaître le port de Cherbourg qui était le premier port après le débarquement pour libérer l'ensemble de l'Europe et avoir toute la logistique qui permet de suivre toute la logistique désarmée. On voulait aussi remercier le président pour toute l'action qui a été faite auprès des préfets et des services de l'État au cours de Benoît Arrivé pour que nous ayons des manifestations lors de ce 80e. C'est important d'avoir ces temps forts pour transmettre toutes ces valeurs auprès des jeunes générations. Voilà ce que je voulais aussi dire par rapport aux choses qui viennent d'être évoquées par Philippe Bas. Merci.

_ Merci, pour ces interventions sur le 80e. Bien évidemment, je suis heureux que cela se traduise par deux événements majeurs dans la Manche. Simplement un rappel en ce qui concerne le devoir de mémoire, vous l'avez vu sur le son et lumière projetée sur les murs de la Maison du département, Simone Veil disait qu'à cet esprit de devoir de mémoire, elle préférait l'esprit de devoir de transmission. C'est bien le sujet aujourd'hui. Nous en sommes à la transmission. Le devoir de mémoire qui était de se recueillir auprès des monuments aux morts, il y a quatre générations depuis qui sont passées. Aujourd'hui, il faut que l'on transmette. Aujourd'hui, ces difficultés économiques que nous subissons et qui se traduisent par une inflation qui revient progressivement, qui va peut-être se calmer, et l'inflation, ce sont le pire ennemi des démocraties. On voit très vite que le conflit

entre la Russie et l'Ukraine qui génère des difficultés économiques partout en Europe est en train de lier des extrêmes. Non seulement on célèbre, on commémore, mais il faut s'y transmettre et passer le message. Je le rappellerai tout au long de cette année, il faut transmettre ce message de paix à nos générations, aux jeunes, aux écoliers, au primaire, secondaire et aux générations futures. C'est là que l'on voit que ça peut resurgir. Vous le disiez tous les deux, ça peut resurgir à tout moment. J'attire votre attention sur ce devoir de transmission. Voilà. Il y avait Hervé. Et Catherine après.

_ Merci. Je tiens tout d'abord à remercier nos deux collègues, Karine et Philippe, qui est apporté un soutien sans équivoque à l'agriculture. C'est très important, surtout dans un département qui est le premier d'élevage bovin français. Où à peu près 70 % de la surface est entretenue par cet élevage et particulièrement nos chères zones humides qui ne peuvent être entretenues que par l'élevage. Je tiens à apporter un point d'éclaircissement sur une maladie. Vous en avez peut-être entendu parler dans les différentes manifestations. Une maladie au nom barbare, la MHE, maladie hémorragique épisodique. C'est une maladie que nous ne connaissions pas dernièrement. Elle a été contenue dans le sud de l'Espagne l'année dernière à cette époque-là. En trois semaines, elle a traversé l'Espagne, elle est arrivée au mois de septembre en France. Aujourd'hui, nous avons 3212 foyers infectés en France. C'est une maladie qui va très vite. C'est une maladie qui ne laisse pas d'avenir à l'élevage, puisque nous avons un taux de mortalité de 2 à 3 %, mais un taux de morbidité qui va de 20 à 25 %. Les animaux, quand ils sont touchés, ne produisent plus de lait et ne le feront plus jamais de viande. Quand il s'agit d'animaux allaitants, les veaux meurent parce que les vaches ne se laissent pas téter. De toute façon, c'est catastrophique. C'est transmis par les moustiques piqueurs. Aujourd'hui, nous avons des communes dans le sud Manche qui sont concernés par cette zone, les derniers quand été remonté en Vendée. Aujourd'hui, il n'y a pas de vaccin. L'Union européenne ne travaille pas sur ces vaccins. À l'été prochain, si nous avons une infection de ce type-là, ça va être catastrophique pour l'économie. Nous sommes en relation avec les départements de France et le président sur ce sujet. Il essaye de monter quelque chose à ce sujet. Tout le monde a du mal. Je pense qu'avec notre ami Hervé et Agnès qui commence à entendre parler du sujet, il faudra peut-être que l'on se voie pour faire remonter la voie du département de la Manche. C'est ce que l'on m'a demandé en partant du principe que nous sommes le premier département d'élevage bovin français. Je vous remercie du soutien affirmé que vous avez apporté à l'agriculture du département. Merci.

_ Catherine a la parole.

_ Je voudrais faire un lien avec les échanges que nous avons eu ce matin. Dans cette phase de transmission de la mémoire, toutes les actions qui sont portées par le département, en particulier auprès des scolaires, concours de dessins qui a connu un succès important et les appels à projets. Je vous rappelle qu'il y a 32 collèges qui sont engagés dans les appels à projets. C'est le double de ce que nous avons eu pour le 75e. C'est un vrai succès. Une illustration des actions concrètes de notre

collectivité vis-à-vis de ce devoir de mémoire et de transmission. Puisque nous sommes dans les appels à projets, je vous rappelle aussi qu'il y a eu un autre appel à projets concernant les JOP, où c'est peut-être un peu moins répandu, mais pour ceux qui ont l'occasion d'y aller, je vous invite à aller voir le spectacle qui est porté par la collectivité qui était hier soir à Granville, qui était à Saint-Lô, il y a encore Coutances et deux séances à Cherbourg. Cela fait le lien entre culture et sport et comment une prestation d'acteur se déroule. Je vous invite à vous y rendre si vous le pouvez. Merci.

_ Merci pour ces précisions. Vous avez trouvé sur vos pupitres un petit objet en plastique recyclé. Il vous a été distribué par Valérie Nouvel. C'est une association, l'association nationale pour la protection des eaux de rivière qui recycle le plastique et qui, grâce à deux machines, produit ces deux petits objets qui sont des supports pour les téléphones. Je tenais à vous signaler que tout cela est du plastique recyclé. Esthétiquement, c'est pas mal non plus. Merci à Valérie d'avoir communiqué cela. Valérie demande la parole.

_ Merci. Pour souligner par rapport aux collégiens ici, ils ont été fabriqués par des collégiens qui ont pédalé pour broyer le plastique. Zéro utilisation d'énergie, à part l'énergie de leurs jambes. Ce plastique a été broyé et il a été extrudé. C'est notamment fabriqué ici, au collège Pasteur, où nous étions avec Brigitte pour les encourager et les aider. Ils ont aussi fait cette action. Grâce aux machines qui ont été financées par le département. Ils devaient financer un voyage en Espagne. Par solidarité pour les enfants de la classe qui avaient moins de moyens financer ce projet, ils ont décidé de fabriquer ces petits objets recyclés et de faire une petite vente au sein de l'école. Cela leur a permis d'avoir une recette et de finaliser leur voyage en Espagne. Vous aurez une pensée pour eux. C'est une belle action. Je voulais signaler aux jeunes qui sont là, le département, grâce à son engagement pour vous, pour la lutte contre la pollution plastique, vous permet de vous accompagner dans ses petits projets. N'hésitez pas, le vélo, l'extrudeuse, ça circule dans toute la Manche. C'est déjà passer par une centaine de classes du département. Merci à vous transformer les efforts du département pour l'environnement en beau projet de solidarité entre vous.

_ Merci bien. Eh bien, écoutez, le moment est venu, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole... Axel Fortin-Larivière.

_ Je suis dans l'angle mort. Désolé. Je voulais revenir sur cette belle année en ce qui concerne le 80e anniversaire. Je voudrais aussi remercier les présidents pour avoir été à l'écoute des propositions que l'on a faites en ce qui concerne un certain nombre d'événements qui auront lieu cette année. J'en suis particulièrement fier, surtout sur la ville de Cherbourg. Je voulais d'ores et déjà remercier la directrice de cabinet, ainsi que le cabinet qui se sont énormément investis dans ce dossier et qui continuent à le faire. Merci beaucoup.

_ Merci, Axel. Nous passons donc à l'ordre du jour qui appelle l'approbation du procès-verbal de séance de la dernière séance du 15 décembre. Jacky Bouvet.

_ Avant de laisser la parole à Jacques Coquelin qui va intervenir dans quelques instants, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil départemental du 15 décembre 2023. S'il n'y a pas de remarque particulière, je considère qu'il est adopté. A priori, c'est le cas.

_ Merci. Nous allons commencer par rapport. Il relève du règlement budgétaire et financier du département. C'est Jacques Coquelin qui le présente. Il entame une longue série d'intervention. Non pas en nombre, mais entend passer. Donc je lui laisse la parole. Je lui souhaite courage.

_ Merci. Il s'agit pour cette première délibération budgétaire du règlement budgétaire et financier du département. Vous le savez, le règlement budgétaire et financier du département a été adopté en 2004. Il a été révisé à plusieurs reprises en 2009, 2012, 2017 et 2021. En décembre dernier, rappelez-vous, nous avons fait le choix d'adopter l'inscription budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024. À cette occasion, le règlement budgétaire et financier doit évoluer, tant pour prendre en compte les spécificités de cette M57 que pour compléter sur de nouvelles thématiques. Ce règlement fixe les modalités de gestion interne des autorisations de programme et crédits de paiement, APCP, il fixe également les modalités d'information sur la gestion des engagements pluriannuels et en complément les règles relatives à l'exécution budgétaire et comptable, les règles en matière de gestion patrimoniale, les règles relatives à la gestion financière ainsi que les règles relatives aux régies d'avances et de recettes. Voilà ce que comprend ce règlement budgétaire et financier. Ce règlement répond à plusieurs objectifs en termes de sécurité, mais aussi d'anticipation et d'information, de cohérence et d'harmonisation, ainsi que la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures. Voilà pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à adopter ce règlement budgétaire et financier.

_ Merci. Est-ce que cela appelle de votre part des questions ? es interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Délibération adoptée par 54 voix. Je vous remercie.

Le rapport suivant, le 5-2, qui concerne le budget primitif 2024. Je laisse la parole.

_ C'est évidemment la délibération la plus importante en ce qui concerne cette série de délibérations budgétaires. Il s'agit du budget primitif 2024, du budget principal. Il n'y a plus de budget annexe. Nous avons regroupé le budget annexe des sites et musées avec le budget principal. Avant d'y venir, vous avez des diapositives qui vont vous permettre de suivre ce budget. Avant d'en venir au détail de ce budget 2024, il faut tout d'abord préciser que nous l'avons construit et élaboré dans un contexte inédit. Il y a eu des augmentations de dépenses de plus de 30 millions d'euros. Quand le montant de nos recettes n'a augmenté que de 22 600 000 €. Vous voyez la difficulté. +6.04 % de dépenses. Plus 4,08 % de recettes.

Les arbitrages budgétaires n'ont jamais aussi bien porté leur nom. Il nous a fallu faire des choix pour équilibrer l'équilibre de cet exercice 2024. Je remercie les responsables de commissions qui ont dû parfois faire des choix difficiles ou pénibles.

Un budget 2024 qui est arrêté à 660 millions d'euros de dépenses réelles, hors emprunts.

520 millions d'euros de fonctionnement contre 494 millions d'euros l'exercice précédent. Et 140 millions d'euros d'investissements, en léger retrait par rapport à 2023, au cours duquel nous avons inscrit 143 millions d'euros.

Il est intéressant de regarder la répartition de ce budget selon les compétences que nous exerçons au niveau du département. L'action sociale représente 57 % du budget global quand la nature et les infrastructures représentent 20 %. L'appui aux territoires, 84 millions d'euros des crédits et 13 % de ce budget.

L'attractivité et le numérique représentent 6 % du budget global. Les affaires générales représentent 4 % de celui-ci. Comparé à 2023, le montant des dépenses totales évolue de plus 34 millions d'euros pour l'action sociale. 3 millions d'euros de plus pour la nature et les infrastructures. 5 millions d'euros pour l'attractivité et le numérique. Et 2 millions d'euros pour les affaires générales.

Les prévisions de dépenses d'investissement répondent à l'objectif d'investissement annuel. Il est de 100 millions d'euros réalisés. Elles représentent les dépenses investissement totale, prévision de 140 millions d'euros desquelles sont déduites les opérations et les avances qui font l'objet de recettes équivalentes.

La prévision nette est de 128 millions d'euros au budget primitif 2024 contre 133 millions d'euros que nous avons prévus l'année précédente, en 2023.

En appliquant le taux de réalisation que nous avons observé ces dernières années, cela conduirait à une réalisation de 2024 de 108 200 000. Pour rappel, le budget primitif 2024 est parfaitement conforme au DOP* 2024. Je reviens sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont progressé de 4,8 % par rapport à 2023.

Mais cette évolution n'est que de 1,57 % comparés aux sommes totales qui ont été votées en 2023.

J'attire également votre attention sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Elles augmentent de 6,04 % si l'on compare de PP à PP. Mais cela n'augmente que de 1,55 % de comparaison faite avec le montant des sommes qui ont été votées tout au long de cet exercice 2023, globalement.

Cela veut dire que nous avons réussi à contenir le prévision d'évolution des dépenses au même rythme que l'évolution des recettes.

C'est vraiment le résultat des arbitrages comme je l'évoquais en commençant cette présentation. La crainte reste présente en ce qui nous concerne de devoir revoir ces dépenses à la hausse au cours de l'exercice 2024, comme nous avons dû le faire au cours de l'année 2023. La conséquence de ces évolutions, c'est que notre capacité d'autofinancement prévisionnel poursuit sa baisse.

Le niveau attendu est de 18 500 000 €. Cela reste satisfaisant si l'on s'en tient aux seuls exercices annuels. Mais cela inquiète toutefois car on peut supposer que cette baisse risque malheureusement de se poursuivre dans les exercices à venir.

Notre objectif reste d'atteindre une capacité d'autofinancement net de 25 millions à la fin du mandat. Voilà pour les grandes lignes du budget primitif 2024. Vous avez reçu le document qui vous est été envoyé et je remercie au passage les services d'avoir réalisé ce document. Vous pourrez trouver la répartition des dépenses de fonctionnement et d'équipement par commission et par service. De la page 13 à la page 58, j'ai présenté par service les éléments constitutifs de ce budget 2024 et qui sont comparés au budget de l'année précédente. Et en rappelant à chaque fois les objectifs et les orientations de la politique concernée, le contexte et quelques chiffres-clés.

À la lecture de ces pages, vous pourrez mesurer les moyens budgétaires qui sont alloués et les actions qui sont menées en 2024 pour chacune de nos politiques publiques.

Je vais venir à l'équilibre du budget 2024. Vous avez le tableau sous les yeux. Du fait du passage en M57, il n'y a pas plus de chapitres de dépenses imprévues. Ce dispositif est remplacé par le fait de donner l'autorisation au président de **. L'excédent dégagé en section de fonctionnement est directement injecté en section d'investissement. C'est-à-dire que l'on fait un virement de section à section de 17,4 millions d'euros.

La session de financement et équilibrer par une prévision d'emprunt. En 2023, la prévision d'emprunt avait été de 90 millions d'euros au budget primitif.

Cette prévision d'emprunt sera revue à la baisse, je l'espère, après le vote du compte administratif et la reprise des résultats que nous aurons dans les budgets supplémentaires. Voilà pour ce qui concerne la présentation de ce budget. Je suis prêt à répondre à vos questions ou à écouter vos réflexions sur ce sujet. Merci, mes chers collègues de votre attention.

_ Merci. L'année dernière, nous avons eu recours à l'emprunt à hauteur de 50 millions. On peut peut-être espérer cette année, en fonction du résultat du compte administratif pouvoir faire de même. Ce serait l'idéal.

_ Lors du débat d'orientation budgétaire, j'avais dit que si nous en sommes à cette situation difficile, c'est parce que nous avons su les années précédentes faire un désendettement important de notre collectivité. Nous avons beaucoup désendetté dans les exercices précédents. C'est ce qui nous permet de pouvoir engager 100 millions d'euros d'investissements, ce qui est important. En 2015, nous avons déjà porté à 75 millions d'euros les dépenses d'investissement et nous avons considéré que c'était une hausse très importante. Nous sommes aujourd'hui à 100 millions d'euros et peut-être même plus. Nous sommes à 108 millions d'euros.

_ Tu ne nous endors pas, Jacques. Jamais.

Merci pour cette présentation et de la proposition de budget primitif 2024 pour notre collectivité qui reflète vos choix budgétaires en lien avec les orientations politiques. Votre présentation se fait par commission. Si cette manière de faire était déroutante l'on dirait, elle pose la bonne façon de mener le débat budgétaire. C'est ce qui a pu être fait par commission. Et quelques-uns de mes collègues pourront prendre la parole au cours de ce débat. Je tiens à remercier les services qui ont préparé ce document pour nous rendre la finance publique plus accessible. C'est un exercice complexe et les méandres de la comptabilité publique restent un sujet particulièrement absent, pour moi, en tout cas. Derrière cette présentation se cache une réalité comptable un peu plus difficile à percevoir cette année puisque nous avons changé de nomenclature, avec toutes les difficultés que vous avez rappelées et nous avons eu la maquette budgétaire hier soir. Je ne blâme personne, c'est ainsi.

En bonne mère de famille, c'est d'abord cette page que je regarde. Nous regrettons de ne voir apparaître que des recettes constituées de dotations ou d'impôts directs distribués au bon vouloir de la loi de finances.

La forte augmentation de nos recettes ne vient pas compenser ou équilibrer l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Pour autant, notre département n'est pas le plus à plaindre. Nous avons encore aujourd'hui, malgré un contexte difficile sur le plan financier, des moyens d'agir de l'ambition des moyens d'agir sur nos compétences avec volontarisme.

Chaque année, nous avons un petit couplet sur les mutations. Nous inscrivons encore 2 millions de recettes supplémentaires à ce titre. Connaissant votre très grande prudence à ce sujet, j'oserai dire que c'est plutôt de bon augure, cher Jacques. Vous avez choisi de porter un effort particulier sur la rémunération de nos personnels dans un contexte inflationniste. C'est la moindre des choses, d'autant que notre collectivité bénéficie de recettes de cette inflation. Nous touchons une fraction de la TVA et vous prévoyez plus 9 millions. L'action sociale reste au cœur de notre action. Les compétences obligatoires et le versement de prestations composent la plus grande partie de ce budget. Mais notre travail ne se résume pas à un rôle de guichet. Nous devons assumer des charges relevant de la solidarité nationale. Philippe Bas s'en est ému. Il s'agit des AIS qui ne sont pas compensés par l'État. Dans certains départements, c'est à peine 35. C'est une catastrophe. Sur le vieillissement de la population, il n'est pas tenable à terme que les départements assument seul l'exercice des politiques qui sont nées des attentes de la population.

Mais l'argent ne fait pas tout. Il faut définir des priorités et ne pas aller dans des actions dépensières qui sont aux limites de nos compétences. Nous avons à nous interroger sur l'efficacité de nos organisations et nous devons aussi mettre des moyens là où il y a urgence. En matière de protection de l'enfance, nous tentons de rattraper notre retard alors qu'il serait nécessaire de faire un bon en

avant et d'être en capacité de devancer les besoins et de financer à sa juste hauteur la prise en charge des enfants concernés. Sans oublier la prévention, l'accompagnement des familles et la réactivité face aux situations préoccupantes. Nous devrions être plus ambitieux.

Pour terminer avec l'exemple des solidarités, il faut que nous soyons innovants et que nous portions des changements dans les manières d'agir que nous soyons en capacité de répondre aux initiatives permettant de capter des financements.

Dans les grands équilibres du budget, il y a aussi la partie investissement en très légère baisse cette année. La présentation de cette section nous interroge. Nous avons une partie de la réponse à la page neuf. L'encours de la dette augmente de façon artificielle. L'année passée, les 90 millions d'emprunts d'équilibre inscrit au budget n'ont été réalisés qu'à hauteur de 50 millions.

Même si c'est une pratique courante, annoncée autant de millions d'investissements, s'agissant que le taux de réalisation sera proche des 75 % seulement laisse toujours perplexe.

Page 67, vous parlez d'une réalisation de 100 millions pour 128 inscrits. L'heure est à la recherche d'économies. Nous pouvons nous interroger sur ces sujets. Dans cette session, nous sommes assez surpris qu'il n'y est aucune autre délibération dans les commissions que celles qui sont liées au budget.

Sur le déroulé du projet, il y a une pause. Je vais m'arrêter sur cette note provocatrice. Notre groupe ne votera pas ce budget. Merci.

_ Merci, chère collègue. Philippe Bas demande la parole. Concernant l'enfance, il y a plus à faire. Mais c'était au cœur de mes préoccupations. J'ai rappelé cela il y a peu lors d'un entretien avec les représentants des syndicats.

Nous avons créé pas moins de 73 postes depuis 2021. Des postes qui sont réalisées et qui amènent un surcroît de dépense de 4 millions d'euros. Il y avait un travail de fond à faire. Nous le faisons, nous le réalisons. Mais je peux vous mettre au défi de trouver un département en France qui a fait un tel effort sur l'enfance.

C'était au cœur de mes préoccupations. Les associations syndicales le disent elles-mêmes. Je me tourne aussi vers Karine hiver Jacky Bouvet. À ce niveau, nous n'avons pas molli. Et nous avons perdu 12 millions d'euros par rapport à l'exercice 2022.

Nous pensions arriver aux alentours de 80 à la fin de l'année. Mais c'est quand même une somme conséquente. Près de 13 millions d'euros en moins. Nous allons devoir faire avec. Il y a peut-être des faits retards sur la manche. Nous le sentons d'une manière adoucie par rapport à d'autres départements voisins Normand. Mais néanmoins, nous en sommes là. Concernant le principe d'attendre avec précaution que le compte administratif soit établi, c'est une tradition que de ne pas mettre plus d'oeufs dans le panier qu'il n'y aurait point nous avons eu recours à 2 × 25 000 000. Nous espérons que 2024 nous le permettra. En l'état, c'est une construction budgétaire qui est tout à fait

classique et qui n'a rien de particulièrement illégal. C'est un principe qui est établi et que nous attendions pour savoir où nous allons. Pour le réaliser, nous reprenons le pourcentage du réalisé des années précédentes. Et je laisse la parole à Philippe Bas.

_ Ce sera bref. Je voudrais remercier Karine Duval sans aucune malice, de s'inquiéter qu'il n'y ait pas de pause dans la mise en œuvre du projet départemental présenté et adopté par la majorité départementale. C'est un témoignage de son état d'esprit très constructif. La précédente session est déjà très chargée.

_ Je voulais juste ajouter qu'il ne faut pas croire que ce soit une méthodologie que d'annoncer des chiffres qui soient pessimistes pour ensuite dire que c'est mieux. Ce n'est pas une méthode. Mais c'est compliqué quand vous n'avez aucune certitude sur les chiffres, puisque nous sommes totalement sous perfusion de l'État. Nous n'avons plus le fiscale, nous n'avons plus de marges de manœuvre. Nous ne sommes plus indépendants. Nous sommes totalement dépendants de l'État. C'est pour ça que nous devons être extrêmement prudents. Ce n'est pas une méthodologie. En ce qui concerne l'emprunt, nous avons réussi à réduire notre recours à l'emprunt parce que nous avons de bons résultats. Si nous avons de bons résultats, plutôt que d'aller continuer dans l'investissement, on va réduire notre emprunt et notre dette. C'est ce que nous avons fait ces dernières années. Je crois que nous avons eu raison de le faire. Aujourd'hui, je suis incapable de vous dire où nous allons y arriver à la fin de l'année en ce qui concerne les DMTO. Mais ce sera moins que les derniers exercices. Malheureusement, la tendance est en train de se poursuivre, et pas dans le bon sens. Mais Karine Duval a raison. Il y a des départements qui sont certainement dans des conditions plus difficiles que la nôtre.

_ Dans des périodes aussi incertaines qu'aujourd'hui, il faut utiliser ce principe de précaution pour nous mettre à l'abri des mauvaises surprises. Prudence est mère de sûreté. N'ayons pas peur de le dire. Nicole Godard.

_ Merci, Monsieur le Président. J'entends Karine dire qu'il faut agir avec volontarisme. C'est bien ce que fait le département. Quand on reprend toutes les décisions de l'année 2023 que nous avons prise en faveur du social, elles sont quand même importantes. Il faut qu'on puisse les mettre en œuvre cette année. On va débouler toutes ses décisions. Au niveau de l'action sociale, c'est l'ouverture de place. L'ouverture de 30 places, ce sont 100 AENO* qui seront renforcés. C'est la maison parentale, le parrainage notre volonté aussi accompagnée davantage nos assistants familiaux. C'est aussi notre aide que nous avons apportée pour les EHPAD.

On parle de l'insertion. Je pourrais laisser peut-être la parole à ma collègue Sylvie Gâté. Mais les efforts faits par tous nos services également. Cela porte ses fruits quand même. C'est quand même important de le souligner au niveau du département.

_ Le département, par le biais de la direction de l'insertion et de l'emploi un intérêt à chacun des bénéficiaires du RSA.

Nous avons différents accompagnements et pas seulement par le GIP. Et tous nos professionnels en territoire, il faut également les saluer. Ils font un travail extraordinaire.

Une précision par rapport aux GIP Tandem, c'est 78 % de sorties positives.

_ Très bien. On ne va pas nous taxer de minimiser.

_ L'État n'est pas au rendez-vous. Au niveau du département, on fait baisser le nombre de bénéficiaires du RSA. Quand vous gardez la budgétaire au niveau du RSA, vous voyez qu'elle continue à monter. Mais une augmentation de 30 € du RSA, c'est 1 million d'euros pour le département qui ne seront pas compensés.

_ Nous avons toujours eu des conversations un peu agitées par rapport au GIP Tandem car on considérait que les personnes les plus proches de l'emploi, ce n'était pas de notre compétence de les accompagner. J'entends les 78 % de sortie du RSA. Nous avons une interrogation l'année dernière. Vous nous aviez dit que vous alliez mettre des billes parce qu'il y avait une inquiétude rapport à cela. Ma question ne concernait pas les 75 ou les 78 %. Mais c'était la partie des bénéficiaires du RSA. Combien ça concerne de bénéficiaires du RSA sur le département. C'était ma question.

Et je reste convaincu que notre cœur de cible, et je remercie les travailleurs sociaux, ce sont ceux que nous n'arrivons pas à emmener vers l'emploi et qui ne rentrent pas dans le GIP Tandem. Pour moi, ça n'est pas notre cœur d'action.

_ Effectivement. Ce sont uniquement les personnes qui reçoivent le RSA qui sont suivies professionnellement. Je t'envoie les chiffres maintenant.

_ La compétence du département est sur tous les allocataires. J'en profite pour rebondir sur ce sujet du GIP Tandem. Les années d'avance que nous avons, nous les avons également dans la constitution des équipes. Au sein des équipes qui travaillent, avons aujourd'hui des spécialistes. Je peux dire le mot sans vergogne. Ce sont des spécialistes qui ont une boîte à outils qui est impressionnante.

Face à toutes les personnes qui se présentent à eux et face aux difficultés, ils peuvent réagir et emmener cette personne sur des terrains où elle n'aurait jamais osé aller. Créer aujourd'hui des ressources humaines qui seraient capables de réagir aussi efficacement, c'est prendre encore de l'avance sur un futur nouveau pour en recréer et agir d'une façon beaucoup plus pérenne vis-à-vis des RSA que dans d'autres départements. Je tiens à souligner tout le travail qui a été réalisé. Nos travailleurs sociaux vont de pair avec les équipes, que ce soit les missions locales. Je les retrouve assez fréquemment. Nous nous retrouvons pour un point annuel régulièrement. Je suis là pour faire l'introduction de ces réunions. Il y a une dynamique à l'intérieur de ces équipes qui impressionnent. Que ce soient les équipes de travailleurs sociaux, que ce soit les équipes du GIP Tandem, ils sont tous

fermement convaincus qu'ils s'agissent et qu'ils agissent bien. Je voulais les remercier de ces actions entreprises. Thierry Letouzé.

_ Merci. Je voulais placer le débat sur des éléments que nous aurions pu y trouver. Vous commencez à me connaître. Intervient, les problèmes qui sont dus à la crise climatique ne sont jamais très loin.

Au début de mon intervention, je voulais rendre hommage aussi aux agriculteurs. Mais comme cela a déjà été fait, je vais vous en faire grâce. J'avais une critique assez acerbe de la FNSEA. Mais pour respecter la jurisprudence de Philippe Bas, je vais la mettre de côté.

J'en profite également pour dire que les difficultés que nous entendons sur les barrages et les difficultés pour les agriculteurs, il y a les normes. Philippe Bas on a parlé. Les normes sont là pour protéger tout le monde. C'est vraiment un élément contraignant. Mais il y a un élément dont on entend assez peu parler, c'est le changement climatique qui va considérablement compliquer le travail de nos agriculteurs. L'intervention que tu as faite concernant cette maladie en est un exemple. Cette maladie est un produit du changement climatique. Ce sont des animaux, des moustiques, des moucherons, des insectes qui migrent. Il y a 20 ans, je m'extasiais quand on voyait un sphinx dans les jardins. C'est un papillon de nuit qui bat des ailes comme un colibri. Aujourd'hui, c'est monnaie courante. Ce sont des animaux qui ont migré. Le moustique tigre aussi. Il inquiète avec l'arrivée du Chikungunya en Europe.

Je vais faire une précision sur le terme de crise climatique. C'est un terme que l'on entend, mais qui n'est pas tout à fait exact. Une crise est un phénomène non souhaité qui a un début, une phase plus ou moins longue qui n'est agréable pour personne et un retour à un monde inconnu, celui d'avant la crise. On peut penser que les dix ou les 20 prochaines années vont être un mauvais moment à passer. Et à la fin, on pourra reprendre nos bonnes habitudes de consommateurs. Malheureusement, il y a quelques bonnes raisons de penser que le scénario qui se dessine soit un peu différent. Une de ces raisons, c'est que quelle que soit notre attitude, aussi vertueuse que seront nos décisions, ces prochaines années ne seront pas suffisantes. Sur un plan global, nous nous sommes fixés une limite à plus 1,5°, ce qui implique qu'à partir de 2025, devant entamer une décroissance de la consommation des énergies fossiles pour atteindre la neutralité en 2050.

Cela implique une baisse de 5 % des émissions de gaz à effet de serre chaque année. C'est une tâche immense. Il faut nous doter d'outils nouveaux pour prendre part aux défis nouveaux.

Permettez-moi de vous soumettre cette idée. Mettons en place une comptabilité carbone. Je ne vous parle pas d'un bilan carbone. Il existe ici. C'est une obligation réglementaire. C'est une photographie de la consommation de la collectivité.

Je vous parle d'un outil de dynamique dont il faut se doter. Une comptabilité carbone qui nous permet de faire un budget carbone, comme on fait un budget en euros au début de chaque exercice.

Voilà de quoi nous disposons et voilà comment nous allons le répartir. Et l'an prochain, avec 5 % de moins et l'année suivante avec 5 % de moins.

Plus on va avancer dans le temps et plus ce sera officiel. Les premières économies ne sont pas trop compliquées à trouver. Mais plus on avance dans le temps et plus les solutions seront rares et leurs impacts seront faibles. Il nous faut un outil dynamique et le budget carbone est un très bon moyen pour la conception et la planification écologique.

Ce n'est pas simple, j'en conviens. Certains modèles commencent à poindre. Cela coûte des sous. C'est un projet que nous aurions pu inscrire à notre budget.

Et nous serions pionniers d'un nouveau modèle qui sera réglementaire et obligatoire dans un avenir assez proche. Je me suis un peu éloigné des raisons pour lesquelles le scénario dont je parlais sera plus sombre. Nous ne tiendrons pas cette limite au niveau planétaire.

Aujourd'hui, nous sommes à 1,1°. Nous avons dépassé les 1° depuis quelques années. Cela concerne une température de la planète à l'air près industriel. Les prévisions sont revues à la hausse pour la fin du siècle. 4,4°. Il est raisonnable de penser que les emmerdes ne font que commencer. Et comme nous avons eu l'occasion de le dire, les premières victimes sont les plus fragiles. Quand on pense aux plus fragiles, on pense aux personnes qui sont les plus mal logées.

le turnover est presque au point mort dans les logements sociaux. Les causes sont multiples. Concernant le nombre de logements, nous avons eu l'occasion d'évoquer la politique départementale du logement à travers son bras armé qui est Manche habitat. Il y a une certaine timidité de la part du directeur sur le fait de développer les logements sociaux. Il développe un parc plus qu'immobiliers. Je fais part de ce que je pense. Je fais partie de ceux qui pensent que c'est à la force politique de prendre les décisions en la matière et de commander les projets pour faire croître le parc et anticiper les besoins. Encore faut-il y mettre les moyens. Mais les moyens, je ne les vois pas suffisamment dans ce budget. Je ne les vois pas non plus dans la commande politique. Vous m'aviez dit que la direction de Manche Habitat était vacante. Je vous avais demandé de rendre publique la lettre de mission pour le futur directeur. Je vous fais une proposition pour cette lettre de mission à inscrire au budget. Il faut que notre bailleur entame un programme nouveau de construction de logements sociaux. Mais nous devons imaginer de nouveaux outils. Cela permet aux collectivités de maîtriser le foncier. Cet office foncier solidaire permet de proposer de nouveaux logements en accession populaire au travers de baux réels solidaires.

C'est un outil qui a fait ses preuves et qui n'est pas nouveau et dont on parle très sérieusement dans le nord du département.

Je vais vous parler des causes multiples. Voici une autre. Les Airbnb. C'est devenu une concurrence à la location à l'année. En raison des niches fiscales dont elle bénéficie, c'est devenu une véritable

industrie pour certains. Il y a des cas dans la Manche où les employeurs peinent à recruter pour ces raisons.

J'espère ne pas écorcher leur nom, mais ** et ** qui sont respectivement républicains et socialistes et qui ont adopté un texte qui permet aux communes de limiter à 90 jours le temps de location. Et c'est très intéressant. Cela s'adresse aux particuliers, mais également aux personnes morales.

C'est vrai que tout cela se passe sans ministre du logement, mais avec un premier ministre qui porte une attaque violente à la loi SRU dans son discours de politique générale. C'est une véritable déclaration de guerre aux mal-logés et cela me donne l'occasion de faire aussi une référence à un homme qui a voué sa vie aux mal-logés et pour qui nous allons fêter le 70e anniversaire d'une de ces célèbres déclarations : "Le but alors actuel, c'est d'obtenir la mobilisation de la nation pour guérir la France de cette plaie du manque de logis. Il serait absurde de compter sur les chiffonniers d'Emmaüs pour accomplir cette tâche. C'est la tâche de la nation tout entière était à son gouvernement de prendre les décisions nécessaires pour que cela s'accomplisse. Je demande qu'au lieu de verser des larmes devant la photo de l'Abbé Pierre, chacun se regarde soi-même et se demandent s'il a accompli ce qu'il pouvait et par conséquent ce qu'il devait". Vous aurez reconnu les mots de l'Abbé Pierre. Et merci de l'avoir écouté à travers la voix.

_ Merci, cher collègue. Je ne savais pas que j'étais au conseil d'administration Manche Habitat. Mais au regard du conflit d'intérêts qui pourraient naître sur une réponse de ma part en tant que président de Manche Habitat, je ne vous dirai qu'une chose, c'est que l'année dernière, dans le cadre de ces opérations de rénovation du bâti, Manche Habitat a investi pas moins de 50 millions d'euros, la moitié de ce qui est investi par le conseil départemental. Je vous laisse apprécier. Je ne vais pas me hasarder plus à vous répondre sur ce sujet.

Après, il y a la création des logements.

Je peux vous dire que nous allons battre des records sur cette année 2024. Il y a une demande très forte. Il y a les 100 ans de Manche Habitat. Nous avons eu un nombre de remontées considérables de communes qui apprécient les logements réalisés par Manche Habitat. Je le dis sans vergogne, parce que c'est bien ce qui ressort. Il y a une satisfaction totale. Je referme la parenthèse. Concernant l'outil dynamique de comptabilité carbone, cela a un coût. Mais cela nous rappelle un fait. Overgreen* qui ne s'étaient pas très déterminés il y a quelques années. Je demande à voir. Vous savez comment fonctionnent les habitants de la Manche. Nous n'allons pas y aller de fait alors que certains se sont enlisés sur ce même terrain.

_ Je voulais faire un petit commentaire sur le logement. Il y a un vrai sujet du logement. Cela dépasse le cadre de nos compétences alors je vais essayer de me tenir à la jurisprudence. Il y a une vraie politique, une crise de l'offre pour plein de raisons financières, taux d'intérêt. Beaucoup de choses ont été dites. Je voulais rebondir sur l'office foncier solidaire. Cela peut être une bonne idée. Mais

encore faut-il que ces offices comme les collectivités ou les sociétés HLM aient la possibilité d'acquérir du foncier. Nous avons un vrai sujet en ce moment sur le foncier. Si un certain nombre de collectivités ne construisent pas, ce n'est pas parce qu'elles ne veulent pas construire. Il y a des demandes partout. C'est qu'elles ne peuvent pas parce que le foncier est bloqué. Je veux bien que l'on économise les terrains. Il y a les terres agricoles. Mais il faut aussi loger les gens. Avec le zéro artificialisation nette, il y a un vrai sujet. Il a des conséquences départementales, mais extrêmement local également. C'est ce que je voulais préciser de nouveau.

Et un autre point concernant les meublés touristiques. Il y a un vrai souci aujourd'hui. Merci d'avoir salué un texte transpartisan. Cela montre que l'on peut travailler en bonne intelligence sur des sujets sans aucune difficulté. Des sujets qui visent non pas à interdire. Il y a des gens qui n'iraient jamais dans des hôtels et qui trouvent d'autres possibilités de visiter des lieux.

Il faut vivre avec son époque. C'est à l'État d'encadrer. Je me réjouis d'avoir en deuxième partie de journée, après ce matin, Dominique, un compliment direct ou indirect. Je croyais que Noël, c'était le 25 décembre !

_ Maryse Le Goff demande la parole.

_ Merci. J'ai cru entendre qu'il n'y avait pas de directeur à la tête de Manche Habitat. Celui qui était le directeur général a pris sa retraite fin décembre. Le 2 janvier, Soizic Guillard, la directrice adjointe, après la fonction de directrice générale de Manche Habitat. Il n'y a pas eu de carence au niveau de la direction.

_ Je voulais rebondir sur les propos concernant la politique de Manche Habitat, qui n'est pas une politique d'immobilisme. Maintenant, je suis la seule femme à faire partie de la commission d'appel d'offres. J'en suis très heureuse, de voir que ce sont les entreprises de Calvados qui répondent aux appels qui sont faits dans la Manche parce qu'ils n'ont pas suffisamment de travaux. Les projets sont très nombreux. Je n'ai pas les chiffres, mais tous les territoires sont très mobilisés et demandent à Manche Habitat beaucoup de projets.

_ Merci. Philippe Bas ?

_ Je félicite Soizic Guillard. Elle a été une très bonne directrice de l'insertion.

_ Je m'inquiétais de savoir ce que j'avais pu lire dans ma présentation, qui a pu susciter un tel débat.

_ On peut appeler ça des ramifications démocratiques, n'est-ce pas ? Ça nous entraîne parfois très loin, mais les sujets sont fort intéressants.

_ Monsieur le Président, chers collègues, pour revenir sur le budget et sur les choix, en particulier sur ce que propose la politique départementale pour l'appui aux territoires. Ce budget primitif est un projet que nous pouvons qualifier de sobre, un budget maîtrisé. Mais je ne sais pas s'il est audacieux, et je m'interrogeais sur l'audace qui vous était chère en début de mandat. L'accent mis sur la politique contractuelle peut dynamiser la croissance locale, mais il est essentiel de garantir une

gestion efficace pour éviter des obstacles qui peuvent être liés à la construction et à la réalisation des projets. Et on peut noter qu'une baisse d'investissement dans les collèges, la baisse du budget équipements, de l'enveloppe sur l'amélioration des conditions de travail des agents peut susciter des préoccupations. Cela produit quelques inquiétudes, des inquiétudes en termes bâtementaires aussi. Nous aurions aimé voir un plan pluriannuel de programmation travaux. Nous voulons souligner la priorité que nous voulons accorder à ces secteurs clés que sont l'éducation, l'importance des collèges et le développement pour la jeunesse.

Enfin, l'investissement dans des secteurs spécifiques montre la volonté de préserver des domaines importants. Mais il serait impératif de garantir l'efficacité de subventions ANAH pour maximiser les ressources au regard des enjeux écologiques. Certains choix stratégiques comme la participation Attitude Manche, les initiatives peuvent renforcer la position du département dans des programmes innovants, contribuant à la croissance économique et à l'attractivité du département et au bien-être de la communauté. Ainsi, il y a bien des choix. Ces choix reflètent vos orientations. Vous faites le choix d'augmenter l'enveloppe de la politique contractuelle, tandis que les dépenses dans les collèges restent faibles. Gageons que vous aurez su entendre que notre demande d'un projet éducatif social local au niveau de notre département, vous l'avez compris, nos préoccupations, c'est le soutien aux plus démunis, c'est la jeunesse l'environnement. Pour cela, il faudrait être audacieux. Merci.

_ Ici, il y a un président masculin. C'est difficile pour un homme de faire deux choses à la fois. C'est difficile pour nous tous aussi. Je me tourne vers le vice-président des finances. J'apprécie le qualificatif du budget raisonné, sobre, mais pour mettre en contrepartie l'aspect audacieux, parfois, compte tenu des éléments qui deviennent assez difficiles et qui nous font naviguer dans une mer qui est celle des difficultés financières et de l'inflation, il faut réduire la vitesse peut-être. Mais à noter que malgré cela, je le définis quand même comme étant audacieux. Clairement, la construction de ce budget n'a pas été simple. L'essentiel est là. La plupart des activités et la plupart des actions que nous avons engagées les années précédentes et surtout l'année dernière pourront être en grande partie maintenues. Ce sont des choix que nous faisons. Il y a toujours de l'audace dedans. Nous tous qui agissons ici, nous pouvons agir convenablement dans cette direction. Dominique Hébert ?

_ Rapidement. Effectivement, de pouvoir sortir une enveloppe de 100 millions d'euros d'investissement, c'est une performance. Si le département a cette capacité d'avoir une enveloppe d'investissement à cette hauteur-là, ça montre qu'il y a encore des possibilités de choix. Tout n'est pas sous contrainte, comme certains autres départements. Néanmoins, malgré les choix possibles et les arbitrages que vous avez faits, il y en a certains qui peuvent paraître anecdotiques en termes de montant, mais qui pèsent quand même un peu lourd dans des arbitrages et des choix politiques qui sont faits. Je vous donne deux exemples.

Il y a eu des difficultés techniques pour sortir le budget. Des contraintes qui n'ont rien à voir avec les services du département. Nous les avons toutes subies collectivement. Ça ne nous a pas laissé le temps d'analyser tout de fond en comble. Deux exemples pour deux enveloppes de 15 000 € et de 20 000 €. Pour 15 000 €, on a l'arrêt des aides à la gratuité sur la restauration et l'hébergement. Nous en avons parlé ce matin sur la politique pour les collégiens et les jeunes. Nous sommes plutôt favorables à la mise en œuvre d'une tarification sociale. Le deuxième sujet, puisque c'est une politique qui ne fonctionnait pas, le choix, ce n'est pas de se demander comment on peut faire évoluer les choses, mais le choix a été de la supprimer, comme ça, on fait une économie de 20 000 €. Je parle des aides à la mobilité pour les jeunes. Vu l'enveloppe par rapport à nos 600 millions d'euros, supprimer l'enveloppe de 20 000 € d'aide à la mobilité des jeunes, alors que nous savons pertinemment, et ça sera un enjeu des groupes de travail duquel on a discuté ce matin, c'est le frein majeur pour que les jeunes poursuivent leurs études supérieures. Symboliquement, ça montre des choix et je trouve que ce n'est pas forcément très pertinent. Il y a beaucoup d'autres points. Je vous l'ai signalé des petites choses qui aiguillonnent notre vote contre le budget qui est présenté. Voilà ce que je voulais dire, sur des petites choses peut-être symboliques en termes de montants, mais qui nous paraissent lourdes de sens.

_ Il y a des bourses qui sont là, qui ne sont pas toujours sollicitées. Mais cette aide était très peu sollicitée. C'est pour ça qu'elle a été réduite. Je précise qu'il y a des bourses qui sont accessibles en ce sens. Adèle à la parole.

_ Dans le contexte budgétaire qui est le nôtre aujourd'hui, dans les évolutions, ce n'est pas favorable. On est sur un dispositif au niveau de l'aide à la mobilité qui n'a pas trouvé son public. C'est ce que je vous ai expliqué en commission. Cela ne répond pas aux attentes de nos jeunes. L'idée, au cours de cette année, c'est vraiment interrogé chacun de nos dispositifs pour pouvoir répondre aux besoins de nos jeunes avec les moyens que nous avons. Il ne s'agit pas de faire des annonces de communication, mais bien de répondre aux réalités du territoire. Ce dispositif n'a pas trouvé son public. Nous allons proposer d'autres dispositions. On va prendre l'année pour écrire des choses ensemble. Et après, nous reviendrons en fin d'année pour vous proposer de nouveaux dispositifs qui devront répondre aux besoins de nos jeunes qui, en effet, n'ont pas le réflexe de la mobilité. C'est plus simple de trouver un stage à trois minutes de la maison, mais parfois, c'est plus intéressant de faire un peu de route pour découvrir autre chose. C'est ce qu'on souhaite pour nos jeunes. Ce n'est pas ce vers quoi tendait ce dispositif. Quand quelque chose ne fonctionne pas, il faut savoir en tirer les conclusions et faire mieux. C'est ce que nous allons faire au cours de l'année 2024.

_ Ce qu'a dit Dominique Hébert montre les difficultés rencontrées. Il faut voir ce qui est important et quelle est la priorité. C'est ça, faire des arbitrages. Je vous l'ai dit dans la présentation du budget, parfois, il y a des choix qui sont difficiles à faire. En tous les cas, nous avons le courage retirons de dire

ce que nous parce que c'est nécessaire de le retirer. Comme vient de le dire Adèle Hommet, ça ne rentre pas forcément dans une politique qui est très recherchée par les Manchois. En revanche, et je le redis chaque fois à Dominique Hébert, vous n'avez pas le courage de dire ce que vous enlèveriez. Vous dites qu'il faudrait maintenir, mais jamais vous ne dites ce que vous retirez. Ayez le courage de dire ce que vous retiriez. C'est bien joli de dire qu'il faut maintenir, mais quand on dit qu'il y a un équilibre budgétaire, je suis obligé de vous présenter un budget en équilibre. Je ne suis pas l'État. Je ne peux pas faire un budget déficitaire. On est obligé d'enlever des lignes pour équilibrer. À partir de là, on a fait des choix. Là, il faudrait que vous ayez le courage de nous dire que vous maintiendriez les 20 000 €, mais que vous enlèveriez ça ou ça.

_ Pour ne pas y revenir et pour aller plus vite, dans notre débat de tout à l'heure, répondre juste sur la partie appui aux territoires, je pense que notre débat de ce matin était suffisamment étoffé. L'autre point que tu as évoqué, Stéphanie, c'était sur la politique territoriale. Nous avons une ambition très ambitieuse de placer 1 million d'euros de plus d'investissement dans cette politique. Il est clair que nous n'arriverons pas aux 20 millions que nous souhaitons y injecter à la fin de notre mandat, mais ce n'est pas de notre fait. Les projets ont non seulement un peu de mal à sortir, mais ont également une certaine lenteur dans leur traitement. Le département n'est pas le seul acteur. Ça fait que cette politique territoriale si appréciée a cette limite de ne pas avoir, en termes financiers, l'ambition qu'elle aurait pu avoir. Ça ne fait pas forcément notre désintérêt, mais je répète que ce n'est sciemment que cette limite est adoptée. Adèle a exactement dit ce que je m'apprêtais à dire concernant les arbitrages sont les politiques qui ne marchent pas. Je retiens qu'elles ne sont pas abandonnées. Il y a déjà une feuille de route pour réinterroger les dispositifs qui ne marchent pas et dans quelle mesure ils pourraient refaire leur apparition sous une forme plus efficace et efficiente.

_ Concernant la réalisation du PPI, une précision en ce qui concerne les collèges. C'est une décision politique. Quand un PPI est construit à l'horizon de 5 ou 10 ans à venir, il est une décision politique. À l'aube des débats autour des collèges, nous pourrions fonctionner que sous forme d'AP. Pour la bonne compréhension des choses, les AP sont là et elles sont faites pour cela. Nous fonctionnerons ainsi. Concernant la politique contractuelle, ce qui compte, il y a certains retours après appels d'offres qui ne sont pas attendus et qui découragent les collectivités de s'engager sur les projets. Alain, je le dis pour toi qui suis particulièrement avec la commission les politiques contractuelles, il y a une satisfaction générale et c'est ce qui compte. Bien. Je ne vois pas de demande de parole. Dominique ?

_ Merci. Jacques, les décisions ne sont jamais faciles à prendre. Ça fait partie du rôle de l'élu. On n'a pas toujours que des décisions faciles et agréables à annoncer aux habitants. Mais il ne s'agit pas non plus de caricaturer les propos ou ce que l'on dit. Que va nous proposer l'opposition ? Ça peut être assez facile de tomber dans la caricature. Il n'y a pas eu de baisse sur les budgets équités. Je vais caricaturer en disant que quand tu dis qu'il faut faire des choix, qu'est-ce qui est le plus important ?

Pas de baisse sur les chevaux, mais on fait des baisses sur les jeunes. Il faut arrêter de s'envoyer la balle de cette façon-là. Je trouve ça un peu dommage. On vous a aidé ce matin à essayer d'avancer collectivement sur un débat sur les collègues. Je vois que pour l'année prochaine, il faudra qu'on vous aide à construire le budget prévisionnel. On y pensera.

_ Je ne vais pas caricaturer, bien évidemment. On peut regarder sur l'ensemble du budget, aller chercher quelques lignes et demander pourquoi vous avez fait ce choix. Il y en a d'autres, des choix qui ont été faits. Il est désagréable d'aller chercher trois ou quatre lignes et demander pourquoi on a fait ça. Il y a des choix à faire, tout simplement. Ce n'est pas facile à faire. Mais il fallait prendre ces décisions. On s'est appuyé sur les vice-présidents et sur les commissions pour juger de ce qui était moins important, moins prioritaire. Ça faisait partie des deux lignes que tu as citées. Elles font partie des lignes qui n'étaient pas une priorité. Voilà la réponse à la question.

_ Ce qui nous guide tous dans cette construction budgétaire, surtout quand elle est difficile, c'est ce tri qu'il y a à faire ligne par ligne entre ce qui est nécessaire et moins nécessaire.

_ 660 millions d'euros ligne par ligne. Je ne dis pas que c'est un travail de titan. Beaucoup plus sérieusement, il faut vraiment aller chercher ligne par ligne les endroits où on peut faire des économies et où il faut faire des économies.

_ Axel a la parole.

_ Je voulais utiliser mon expérience personnelle. Je remercie tous les services et tous les élus, dont Jacques et Jacky qui nous ont aidés, et l'ensemble des services. Ce n'est pas toujours facile. Je voudrais revenir sur quelque chose qui est important. Tout le monde a intégré le fait que les années qui passent nous obligent de plus en plus à prendre en compte des directives de l'État sans forcément les allocations financières qui vont bien et qui vont nous amener plus régulièrement à faire le choix d'un certain nombre d'investissements. On a fait ce travail. Je me suis imposé ce travail-là en ce qui concernait l'arbitrage. J'avais commencé ma première réunion en expliquant quelles étaient mes priorités. Avait intégré le fait que la première priorité budgétaire, c'était celle en lien avec nos engagements de mandature. Ensuite concernant la route et la sécurité des usagers.

Toutes les collectivités en dessous de l'État sont soumises à un respect de la loi NOTRe et des compétences et des responsabilités qui sont les nôtres. Nous devons prendre aussi en compte ces priorités quand on aura à faire de nouveaux arbitrages. Il est naturel que sur certaines compétences qui ne sont peut-être plus les nôtres, on laisse les collectivités compétentes voter et mettre à disposition cet argent-là, et nous, nous ferons d'autres choix pour prioriser nos propres compétences. Merci.

_ Merci. Ce matin, Dominique Hébert nous a rappelé que la moyenne par collégien sur la Manche était de 500 €. Il s'agissait d'un chiffre qui est lié à l'équipement et qui peut varier d'une façon considérable d'une année à l'autre. Il faut voir les sommes que nous dépassons annuellement hors RH

et hors investissement. Cette somme liée à la dépense sur l'équipement, mais aussi sur le fonctionnement par collégien, est de 889 €, Dominique. Notre classement est bien meilleur. Il ne faut pas tenir compte que de l'équipement, mais aussi du reste. On ne vit pas que de classement, mais quand on dit qu'on est trop bas, il faut savoir dire qu'on est un peu plus haut. Ça, c'est fait. On passe au vote ? À vos outils ! La délibération est adoptée à 45 voix pour et 9 contre. Je vous remercie. Nous passons au rapport suivant, le 5-3, les autorisations de programme et le crédit de paiement. La parole est à Jacques Coquelin.

_ Je suis sûr d'avoir plus de succès avec cette délibération ! Comme de coutume, je vais à la conclusion du rapport parce que c'est le plus important. Ce sont les autorisations de programme et crédits de paiement. Les crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 69 091 874 €. Il restera à financer la somme de 93 931 943 € en 2025, et après 2025, 275 millions d'euros. Voilà les chiffres.

_ Sur ces AP-CP, je vois que ça ne se bouscule pas. On va les mettre aux voix. Délibération adoptée par 54 voix. Je vous remercie. Le rapport suivant qui concerne les règles et les durées d'amortissement des immobilisations pour le budget principal selon la nomenclature M57.

_ Le 5-4 est présenté par Monsieur Bouvet. Nous passons au 5-6 avec la nouvelle nomenclature M57. Puisqu'on a mis en place cette nomenclature, ça implique de redélibérer sur le mode de gestion des amortissements des immobilisations. L'amortissement est un mécanisme comptable qui permet, chaque année, de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager une ressource. La M57 n'apporte que des modifications mineures. Le principal changement apporté par cette nomenclature concerne la date de démarrage de l'amortissement, qui doit être déterminée selon la règle du prorata temporiste. Cette nouvelle délibération a pour but de mettre à jour les modalités d'amortissement des immobilisations et de lister les immobilisations soumises au prorata temporiste et celles qui font l'objet d'un aménagement.

_ Merci, cher collègue. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de mettre en voix. André ? Il essaye, il appuie. Délibération adoptée par 54 voix. Je vous remercie. Je continue sur la ligne 5-7 : délégation de compétences au président... Il y a une dernière édition que vous n'avez pas. Le 5-4 est un peu plus loin. Le 5-7, c'est Jacques Coquelin à l'exercice.

_ C'est une délibération dont vous avez l'habitude. Elle permet de rendre compte des marchés qui ont été signés par le président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée. Sachez que le président a signé 18 marchés représentant 2,189 millions d'euros qui ont été injectés dans l'économie locale. Le rapport fait mention des avenants signés par le président et les agréments des sous-traitants qui ont été acceptés dans leur intégralité. Aucune objection n'a été formulée à cet égard.

_ Merci, cher collègue. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 54 voix. Délibération suivante, 5-9, délégation au président, c'est Jacky Bouvet. Non, je corrige, 5-8. Toujours Jacques Coquelin.

_ La CAO est obligatoire pour attribuer tout marché passé et qui est supérieur au marché européen. La commande publique n'est pas obligatoire. On n'est pas obligé de la mettre en place. Elle n'est pas encadrée réglementairement. Il vous est donc proposé de relever les seuils de passage en CCP selon le document qui vous a été transmis et qui permet d'alléger les procédures et d'aller plus vite dans les choix, dans les marchés et dans les règlements. Voilà le but de cette délibération.

_ Merci. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix. Délibération adoptée par 54 voix. Je vous remercie. Délibération 5-9, délégation au président : Jacky Bouvet.

_ Le président, par délégation du conseil départemental, peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision lorsque des crédits sont inscrits au budget. Les conditions rappelées dans la colonne d'à côté, cela concerne la préparation et la passation des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil européen publié par décret pour les marchés de fournitures et services à 450 000 € hors-taxes et pour les marchés de travaux. Les avenants d'un montant supérieur à 10 %, marchés de fournitures et services, et 15 % pour les marchés de travaux, seront soumis pour avis à la commission de la commande publique pour les marchés passés en procédure adaptée, y compris services sociaux et spécifiques relevant de la compétence de cette commission. Il est indiqué que vous serez tenus régulièrement informer des actes qui auront été pris dans le cadre de cette délégation. Vous avez le détail dans les tableaux. Voilà l'objet de cette délibération.

_ Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Délibération adoptée par 54 voix. Merci. La 5-10 concernant la sélection des membres de la commission d'appel d'offres. C'est Jacky Bouvet qui a la parole.

_ Lors de la séance du 15 décembre 2023, nous avons décidé d'organiser une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres. Une liste a été déposée le 16 janvier. Pour information, les membres de la commission de la commande publique demeurent les élus qui siègent depuis le 15 juillet 2021.

_ Y a-t-il des demandes de parole ? Sachant que c'est un vote à bulletin secret. C'est un vote électronique. Il faut un dépouillement. On sait que 54 ont voté. Parfois, il y a des émanations des anciens modes qui reviennent, d'ouverture des enveloppes. Rapport 5-4 : les subventions et participations. Jacky ?

_ Il arrive parfois d'avoir le tiers c'est dans le désordre, l'essentiel est de franchir la ligne d'arrivée ! Ça concerne les participations statutaires qui sont au nombre de 2. Les propositions s'inscrivent dans la limite des enveloppes budgétaires ouvertes au budget primitif 2024 soumis précédemment au vote

qui a eu lieu. La première concerne la Maison de la Normandie pour un montant de 100 000 €. La deuxième, la commission locale pour un montant de 50 000 €. Il s'agit du financement des actions 2024. Il s'agit d'une reconduction à l'identique des sommes de l'année N-1. Voilà ce rapport.

_ Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Délibération adoptée par 54 voix. Merci. Rapport 5-11 qui est relatif à la revalorisation des IFSE des agents départementaux.

_ Au mois de juin 2023, le président a annoncé l'ouverture d'un agenda social mis en œuvre sur la période 2023-2027. Le premier chantier prioritaire était celui portant sur la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la collectivité. Trois orientations complémentaires avaient été annoncées lors de la session de juin 2023. Soutenir les agents qui ont les plus bas salaires, répondre aux enjeux d'attractivité que la collectivité rencontre sur certains métiers, et intégrer la conséquence liée à l'application d'un CTI de certains professionnels nécessitant une revalorisation indemnitaire des fonctions managériales afin de maintenir une différenciation selon les niveaux de fonction. Il avait été précisé que la mise en œuvre de la revalorisation du RI se ferait progressivement avec une première application au 1er janvier 2024. C'est dans ce contexte que s'est ouvert le chantier de dialogue social, qui avait été précédé par un benchmark de 10 départements. En septembre ont eu lieu des rencontres bilatérales avec les organisations syndicales, puis de fin septembre à fin décembre, les réunions plénières de concertations et de négociations. Le président a décidé de mettre l'accent sur les conditions de rémunération des collaborateurs de préférence à d'autres politiques publiques compte tenu de l'inflation persistante. Le président a souhaité accélérer la mise en œuvre du chantier de revalorisation du régime indemnitaire en versant l'enveloppe prévue dans son entièreté en 2024, et il a ouvert une deuxième enveloppe permettant d'affecter une enveloppe globale de 2,8 millions d'euros. Plus de 85 % des agents de la collectivité verront une revalorisation du régime indemnitaire. Les agents non concernés sont ceux qui occupent des fonctions qui ont été éligibles à une mesure nationale de revalorisation indemnitaire, notamment le CDI. La proposition vise à privilégier une affectation de l'enveloppe financière vers les fonctions ayant les plus bas salaires. Plus de 57 % de l'enveloppe financière sont affectés à des agents de la catégorie C. La revalorisation du régime indemnitaire proposée s'attache à prendre en compte deux orientations : la prise en compte du contexte inflationniste avec une affectation de plus de 92 % de l'enveloppe globale en proposant aux agents une revalorisation du IFSE sur deux ans.

Toujours dans une logique visant à prendre en compte la situation des agents les plus visés par l'inflation, ainsi, tous les agents de la catégorie C auront une revalorisation de 104 € brut.

La seconde orientation et la reconnaissance de la fonction managériale à ce jour, sur un même niveau de classification, il n'existe pas de différence de régime indemnitaire, ce qui constitue un frein pour recueillir des candidatures sur des postes avec encadrement. Avec le versement du CTI certains managers qui bénéficient de ce complément indemnitaire ont un régime indemnitaire quasi similaire

à celui de leurs collaborateurs. Compte tenu de ces éléments, un complément indemnitaire spécifiques s'ajoutera afin de reconnaître les responsabilités particulières qui sont liées aux managers d'équipes. Vous avez les montants en fonction des niveaux de classification des postes.

Concernant la reconnaissance des suggestions particulières qui sont liées à l'exercice d'une fonction managériale, la collectivité souhaite reconnaître les fonctions managériales en attribuant un contribution.

Le complément IFSE rajouté. Une première étape à compter du 1er janvier 2024 avec effet rétroactif et la deuxième moitié au 1er janvier 2025.

Je crois que j'ai fait le tour.

_ Merci pour cette présentation. Il était important lors de nos échanges avec nos agents où nous avons évoqué toutes les possibilités de versement en deux fois. Nous avons trouvé un accord pour leur donner un moyen de revaloriser cette indemnité qui n'avait pas été revalorisée depuis un certain temps. Je sais que cela a été apprécié.

_ Elle n'avait pas été revalorisée depuis 2019. C'était important de faire un vrai effort sur cette catégorie.

_ Merci pour cette présentation. Je ne sais pas si vous avez des questions.

_ Merci de cette présentation. J'ai été un peu surpris quand j'ai vu le résultat du CST qui nous a été communiqué par la communication interne du département. Ce qui a été présenté va dans le bon sens pour les agents et notamment ceux de la catégorie la plus basse. J'ai été surpris de voir une organisation syndicale ne pas approuver ce qui a été présenté cet après-midi. Les deux agents qui ont présenté sept organisations syndicales ont voté contre. J'étais un peu surpris quand même car il me semble que cela allait dans le bon sens. J'étais intervenu dans le cadre de la commission nature et infrastructure à ce niveau-là car j'estimais que c'était logique que les indemnités soient plutôt graduelles en fonction des catégories des agents. C'est ce qui a été proposé. Mais cela n'a pas été voté par l'ensemble des syndicats, donc je suis un peu déçu. Mais c'est comme ça. Je n'est pas cité le syndicat. Si vous reprenez, vous retrouverez facilement. Je suis ravi que le département ait suivi ce que j'avais suggéré. Merci, Monsieur le Président.

_ C'est fait. Je pense que c'était lié à des différenciations. C'est voté. C'est l'essentiel. Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de mettre aux voix.

Délibération après quelques hésitations adoptées par 54 % des voix. Merci. Cela nous aurait mis dans la plus grande difficulté si vous aviez voté contre. Vous voilà rassurés et moi aussi. Rapport suivant, c'est le 5.12 qui concerne la gestion des ressources humaines, l'évolution des postes et le taux de rémunération des médecins vacataires. C'est Carine Grasset qui est toujours en exercice.

_ Nous allons vous présenter les différentes créations et suppressions de postes nécessaires au bon fonctionnement des services. Nous parlerons de la rémunération des médecins vacataires.

Concernant la création de postes, aux cinq de la direction de la petite enfance, enfance et famille, dans le cadre de l'évolution de la protection maternelle et infantile, depuis de nombreux mois, les absences de médecins en territoire posent des difficultés concernant l'organisation concrète du territoire.

Compte tenu de ce contexte et de l'extrême difficulté pour le département à recruter des médecins, une réflexion s'est engagée sur la réorganisation des services départementales de la PMI. Il vous est proposé la création d'un poste de cadre de santé départementales spécialité puéricultrice afin d'assurer le conseil technique auprès des professionnels affectés dans les territoires. Il vous est proposé la création d'un poste administratif en appui des différents modes d'accueil ayant vocation à participer à la gestion des dossiers administratifs et au suivi des autorisations et contrôles concernant les structures d'accueil des moins de six ans.

Ainsi que la création d'un poste de référent technique sage-femme ayant pour mission d'être le référent départemental des sages-femmes et des conseillères conjugales. Au niveau des territoires de solidarité, un réajustement des effectifs cibles et opérer compte tenu des problématiques de recrutement avec le maintien d'au moins un poste de médecin dans chaque territoire de solidarité. La proposition de suppression des deux postes de médecins actuellement vacants. Ce sont des postes qui sont vacants depuis plus de deux ans.

Des conseillers techniques auront pour mission à hauteur d'un mi-temps le suivi des agréments, la coordination des liens avec l'ASE, le conseil technique et le soutien sur les RH de proximité. Nous vous proposons également le renforcement des équipes de l'aide sociale à l'enfance dans les territoires. Depuis plusieurs années, le nombre d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance augmente. 1210 enfants sont accompagnés par les équipes éducatives du département.

Enfin, dans un contexte de tension importante sur les places d'accueil destiné aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, il est nécessaire de renforcer l'offre de services des assistants familiaux et de l'accueil collectif. Au regard de l'activité croissante, de la dimension géographique de la zone et des axes que le service souhaite travailler à partir de 2024, il vous est proposé la création d'un quatrième référent professionnel au sein du service des assistants familiaux et de l'accueil collectif.

Un poste permanent de psychologues au sein de la direction de la petite enfance accompagne aujourd'hui l'ensemble des assistants familiaux afin de renforcer les moyens permettant de répondre aux sollicitations d'entretiens individuels par un psychologue de services et de développer le soutien collectif apporté par la ou le psychologue de service.

Au sein de la direction des projets et des territoires de solidarité, après la décision du centre communal de Cherbourg-en-Cotentin de ne pas honorer la collaboration collective à l'accompagnement de 420 bénéficiaires du RSA sur sa commune pour 2024, la collectivité a fait le choix d'internaliser cette mission.

Il vous est proposé la création de quatre postes permanents d'assistant social de catégorie RSA. À la maison départementale de l'autonomie, le département de la Manche compte 23 services d'aide et d'accompagnement à domicile. Le secteur du domicile est impacté par différentes réformes qui abordent les modalités de financement et de structuration de l'offre. Cela va se traduire par un rapprochement des services d'aide et d'accompagnement à domicile avec des services infirmiers à domicile. La Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie a lancé à l'été 2023 un appel à manifestation d'intérêt. Afin d'accompagner les départements dans la mise en œuvre des politiques de l'autonomie en les aidant à répondre aux grands enjeux relevant de leurs enjeux de compétence. Il est proposé sous réserve de la notification favorable de la création d'un poste de chargé de mission projet pilotage de la convention CNSA innovation dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 36 mois pour piloter l'ensemble des actions autour de deux axes.

Au sein de la direction du patrimoine départemental, service opération bâtementaire de la direction du patrimoine départemental compte deux postes de dessinateurs.

Pour répondre à ce besoin, il vous est proposé la suppression d'un poste de dessinateur au sein du service opérations bâtementaire et en contrepartie la création d'un poste danger ni à des études avec un profil d'architecte. Concernant la politique d'insertion professionnelle, le tableau des emplois de la collectivité compte 26 postes permettant le recours aux contrats d'accompagnement à l'emploi départemental pour accroître les possibilités de recrutement d'agents en contrat aidé au sein des centres d'exploitation routière. Il vous est proposé la création de 10 postes supplémentaires.

Ensuite, deuxième point de ce rapport concerne le taux de rémunération des médecins vacataires. Le taux horaire des vacations qui sont assurées par les médecins est fixé à 50 € brut. Face à la pénurie des médecins en particulier dans le secteur de la PMI, il est proposé de rendre plus attractif le taux horaire des vacations à compter du 1er mars 2024 en leur proposant un taux horaire brut de 65 €.

Et pour les conseillers départementaux, vous avez cet état en annexe.

_ Merci pour cette présentation. Si vous n'avez pas de demande parole, je vous demande de mettre aux voix.

_ Une dernière intervention. Ce n'est pas une surprise pour les membres de la commission. C'est par rapport à la suppression du poste des médecins de PMI. Quand je me suis ému de la fermeture des postes, j'ai eu deux réponses. Il est vacant depuis deux ans, on le ferme. Une autre réponse de Philippe au deuxième étage. Il y en a deux. Au deuxième étage de la fusée. Il m'a répondu que l'on fermait le poste. Et que l'on contrebalançait cette pénurie par la création de postes de deux conseillers techniques. Dont acte. Mais il y a la realpolitik, mais il y a aussi l'attractivité.

On revalorise le taux horaire des médecins de PMI en espérant en attirer plus. Les deux territoires qui sont concernés, un seul médecin de PMI. On pourra mettre tout les conseillers techniques que l'on veut.

Nous y consacrons un budget très important, les solidarités, l'action sociale. Nous avons la mission de la protection de l'enfance avec des enfants qui ont besoin de bilan de santé, d'un projet personnel et d'accompagnement. Nous avons une commission d'attractivité médicale. Au niveau de la santé, on œuvre pour l'attractivité médicale. On sait très bien que les médecins ne s'installent plus. Pourquoi on ne flèche pas l'attractivité médicale sur les postes des médecins de PMI en priorité. C'est notre mission première. Peut-être que nous aurions eu plus d'attractivité en laissant les postes ouverts avec des conseillers techniques plutôt que de créer des conseillers techniques parce qu'il n'y a plus de médecins. C'était le sens de mon intervention. Je ne vais pas être plus longue. Merci.

_ Je voudrais t'apporter un autre élément de réponse. Il y a aussi le contexte actuel qui fait que l'on arrive pas à recruter des médecins à temps plein dans les PMI. Par contre, les jeunes médecins sont plutôt intéressés par des vacances. Nous sommes en train de négocier avec une jeune médecin. Les RH sont aussi sur le coup. Une jeune médecin qui a déjà un emploi dans une autre structure, mais qui souhaite faire des vacances à la PMI et cela jusqu'à un niveau de quasiment 50 %. Donc c'est intéressant, sur le territoire de Cherbourg, notamment. Il faut s'ajuster aux nouvelles mentalités des médecins.

Nous avons d'autres opportunités qui sont possibles. On ne ferme pas la porte aux médecins mais il y a d'autres façons de les accueillir dans la collectivité.

_ C'est pour ça que j'ai donné la parole à Philippe du deuxième étage tout à l'heure. C'était un long débat. Est-ce que l'on doit ou pas supprimer. Mais il y avait une telle demande sur les CMS aussi de mettre à disposition des conseillères techniques. C'est une période où il est très difficile de trouver des médecins. La possibilité d'agir en tarif horaire. Et cela a été revalorisé de 15 €. Cela facilite la tâche de ce côté-là. Mais cela change assez vite dans le domaine. C'est une chose que j'ai suivie avec attention. Philippe Gosselin a la parole.

_ Merci. J'espère avoir toutes les commodités à toutes les étages, y compris au deuxième. Et surtout la lumière. Philippe du premier étage a raison de le souligner.

En réalité, nous ne sommes pas sur ce sujet-là en désaccord. On partage l'objectif. Et Carine de l'étage d'en dessous l'a rappelé tout de suite. On partage la philosophie. Est-ce que cela a de l'intérêt pendant X ce temps de garder un poste inscrit alors que l'on arrive pas à l'avoir et que l'on pourrait en le transformant autrement quand même, par exemple exactement les mêmes missions. Nous sommes bien d'accord. Il y a un aspect médecin fonctionnel qui est imparable, mais qui au moins permet un peu de contrebalancer.

Il y a aussi une évolution des contractuels. Ce n'est pas nécessairement ce qui se faisait il y a X années. Aujourd'hui, cela donne peut-être un peu de souplesse. En tout cas, c'est cette ambition et ce souhait. Je ne pense pas que l'on soit en désaccord dans ce cadre-là.

_ Merci. Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je propose de mettre aux voix.

Frédérique Boury. C'est bon.

Délibération adoptée par 45 voix pour et 9 abstentions. Je vous remercie. Après cet épisode affaires générales, nous passons sur la thématique action sociale. Nicole Godard va intervenir sur le rapport 1.1. Subventions, participation et adhésion. On va décliner un certain nombre de délibérations. Tu as la parole.

_ Ces subventions, ces participations et ces adhésions 2024. Il y a dans ces subventions le SDIS. Vous avez des conventions indexées pour tout ce qui est supérieur à 23 000. Carine Mahieu vient d'en parler, c'est la fin de l'engagement avec le CCAS concernant les bénéficiaires du RSA. Pour Cherbourg, c'est prorogé jusqu'au 21 mars 2024. Et un autre élément important, c'est l'aide apportée aux CCAS de Cherbourg et de ** à hauteur d'un montant de 500 000 €.

_ Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Il y a des procurations qui viennent de nous arriver. Frédérique Boury a donné pouvoir à Benoît Fidelin. Voilà, pour l'instant. Vous pouvez rester nombreux, ça devrait aller assez vite après. C'est un encouragement. C'est la dernière ligne droite.

Si vous n'avez pas de demande de prise de parole, je propose de mettre aux voix.

Délibération adoptée par 54 voix pour. Merci. Rapport 2.1 sur la commission appui au territoire toujours sur les mêmes thèmes. Alain Navarret est à l'exercice.

_ Oui, président de évidemment, il n'y a pas toutes les subventions. Il y en a certaines qui ont un effet plus dynamite. Elles attendent les résultats pour être attribuées. Cela fera l'objet de rapports en commission permanente. On vous a figuré les principales participations. Je me permets un petit focus sur le GIP **qui est en pleine réflexion concernant son statut et qui risque d'évoluer vers une SEM*. On verra comment seront arbitrés et appréhendés ces demandes qui risquent de nous arriver d'une recapitalisation pour assurer les fonctions au service de la santé animale, environnementale et humaine aussi, par conséquent. La plupart des femmes sont à l'identique de l'année N moins 1. et certaines sont à la baisse et elles ont été arbitrées au fait de coller à notre champ de compétences plus strictement. Par exemple, des organismes qui sont très extra départementaux et qui sont dans le champ de la recherche et du développement ont été un peu revues à la baisse, mais avec une entente sans grande possibilité de conflit ou de contestation. Viendront aussi les orientations que l'on souhaite donner à notre chambre d'agriculture. Cela fera l'objet d'un débat ultérieur. Voilà ce que je souhaitais vous dire. De par ma position de vice-président chez ABEO et d'administrateur chez Actalia*, je ne vais pas prendre part à ce vote. Voilà, président.

_ Si vous n'avez pas d'autres interventions, je vous propose de mettre aux voix.

Délibération adoptée par 51 voix pour. Une personne d'entre vous ne participe pas au vote. Et il y a deux noms votants. Rapport 3.1 concernant la commission nature et infrastructure. Valérie Nouvel est à l'exercice.

_ Merci. Une liste de subventions qui vous est proposée d'accord des suites au vote du budget. Cela concerne le GIP Marité. La SNSM et le centre de formation de Saint-Martin de Bréal à hauteur de 40 000 €. Et pour le syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche à hauteur de 560 000 €. Pour le GIP de l'agence régionale de biodiversité une participation statutaire à hauteur de 15 000 €.

C'est un nouveau fonctionnement du conservatoire botanique de Normandie qui a souhaité revoir sa gouvernance. Nous avons des conseillers départementaux qui ont intégré la gouvernance du CMB*. La Cataire* à hauteur de 35 000 € qui nous aide sur la gestion des rivières. Et l'Office national des forêts à hauteur de 7590 €. Voici les participations qui vous sont proposées.

_ Merci. Je mets aux voix, si vous n'avez pas d'autres interventions.

Jean-Claude Braud a donné pouvoir à Nicole Godard. Délibération adoptée par 50 voix. Quatre personnes ne prennent pas part au vote. Merci.

Rapport 3.2. Il s'agit du compte rendu annuel. C'est Damien Pillon qui prend la parole.

_ Merci. Ça va être très rapide. C'est pour faire un compte rendu annuel du contrat de partenariat de performance énergétique qui est passée pour l'année 2022. Vous savez tous il y a 20 collèges qui sont concernés, trois musées, ainsi que la maison du département. Les éléments principaux sont toutes les consommations qui sont sur le tableau qui est joint à ce rapport. Ils sont en forte diminution. Tant mieux. Nous sommes malgré tout un peu en retard. Cela va nous coûter une pénalité de 23 000 €. Mais malgré tout, nous sommes dans une bonne dynamique et il ne faut pas baisser la garde. Voilà ce que je voulais apporter sur ce rapport qui est établi avec les performances que l'on connaît.

_ Merci. 23 000 € et une somme qui reste modeste comparée aux économies que nous pouvons faire.

_ Il y a des collèges qui sont plus performants quand même. Je ne parle pas de la performance scolaire. Je parle de la performance thermique.

_ Tout cela nous ramène à la filière bois. Si vous n'avez pas de demande de prise de parole, je vous propose de mettre aux voix.

Délibération adoptée par 54 voix. Je vous remercie. Attractivité numérique, le rapport 4.1. C'est Jacky Bouvet. Il a la parole.

_ Merci. C'est un sujet que nous avons abordé à de nombreuses reprises ce matin concernant l'attractivité. Je ne vais pas vous faire la lecture exhaustive du document mais je vais ressortir quelques points. Le département reconnaît en son agence d'attractivité l'organisme chargé de définir et de mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial pour améliorer l'attractivité et l'image de la Manche, tout comme des entreprises, des produits et des savoir-faire de la Manche. Après six années d'existence, l'agence d'attractivité Attitude Manche continue devrait à l'attractivité de la Manche. Au niveau tourisme, les actions s'articulent au niveau de la démarche équinoxe qui vise à affirmer un modèle de développement touristique équilibré et qui constitue une action phare pour le tourisme en 2024. Cela se présente comme une année particulière avec l'accueil de deux événements

apporté mondial, le 80e anniversaire du département et le passage du relais de la flamme dans le cadre des JO et paralympiques 2024. Les différentes campagnes de promotion vont orienter davantage les visiteurs vers des sites touristiques et des activités de loisirs situés en zone rétro littorale et vont inciter à la retro saisonnalité* des séjours. L'agence envisage des actions envers le public dit primo. 2024 constituera une année de référence sur la question de la marque employeur territoriale. Expérimentations menées en 2023 sur ce thème avec 50 entreprises manchoises. On souhaite proposer aux huit EPCI d'assurer le relais sur leur territoire et d'accompagner le candidat jusqu'à son installation. Une action spécifique envers les expatriés manchois. Beaucoup souhaitent revenir vivre dans la Manche. Cette action sera menée dans le courant de l'année 2024. La stratégie d'influence sera dynamisée en 2024 en valorisant les dynamiques collectives dans le sport, principalement autour des disciplines identitaires. La culture et la de vivre manchois également. Cela permettra de renforcer l'image de la Manche pour une flexion sera mené sur le positionnement concernant l'accueil de tournages de films et de séries. Il en sera de même sur le développement de la M'Fabrik dans un secteur au potentiel commercial plus important. Pour 2024, l'agence d'attractivité Attitude Manche présente un budget prévisionnel de 3 350 000 €. Cette hausse s'explique par une revalorisation du point d'indice. Un travail d'optimisation a été réalisé depuis 2019 avec une baisse des effectifs passant de 39 à 33 ETP. Au regard de ces éléments, nous sommes invités à prendre acte et à nous prononcer sur l'ensemble des propositions du plan d'action 2024 validée par le conseil d'administration de l'agence d'attractivité le 11 décembre 2023. Et de délibérer sur les subventions attribuées par Attitude Manche. ** avec le versement d'un acompte en janvier 2024 avant la signature de la convention financière et 50 000 € en investissement pour l'aide à la réalisation du nouveau site Internet d'Attitude Manche avec le versement d'un acompte de 33 330 €. Voici l'objet de ce rapport.

_ Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce que ce rapport appelle des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre aux voix.

Délibération adoptée par 52 voix pour. Deux personnes ne prennent pas part au vote. Merci. Derniers rapports de cette journée, le 4.2 qui concerne la commission attractivité numérique sur la thématique des subventions 2034. Catherine Brunaud-Rhyn a la parole.

_ Pardon, je n'ai presque plus de voix. Même exercice que pour mes collègues. 19 subventions pour un montant total de ** à mettre en exergue certaines subventions. 229 750. Cela correspond à l'ensemble des subventions. À la fois le festival, mais aussi le théâtre de Coutances qui sont tous les deux portés par un même organisme. On le présente sous une seule subvention, mais il y a bien l'aide au fonctionnement du théâtre. Nous avons introduit dans nos conventions partenariales les éléments de notre politique environnementale en demandant aux partenaires, en conditionnant la subvention à ce que les partenaires nous fassent un retour sur les actions qui sont mises en œuvre

pour réduire leur bilan carbone. Et pour celles qui sont au-dessus de 80 000 €, nous fournir un bilan carbone. Avis favorable des deux commissions.

_ Merci. Je ne vois pas de demande de prise de parole et je vous propose de mettre aux voix.

Délibération adoptée par 54 voix. Merci de cette unanimité. Sur ce dernier rapport de nos deux séances d'aujourd'hui, je vous annonce le calendrier pour la prochaine séance. Ce sera le 5 avril 2024. Et avant de partir, vous êtes invité à signer le BP. C'est important. Et sauf demande de parole sur un sujet autre...

Carine demande la parole.

_ Il reste 2h30 avant 20 heures. On peut lancer un débat.

_ Sur la thématique des collèges, par exemple. On gagnerait une réunion. Philippe Gosselin.

_ Une petite page de pub par chauvinisme.

On a un petit jeune de la Manche, qui s'appelle Pierre, qui a besoin de votre soutien à Villedieu. Il faut voter pour Pierre. Voilà ! C'est Mathieu Johann qui est à Villedieu pour TF1. On va parler de la Manche. La Star Ac', ce n'est pas ce que je regarde le plus, mais comme je suis chauvin, si c'est bon pour Pierre et Villedieu, c'est forcément bon pour la Manche.

_ Très bonne conclusion ! La séance est close. Je vous remercie d'être restés jusqu'à la fin. Bravo et merci pour cette journée.